

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN



RAPPORT

ETUDE SUR
L'ESTIMATION DES
COUTS D'OPPORTUNITE
ECONOMIQUE ET SOCIALE
DE L'AUTONOMISATION
ECONOMIQUE DES
FEMMES RURALES



MARS 2025

المملكة المغربية



المنذوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⵔⴰⵏⵜ | ⵙⵔⵉⵎⵓⵏⵉ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

RAPPORT

**ETUDE SUR L'ESTIMATION DES COUTS
D'OPPORTUNITE ECONOMIQUE ET
SOCIALE DE L'AUTONOMISATION
ECONOMIQUE DES FEMMES RURALES**

MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE	7
CHAPITRE 1 : Analyse de la dynamique démographique et socioéconomique des femmes rurales au Maroc	10
I. INTRODUCTION	11
II. PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA FEMME RURALE : DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS	13
1. Evolution passée de la population rurale féminine	13
2. Evolution future de la population féminine rurale	14
3. Etat matrimonial et nuptialité	15
4. La polygamie et l'endogamie	17
5. L'âge au premier mariage	17
6. Le mariage précoce	18
III. LA FÉCONDITÉ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE	20
1. Niveau, évolution et tendance de la fécondité	20
2. La planification familiale	21
IV. LA SANTÉ ET LA MORTALITÉ	23
1. L'espérance de vie à la naissance	23
2. La mortalité maternelle	23
V. LA SCOLARISATION	25
VI. LA MIGRATION RURALE-URBAIN	27
VII. LA FEMME RURALE CHEF DE MÉNAGE	28
V.III CONCLUSION	30
CHAPITRE 2 : État des lieux et facteurs déterminants de la participation de la femme rurale au marché du travail	31
I. INTRODUCTION	32
II. CADRE CONCEPTUEL DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FEMME RURALE	33
III. DYNAMIQUE DE L'OFFRE DE TRAVAIL DE LA FEMME RURALE	37
IV. LES DÉTERMINANTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA FEMME RURALE	40

V. OFFRE DE TRAVAIL DES FEMMES RURALES ET CYCLE DE VIE	41
VI. CAPITAL HUMAIN ET OFFRE DE TRAVAIL DES FEMMES RURALES	45
VII. DÉTERMINANTS SOCIOCULTURELS : IMPACT DES STÉRÉOTYPES DE GENRE SUR L'EMPLOI DES FEMMES RURALES	47
VIII. LE NEET AU FÉMININ RURAL	49
IX. CARACTÉRISTIQUES SOCIOPROFESSIONNELLES DES EMPLOIS FÉMININS EN MILIEU RURAL	51
X. LE TEMPS DU TRAVAIL EFFECTIF DES FEMMES RURALES	53
XI. CHÔMAGE DES FEMMES RURALES	54
XII. MODÉLISATION DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME RURALE AU MARCHÉ DU TRAVAIL	56
XIII. CONCLUSION	60
CHAPITRE 3 : Evaluation du manque à gagner des femmes sur le marché du travail en milieu rural	62
I. INTRODUCTION	63
II. CADRE MÉTHODOLOGIQUE	64
III. CADRE THÉORIQUE DES MÉTHODES DE MESURE	66
IV. IMPUTATIONS MULTIPLES	68
V. MÉTHODE DE MOYENNE PRÉDITE PAR APPARIEMENT	70
VI. ANALYSE EMPIRIQUE	71
VII. IMPUTATION DE REVENU	76
1. Présentation des principaux résultats	79
2. Niveau et distribution sociale du manque à gagner	81
CONCLUSION	84
RECOMMANDATIONS	85
BIBLIOGRAPHIE	89
ANNEXE	91

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans plusieurs pays du monde, l'inégalité de genre en termes de participation au marché du travail s'impose comme l'une des questions les plus urgentes. Les femmes ont en effet nettement moins de chance que les hommes de participer au marché du travail, qu'il s'agisse d'avoir un emploi ou d'en rechercher un. En 2019, les écarts du taux d'activité entre les deux sexes sont de 27% au niveau mondial et 41,7% dans les pays à revenu intermédiaire inférieur tels que le Maroc (OIT)¹. Ces écarts entre les sexes ont davantage évolué dans le contexte de la pandémie et la situation de l'égalité de genre dans le monde du travail s'est dégradée, malgré les avancées réalisées en la matière². Les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par les suppressions d'emplois et les pertes de revenus, notamment en raison de leur surreprésentation dans les secteurs qui ont le plus souffert de la crise. La qualité des emplois qu'elles occupent interpelle également. Elles restent surreprésentées dans l'économie informelle, notamment l'agriculture, où les tâches familiales non rémunérées s'ajoutent fréquemment au travail rémunéré. Ce phénomène de précarité de l'emploi a des répercussions profondes. Il les prive de l'accès aux diverses opportunités économiques, aux technologies avancées et aux emplois bien rémunérés.

Face à cette réalité, la promotion de l'employabilité des femmes représente un levier essentiel pour stimuler la croissance économique. L'intégration professionnelle des femmes dans l'activité économique contribue à diversifier l'économie, favorise l'innovation, et crée des opportunités certaines pour la résilience sociale

et économique des ménages³. L'autonomisation économique des femmes est considérée comme une condition indispensable du développement durable, d'une croissance inclusive et à la réalisation de l'ensemble des ODD. En toile de fond, lorsque la position des femmes sur le marché du travail est consolidée et que le changement social vers l'égalité entre les sexes est concrétisé par un arsenal juridique et des politiques publiques luttant contre les inégalités de genre, l'autonomisation des femmes se manifeste par leur capacité à exercer pleinement tous leurs droits fondamentaux en matière de développement économique et social. De ce fait, la mise en œuvre de politiques inclusives reconnaissant et renforçant le rôle actif des femmes dans divers secteurs de l'économie devient impérative. Cela implique la création d'un environnement favorable qui encourage l'éducation des femmes, l'accès à des opportunités professionnelles variées, et leur participation effective dans les processus de décision économique et politique.

¹ Observatoire de l'OIT sur le monde du travail. Neuvième édition

² La pandémie de COVID-19 a eu un impact différencié sur l'emploi des hommes et des femmes, avec des conséquences économiques et sociales importantes. Ainsi, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les femmes ont été plus durement touchées par la perte nette d'emplois pendant la pandémie que les hommes. En 2020, l'OIT estimait que la baisse de l'emploi pour les femmes était de 5% par rapport à 3,9% pour les hommes. Cette étude montre que les femmes sont surreprésentées dans des secteurs d'emploi particulièrement touchés par les mesures de confinement, tels que l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail et les services personnels. Par exemple, selon une étude de McKinsey, les femmes représentaient 39% de l'emploi mondial, mais 54% des emplois perdus pendant la pandémie étaient des emplois occupés par des femmes. De plus les femmes ont été moins susceptibles de pouvoir travailler à domicile que les hommes pendant la pandémie. Une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en France a révélé que 30% des femmes employées occupaient des emplois qu'elles ne pouvaient pas effectuer à domicile, contre seulement 22% des hommes. On note également que les inégalités salariales entre les hommes et les femmes ont persisté pendant la pandémie. Aux États-Unis, par exemple, les femmes gagnaient en moyenne 82 cents pour chaque dollar gagné par les hommes en 2020, selon le Bureau of Labor Statistics. Par ailleurs, les femmes ont été confrontées à une charge de travail accrue en raison des responsabilités familiales et domestiques pendant la pandémie, ce qui a pu limiter leur disponibilité pour travailler ou chercher un emploi. Les femmes étaient surreprésentées dans les secteurs essentiels tels que les soins de santé, les services sociaux et l'éducation, ce qui les a exposées à un risque accru de contracter le virus et à des conditions de travail précaires.

³ La participation active des femmes dans les sphères politiques est également cruciale pour une gouvernance représentative. La diversité des expériences, des perspectives et des compétences que les femmes apportent au processus décisionnel contribue à une prise de décision plus complète et à la création de politiques publiques inclusive et mieux adaptées à l'ensemble de la population.

Au Maroc, les divers travaux se rapportant à l'autonomisation des femmes soulignent la nécessité d'une approche holistique⁴, tenant compte des contextes sociaux et culturels spécifiques à notre pays. Ces travaux soulignent également la pertinence d'encourager l'entrepreneuriat féminin, faciliter l'accès aux crédits, promouvoir des politiques de conciliation entre vie professionnelle-vie familiale, réduire les inégalités de genre et stimuler le potentiel économique des femmes.

Dès 2005, le Maroc s'est engagé stratégiquement sur la voie d'une promotion accélérée du rôle des femmes dans le processus du développement dans toutes ses dimensions. Au cours des deux dernières décennies, le pays a également œuvré en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. C'est ainsi que durant l'année 2018, la loi portant sur la création d'une Autorité de la Parité et la Lutte contre les Discriminations et la loi 103-13 sur les violences faites aux femmes ont été adoptées. De même en 2018, le gouvernement a approuvé la seconde phase du Programme Gouvernemental de l'Égalité, qui constitue un cadre pour la coordination des politiques publiques sensibles au genre d'une trentaine de départements ministériels. Par ailleurs, dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement, le Maroc ambitionne de créer des emplois de qualité dans tous les territoires, y compris dans les zones rurales, et vise à atteindre un taux d'activité des femmes de 45% d'ici 2035⁵.

Cependant, en dépit des avancées accomplies, le pays demeure mal classé en matière de parité de genre, ou sur le progrès dans la réduction des écarts entre les sexes. En effet, en 2023, le Maroc est devancé par les États de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (136^{ème} sur 146 pays), selon le rapport annuel du Forum économique mondial sur la parité du genre⁶. On retient également de ce rapport que comparé aux autres régions, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord demeurent les plus éloignés de la parité, avec un score

de parité de 62,6%. Ceci représente une diminution de 0,9 point de pourcentage par rapport à la dernière édition pour cette région, basée sur un échantillon constant de pays couverts depuis 2006. Les Émirats arabes unis et Bahreïn ont atteint le plus haut niveau de parité dans la région, tandis que le Maroc, Oman et l'Algérie occupent les rangs les plus bas. Les trois pays l'Égypte, l'Algérie et le Maroc ont enregistré une baisse de leurs scores de parité depuis la dernière édition. À ce rythme de progression actuel, la pleine parité régionale ne serait atteinte qu'au bout de 152 ans.

Les inégalités basées sur le genre persistent et la participation des femmes à la vie économique du pays reste jusqu'à présent en deçà des espérances. Avec une population estimée à environ 36,8 millions d'habitants, le pays connaît une économie à faible valeur ajoutée et à basse productivité engendrée en partie par la faible participation de la femme à la vie active. Selon l'enquête emploi de 2023 menée par le Haut-commissariat au Plan (HCP), plus de huit femmes sur dix n'ont pas accès au marché du travail. Seulement 19% d'entre elles exercent une activité professionnelle enregistrant un écart de 51,6 points de pourcentage par rapport aux hommes (70,6%).

En outre, lorsque les femmes accèdent au marché de travail, elles ont moins de chance de trouver un emploi que les hommes. Selon la même source, le taux de chômage des femmes a connu une tendance à la baisse entre 2017 et 2019, passant de 14,7% à 13,5% puis a augmenté de 2,7 points en 2020 sous les effets de la pandémie et de la sécheresse. Le taux de chômage des femmes a enregistré une hausse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, respectivement de 2,7% à 3,9% et de 21,8% à 24,7%⁷. Par ailleurs, 35% des femmes actives occupées occupent des emplois non rémunérés contre 8,6% pour les hommes.

S'agissant des femmes et des filles rurales au Maroc, elles sont davantage touchées par la pauvreté, le chômage et les formes d'emplois non-rémunérés, le faible accès aux services de santé et d'éducation, à la propriété et aux sources de financement. La prévalence de facteurs traditionnels et culturels complexes dans l'espace rural accentue ces disparités, subordonnant la femme à son rôle traditionnel d'aide familiale ou de mère et d'épouse⁸.

⁴Rapport National sur le Genre et le Développement (Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social) 2019; Étude sur l'Autonomisation Économique des Femmes au Maroc (Banque Mondiale) 2017

⁵«Le Nouveau Modèle de Développement - Libérer les Énergies et Restaurer la Confiance pour Accélérer la Marche vers le Progrès et la Prospérité pour tous», Rapport Général (2021)

⁶World Economic Forum, The Global Gender Gap Report 2023.

⁷HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi, 2022.

⁸HCP, «prospective Maroc 2030 : dynamique sociale et évolution des statuts des femmes au Maroc» par Malika Benradi.

En dépit des transitions démographique, sociale et économique ayant caractérisé le monde rural, la situation socioéconomique et le cadre de vie de la femme rurale révèlent encore la position défavorisée qu'elle occupe au sein de la société marocaine. Sa fécondité demeure élevée, malgré sa baisse notoire au fil des années, son niveau d'éducation est largement inférieur à la moyenne nationale et seulement cinq femmes sur dix savent lire et écrire.

Par ailleurs, à la quête de meilleures conditions socioéconomiques, de plus en plus de femmes quittent les zones rurales à la recherche de revenus plus élevés. Selon le HCP, la population féminine rurale, s'élevant à 6,7 million de personnes en 2024, représente presque la moitié de la population rurale (49%) et recèle un potentiel humain important, puisque 57,2% d'entre elles sont en âge d'activité (15-59 ans), contre 29% âgées de moins de 15 ans et 13,9% de 60 ans et plus. En ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation, les données sont frappantes. En 2024, 48,4% de la population féminine rurale étaient encore incapables de lire ou d'écrire, un taux supérieur à celui des hommes ruraux (27,9% des hommes ruraux sont dans cette situation).

Par ailleurs, sur le marché de l'emploi, les indicateurs de l'emploi féminin sont relativement meilleurs en milieu rural qu'en milieu urbain. Leur taux d'emploi est d'environ 21,9%, soit plus de deux fois supérieure à celui des femmes urbaines (13,7%). En ce qui concerne la nature et la qualité de l'emploi, 60,3% des femmes rurales actives occupées sont des aides familiales, et leur travail reste généralement non rémunéré, car près de 7 femmes rurales actives occupées sur 10 ne perçoivent aucune contrepartie financière à leur travail (70,5%).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente étude menée par l'ONU Femmes, en partenariat avec le HCP qui vise à appuyer les efforts consentis par le gouvernement du Maroc en faveur de l'égalité genre et l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier les femmes des zones rurales. Cette étude a pour objectif principal de quantifier les gains potentiels d'une hausse relative de l'activité féminine rurale.

La femme rurale fait face à de nombreux défis, l'empêchant de réaliser son plein potentiel et de contribuer au développement durable du Maroc. Dès lors, résorber les difficultés et les inégalités auxquelles les femmes et les jeunes filles rurales sont confrontées, procurerait des bénéfices économiques significatifs au Maroc. Dans cette perspective de continuité et de mise en place des bases requises pour poursuivre les efforts en faveur de la promotion du rôle de la femme dans la prospérité du pays, l'estimation des gains potentiels et des coûts d'opportunité économique et sociale de l'autonomisation des femmes dans les régions rurales s'avère alors d'une grande utilité.

Dans ces conditions, toute tentative d'évaluation des coûts d'opportunités économiques et sociales de l'autonomisation économique des femmes rurales et leurs contributions potentielle et effective à l'économie nationale est une opération difficile et un pari ardu vu les diversités sociales et économiques de l'espace rural. Par ailleurs, compte tenu du milieu dans lequel elles évoluent, les femmes rurales exercent la majorité de leurs activités dans le secteur agricole où elles sont présentes dans toutes ses branches. Elles sont généralement jeunes, représentent un peu plus du tiers de la population active rurale et considérées comme une main d'œuvre bon marché, voire gratuite si elles sont des aides familiales. En outre, lorsqu'elles sont salariées, les femmes rurales sont moins rémunérées par rapport aux hommes.

La présente étude s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre propose une analyse approfondie de la dynamique démographique et socioéconomique des femmes rurales au Maroc. Le deuxième chapitre présente un état des lieux détaillé et examine les facteurs déterminants de la participation des femmes rurales au marché du travail. Enfin, le troisième chapitre évalue les impacts économiques de l'inégalité de genre sur le marché du travail en milieu rural, en mettant en lumière le manque à gagner associé à cette inégalité.

Chapitre 1

Analyse de la dynamique
démographique et
socioéconomique des femmes
rurales au Maroc



I. INTRODUCTION

Selon l'ONU, l'autonomisation des femmes et des filles consiste à « acquérir du pouvoir et du contrôle sur leur propre vie ». Cela inclut la prise de conscience, le renforcement de la confiance en soi, l'élargissement des choix, l'accès accru aux ressources et une meilleure maîtrise de celles-ci, ainsi que des actions visant à transformer les structures et institutions qui renforcent et perpétuent la discrimination et l'inégalité entre les sexes. Pour être autonomes, elles doivent non seulement disposer de capacités égales (telles que l'éducation et la santé) et d'un accès égal aux ressources et opportunités (telles que la terre et l'emploi), mais aussi avoir la capacité d'utiliser ces droits, compétences, ressources et opportunités pour faire des choix et prendre des décisions stratégiques, comme le permettent les opportunités de leadership et la participation aux institutions politiques.

Les femmes jouent un rôle essentiel au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elles occupent une position centrale dans les domaines de la santé, du développement et de l'éducation. Par conséquent, leur autonomisation est une condition indispensable pour atténuer les disparités sociales, éliminer la pauvreté et favoriser une croissance économique inclusive. Elle constitue ainsi un repère essentiel pour un développement économique intégré et durable.

Le lien entre la dynamique démographique et l'autonomisation des femmes au Maroc est un sujet complexe et multidimensionnel. La dynamique démographique et l'autonomisation des femmes sont deux aspects interdépendants qui ont un impact profond sur le développement de la société. Cette interconnexion souligne l'importance de comprendre comment les changements démographiques peuvent influencer et être influencés par le processus d'autonomisation des femmes en particulier celles vivant en milieu rural.

L'évolution démographique, en particulier les tendances liées à la fécondité, joue un rôle majeur dans l'autonomisation des femmes rurales.

Une baisse de la fécondité peut être associée à une amélioration de l'accès à l'éducation et des opportunités économiques pour les femmes, contribuant ainsi à leur autonomisation. Les politiques de planification familiale et l'accès accru aux soins de santé reproductive sont des éléments clés de cette dynamique.

L'âge au mariage des femmes rurales est également un indicateur significatif d'autonomisation. Une hausse de l'âge au premier mariage peut être associée à une plus grande autonomie, car elle permet aux femmes de poursuivre leur éducation, d'entrer sur le marché du travail et de prendre des décisions plus éclairées sur leur vie familiale.

L'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi joue un rôle central dans l'autonomisation des femmes rurales. Des politiques visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité, en particulier au niveau secondaire et professionnel, ainsi que des initiatives pour encourager la participation des femmes à la vie économique, sont essentielles pour renforcer leur autonomie.

L'autonomisation des femmes rurales est également étroitement liée à la santé et au bien-être des femmes rurales. L'amélioration de l'accès aux soins de santé, la sensibilisation à la santé reproductive et la promotion du bien-être global contribuent à renforcer l'autonomie des femmes en influençant leur capacité à prendre des décisions informées concernant leur santé et celle de leur famille.

Par ailleurs l'autonomisation des femmes joue un rôle crucial dans la transformation des dynamiques démographiques. En réduisant les taux de fécondité, en améliorant la santé maternelle et infantile, en augmentant la participation économique, en changeant les normes sociales et en influençant les schémas migratoires, l'autonomisation des femmes contribue à des changements démographiques positifs et soutenables. Cela crée un cercle vertueux où les gains en autonomisation et en dynamique démographique se renforcent mutuellement, favorisant un développement plus équilibré et équitable.

En somme, comprendre la dynamique démographique et sa relation avec l'autonomisation des femmes rurales au Maroc nécessite une approche holistique intégrant des facteurs tels que la fécondité, l'éducation, l'emploi, l'autonomie économique et la santé. Les politiques et les initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres et à renforcer l'autonomie des femmes devraient être informées par cette compréhension interconnectée.

Dans ce chapitre, nous aborderons la dynamique démographique de la femme rurale au Maroc, une composante représentant environ 18,1% de la population totale. L'analyse sera basée sur les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2024 par le Haut-Commissariat au Plan (HCP), complétées, le cas échéant, par des enquêtes spécifiques réalisées par d'autres départements.



II. PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA FEMME RURALE : DYNAMIQUES ET ÉVOLUTIONS

1. ÉVOLUTION PASSÉE DE LA POPULATION RURALE FÉMININE

Actuellement, selon les résultats du RGPH 2024, la population féminine rurale au Maroc est estimée à environ 6,672 millions de personnes, représentant près de la moitié de la population rurale (49,2%). Cet effectif a connu une légère hausse par rapport au recensement général de la population et de l'habitat de 2014, qui enregistrait 6,613 millions de femmes rurales, contre 6,713 millions en 2004 et 6,351 millions en 1994. L'évolution de la population féminine rurale est fortement influencée par des taux de fécondité et de mortalité élevés, ainsi que par un exode rural significatif.

En termes relatifs, la population des femmes rurales a enregistré une croissance de 0,7% de 1982 à 1994, puis a légèrement diminué à 0,6% entre 1994 et 2004. À partir de 2010, une décroissance a été constatée, avec une moyenne de -0,1% entre 2004 et 2014, et une croissance de +0,1% entre 2014 et 2024. En revanche, la population urbaine suivrait une tendance différente. Le taux moyen d'accroissement de la population urbaine était de 3,7% de 1982 à 1994, diminuant à 2,1% pour les périodes 1994-2004 et 2004-2014, et devrait être de 1,3% entre 2014 et 2024. Cette disparité peut être expliquée par l'impact significatif de l'exode rural et le déplacement de certaines unités administratives du milieu rural vers le milieu urbain.

En 1994, les femmes rurales constituaient 48,6% de la totalité de la population féminine, proportion qui a connu une baisse continue pour s'établir à 44,7% en 2004 et à 39,3% en 2014. Selon le RGPH 2024, cette tendance à la diminution est confirmée en 2024, représentant seulement 36,5% de l'ensemble des femmes. Cette évolution est principalement attribuée à l'impact de l'exode rural, touchant de manière plus significative les femmes que les hommes. En effet, depuis les années 90, une augmentation de la féminisation des migrants ruraux est observée, une

tendance confirmée par les données de la période 2009-2014, indiquant que la population migrante rurale compte davantage de femmes que d'hommes, avec un taux de féminisation atteignant 55,5%.

La jeunesse extrême constitue la première

TABLEAU 1
Évolution de la population féminine rurale et urbaine (en milliers) entre 1982 et 2024

Années	Rural		Urbain	
	Effectif	Taux d'accroissement annuel moyen (%)	Effectif	Taux d'accroissement annuel moyen (%)
1982	5859	-	4355	-
1994	6351	0,7	6723	3,7
2004	6713	0,6	8307	2,1
2014	6613	-0,1	10250	2,1
2024	6672	0,1	11623	1,3

Source : HCP, RGPH 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024

caractéristique distinctive de la population féminine en milieu rural. En 2014, une proportion de 30,9% des femmes rurales était âgée de moins de 15 ans, dépassant de 5,6 points celle du milieu urbain de 25,3%. Actuellement, les femmes rurales de moins de 15 ans représentent 29,0%, comparativement à 23,6% en milieu urbain. Cette jeunesse au sein de la population rurale s'explique principalement par le maintien d'un niveau de fécondité relativement élevé en milieu rural, avec une moyenne de 2,4 enfants par femme contre 1,8 en milieu urbain. De plus, les différentes structures démographiques contribuent à cette tendance.

Les femmes rurales représentent un réservoir significatif de potentiel humain. En effet, 61,5% d'entre elles appartiennent à la tranche d'âge active (15-64 ans), tandis que 9,5% ont 65 ans et plus. En comparaison, dans le milieu urbain, ces proportions s'établissent respectivement à 67,3% et 9,2%.

TABLEAU 2
Evolution de la structure de la population féminine rurale (en %) entre 1994 et 2024

Années	0 - 14 ans	15 - 64 ans	65 ans et +	Total
1994	40,5	54,7	4,8	100,0
2004	33,9	60,2	5,9	100,0
2014	30,9	62,4	6,7	100,0
2024	29,0	61,5	9,5	100,0

Source : HCP, RGPH, 1994, 2004, 2014 et 2024

2. EVOLUTION FUTURE DE LA POPULATION FÉMININE RURALE

Les effectifs de la population féminine en milieu rural présentent une tendance à la baisse, tandis que le nombre de femmes en milieu urbain connaît une croissance significative. Cette situation découle de l'accélération des mouvements migratoires de la campagne vers la ville, ainsi que du changement de statut de certaines entités géographiques, passant de communes rurales à urbaines, bien que la croissance naturelle enregistrée en milieu rural surpasse celle observée en milieu urbain.

Tant pour la population rurale globale que pour sa composante féminine, on prévoit une diminution constante de leurs effectifs. En effet, de 2024 à 2050, le nombre de femmes vivant en milieu rural serait marqué par une réduction, passant de 6,672 millions à 5,362 millions, soit une décroissance de -20% sur l'ensemble de cette période.

La répartition par grands groupes d'âge au sein de la population féminine rurale est en passe de subir des transformations significatives. Les chiffres indiquent que les jeunes femmes rurales de moins de 15 ans, dont l'effectif était de 1,9 million en 2024, connaîtront une réduction marquée pour atteindre 1,18 million en 2050, soit une baisse de 39,2%. De manière similaire, les femmes rurales en âge d'activité (15-64 ans) verront leurs effectifs diminuer de 4,1 millions à 3,19 millions, soit une décroissance de 22,3% au cours de la même période.

TABLEAU 3
Evolution de la population rurale féminine (en milliers) et de sa structure (en %) entre 2024 et 2050

Années	0 - 14 ans	15 - 64 ans	65 ans et +	Total
Effectif de la population				
2024	1933	4106	633	6672
2030	1479	3943	700	6122
2040	1299	3595	863	5757
2050	1176	3190	992	5358
Structure de la population				
2024	29,0	61,5	9,5	100,0
2030	24,2	64,4	11,4	100,0
2040	22,6	62,4	15,0	100,0
2050	21,9	59,5	18,5	100,0

Source : HCP, RGPH 2024 et projections démographiques.

En revanche, une tendance opposée se dessine pour la population féminine âgée de 65 ans et plus vivant en milieu rural. En 2024, on comptait 0,633 million de femmes âgées, selon les estimations du HCP, cet effectif devrait s'accroître à 0,99 million en 2050, soit une multiplication par 1,6.

Si actuellement, la jeunesse prédomine au sein de la population rurale féminine, avec trois femmes sur dix ayant moins de 15 ans, et seulement 9,5% dépassant les 65 ans, en raison du déclin de la fécondité, ces proportions devraient évoluer en 2050, atteignant respectivement 22% pour les moins de 15 ans et 18,5% pour celles de plus de 65 ans. La progression constante de la proportion des femmes âgées de 65 ans et plus devrait rattraper celle des jeunes à partir de l'année 2050.

Les répercussions de cette évolution se traduiront par une diminution du ratio de dépendance⁹. Initialement, cette diminution sera marquée par une réduction de la charge économique des adultes, consécutive à la baisse de la fécondité. Par la suite, on s'attendra à une

⁹L'effectif de la population des personnes âgées de moins de 15 ans et de celles de plus de 65 ans rapporté à l'effectif de la population, en âge de travailler (âgée de 15 à 64 ans). Cet indicateur permet d'appréhender la charge économique que représentent les enfants, les jeunes et les personnes âgées, par rapport à la population en âge de travailler (segment potentiellement productif d'une population).

remontée significative de ce ratio, surpassant même celle enregistrée en milieu urbain. Cette augmentation s'explique par l'exode rural, qui affecte principalement les adultes en âge d'activité.

Les projections démographiques montrent également que le nombre de femmes rurales en âge fécond, c'est-à-dire celles exposées au risque de maternité, connaîtrait une baisse notable et est fortement lié au volume des naissances. Entre 2024 et 2050, cet effectif devrait diminuer de 3,182 millions de femmes à 2,411 millions, soit une réduction de -24%.

3. ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ

Dans la société marocaine, le statut de la femme évolue constamment, transcendant son rôle traditionnel de simple reproductrice. En dépit de sa baisse, la participation active dans les sphères économiques et culturelles a considérablement contribué à atténuer la position souvent subalterne qui la confinait sous le pouvoir patriarcal. Au fil des dernières décennies, le schéma nuptial au Maroc a subi des transformations significatives. Ainsi, les mariages précoces ont cédé la place à des unions contractées à un âge plus avancé. De plus, le choix du conjoint, autrefois soumis à l'autorité paternelle, est désormais le fruit d'une plus grande liberté accordée aux jeunes générations. Cette évolution marque, sans nul doute, un changement profond dans la manière dont la société marocaine envisage les relations matrimoniales, illustrant un déplacement vers des pratiques plus modernes et égalitaires.

Dans les régions rurales, la proportion de femmes célibataires est en baisse, et cette tendance est plus prononcée que celle observée en milieu urbain. Entre 2004 et 2024, la proportion de femmes célibataires a connu une baisse significative, passant de 55,1% à 23,8%, soit une diminution de 56,8%. Pendant la même période, en milieu urbain, cette proportion est passée de 53,1% à 29,1%, enregistrant une baisse de 45,2%.

Il est également notable que la disparité entre les proportions de célibataires chez les femmes et les hommes en milieu rural s'est atténuée, principalement en raison de la croissance rapide du nombre de femmes célibataires. Cependant, il convient de souligner que la proportion d'hommes célibataires demeure supérieure

à celle des femmes, atteignant respectivement 46,6% et 57,6% en l'an 2000.

TABLEAU 4
Les femmes urbaines et rurales âgées de 15 ans plus selon l'état matrimonial entre 2004 et 2024

Milieu	Etat matrimonial	2004	2014	2024
Urbain	Célibataire	53,1	47,9	29,1
	Mariée	36,7	41,8	56,2
	Divorcée	2,8	3,1	5,5
	Veuve	7,3	7,3	9,2
	Total	100,0	100,0	100,0
Rural	Célibataire	55,1	49,3	23,8
	Mariée	36,9	42,5	63,4
	Divorcée	1,4	1,4	3,1
	Veuve	6,6	6,8	9,8
	Total	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004, 2014 et 2024.

Le terme « non-célibataire » englobe les personnes mariées, veuves et divorcées, c'est-à-dire celles qui ont été au moins une fois en union au cours de leur vie. Ils constituent la majorité de la population rurale âgée de 15 ans et plus. En 2024, ils représentaient plus de la moitié de la population féminine (76,3%) et 61,7% de la population masculine. Comme mentionné précédemment, la diminution du nombre de célibataires entraîne mécaniquement une augmentation du poids des non-célibataires dans la population âgée de 15 ans et plus. Cette augmentation est inégale selon le milieu de résidence. Elle est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural, atteignant un accroissement de 69,9% pour les femmes rurales contre 51,5% pour les femmes urbaines. Les hommes connaissent des variations similaires, avec un accroissement de 60,5% pour les citadins contre 71,2% pour les ruraux.

La part des femmes mariées en milieu rural, s'élève en 2024 à 63,4%, connaissant une augmentation significative depuis 2004, date où il affichait 36,9%. Cette hausse est plus marquée chez les femmes rurales que chez leurs homologues citadines, avec des taux d'accroissement respectifs de 71,8% en milieu rural et 53,1% en milieu urbain. Elle est également presque équivalente pour les hommes avec une hausse de 69,4%.

L'intensité du mariage peut également être appréhendée en examinant la proportion de la population âgée de 50 ans et plus qui demeure célibataire. Ainsi, la part des femmes rurales considérées comme définitivement célibataires, presque négligeable en 1994 avec seulement 0,6%, a augmenté pour atteindre 3,1% en 2004 puis 10,9% en 2024. Malgré cette augmentation, le mariage demeure pratiquement universel, avec presque toutes les femmes se mariant avant l'âge de 50 ans. Il est également pertinent de noter que le taux de célibat définitif des femmes rurales est légèrement supérieur à celui des hommes (7,7%) et inférieur à celui des femmes urbaines avec un taux de 12,7%. Par ailleurs, cet écart entre femmes rurales et urbaines est resté pratiquement constant entre 2004 et 2024.

Concernant la proportion des femmes divorcées en milieu rural, on observe une légère augmentation (1,7 point) entre 2004 et 2024, passant de 1,4% à 3,1%. En parallèle, les femmes urbaines ont enregistré une hausse plus significative de 2,7 point (de 2,8% à 5,5%). En 2024, les hommes divorcés représentaient 1,4% de la population masculine âgée de 15 ans et plus en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain, cette proportion était légèrement plus élevée, atteignant 2,3%. Ainsi, quelle que soit le milieu de résidence, la proportion d'hommes divorcés demeure inférieure à celle des femmes divorcées.

D'autre part, les données relatives aux divorces révèlent une augmentation significative et continue du nombre de cas de divorce depuis 2004, tant en termes d'effectif que d'intensité. En effet, le nombre de divorces est passé de seulement 34.127 en 2004 à 88.683 en 2022. En ce qui concerne l'intensité, le rapport entre le nombre de divorces prononcés et le nombre de mariages contractés a augmenté, passant de 14,4 divorces pour 100 mariages en 2004 à 35,2 divorces pour 100 mariages en 2022.

Notons également, que près de 9 femmes divorcées sur 10 est âgées de plus de 25 ans.

Le divorce engendre des conséquences préjudiciables sur le plan social, affectant particulièrement les enfants et les mères. Au-delà de la dissolution des couples, les enfants issus de ces unions présentent une propension accrue à l'échec scolaire, voire à l'abandon des études¹⁰. De plus, les femmes sans emploi et d'un âge avancé se trouvent doublement impactées. En plus des défis inhérents à la rupture conjugale, elles se voient contraintes de rechercher un emploi pour subvenir à leurs besoins, souvent également à ceux de leurs enfants. Cela s'avère particulièrement complexe dans certains cas, car ces femmes ont pu être confinées dans leurs foyers pendant de nombreuses années, et donc mal préparées pour s'insérer dans un marché de travail déjà incapable de fournir des opportunités aux jeunes mieux éduqués et qualifiés.

La prépondérance du veuvage chez les femmes est directement liée au décès de leur conjoint, en raison de la surmortalité observée chez les hommes. Cette situation est accentuée par le décalage d'âge fréquent entre les époux, où il est courant qu'un homme choisisse une femme plus jeune comme partenaire. En milieu rural, les couples présentent un écart d'âge moyen d'environ 7 ans en 2004, augmentant à 7,7 ans en 2018¹¹. La polygamie, bien que de plus en plus rare, contribue également à cette dynamique. En effet, un homme polygame, en cas de décès de l'une de ses épouses, n'est pas enregistré en tant que veuf, mais plutôt en tant que marié, étant donné qu'il maintient une union avec une autre épouse.

En 2024, la proportion de veuves parmi la population rurale âgée de 15 ans et plus a connu une hausse, atteignant 9,8%, comparativement à 6,6% en 2004. Ces niveaux se rapprochent de ceux observés chez les femmes vivant en milieu urbain. Cependant, il est important de noter que la proportion de femmes veuves en milieu rural est près de 10 fois supérieure à celle des hommes, atteignant seulement 0,9%.

¹⁰Paul Archambault : « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? », dans Population & Sociétés 2002/5 (N° 379). UNICEF : « SITUATION DES ENFANTS AU MAROC Analyse selon l'approche équité », 2020.

¹¹Ministère de la Santé ENPSF 2004 et 2018.

L'âge se révèle être un élément discriminatoire dans le contexte du remariage des veuves. À mesure que les femmes avancent en âge, leurs perspectives de remariage tendent à diminuer. En milieu rural, le remariage est moins fréquent parmi les femmes que chez leurs homologues masculins. En effet, 17% des hommes non célibataires et 9,9% des femmes non célibataires ont contracté de nouvelles unions à la suite de la rupture de leur premier mariage, que ce soit par divorce ou veuvage. Ces proportions sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain, où les taux sont respectivement de 12,4% pour les hommes et 7,4% pour les femmes¹².

4. LA POLYGAMIE ET L'ENDOGAMIE

Bien que la polygamie ne soit pas formellement interdite au Maroc, les conditions qui y sont associées depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de la famille en 2004 sont si rigoureuses qu'en théorie, elle devient quasiment impossible. Les données issues des enquêtes menées par le Ministère de la Santé sont les plus pertinentes à cet égard. Lors de ces enquêtes, les femmes âgées de 15 à 49 ans ont été interrogées sur la situation de polygamie de leurs maris au moment de l'enquête, permettant de distinguer celles vivant en union monogame de celles déclarant que leur mari avait une ou plusieurs autres épouses.

Dans l'ensemble, il ressort que ce phénomène est peu répandu au Maroc et semble être en constante diminution. En effet, la proportion de femmes vivant en union polygame ne dépasse pas 2% en 2018. Cette proportion était de l'ordre de 2,2% en 2011 et de 4,7% en 2004. Par milieu de résidence, on remarque que la part des femmes urbaines vivant en union polygame est légèrement supérieure à celles de femmes rurales avec 2,1% contre seulement 1,6%.

Il est également notable que la proportion des femmes vivant en union polygame est positivement corrélée avec leur âge et négativement corrélée avec leur niveau d'éducation. En effet, cette proportion connaît un minimum de 0,5% dans le groupe d'âge des 20-24 ans pour atteindre son apogée chez les femmes aux âges les

plus avancés (3,1%). Ce phénomène semble davantage caractériser les générations antérieures que les plus récentes. D'autre part, le niveau d'éducation de la femme exerce une influence claire sur la prévalence de la polygamie, se manifestant de manière plus prononcée chez les femmes sans aucun certificat par rapport à celles ayant atteint le niveau secondaire ou plus (2,3% et 0,5% respectivement).

Le mariage entre cousins ou entre parents éloignés (endogamie), valorisé dans le cadre des traditions patriarcales qui cherchent à préserver la cohésion familiale et à sauvegarder le patrimoine, montre une tendance à la régression. Les informations disponibles sur ce phénomène proviennent principalement des enquêtes menées par le Ministère de la Santé, où la question du degré de parenté entre la femme et son mari était posée lors de l'enquête. Au-delà de ce que révèle l'ampleur du mariage consanguin en termes de mutation des systèmes de valeurs et comportements sociaux, elle permet de mesurer les risques de malformations congénitales et maladies héréditaires encourues par les enfants issus d'un tel type de mariage.

En 2018, dans les campagnes, la proportion de mariages consanguins s'est établie à environ 26,5%, reflétant une diminution significative de 8,5 points par rapport à celle enregistrée en 2011, qui s'élevait à 35%. Cette réduction a été particulièrement marquée par rapport au milieu urbain, où la proportion de mariages consanguins a diminué de 2,3 points, passant de 23,7% à 21,4%.

5. L'ÂGE AU PREMIER MARIAGE

Bien que le mariage demeure largement ancré en tant que valeur religieuse et sociale fondamentale, l'un des changements les plus notables au sein de la société marocaine ces dernières décennies réside dans le recul de l'âge au premier mariage. Entre 1982 et 2010, l'âge au premier mariage des femmes vivant en milieu rural a augmenté de 4,8 années, tandis que chez les hommes, cette hausse a été de 5,2 ans. Cependant, après 2010, on observe une certaine tendance du recul de cet âge, passant de 25,6 en 2010 à 24,8 ans en 2014 et à 23,0 ans en 2024 pour les femmes rurales. Pour les femmes urbaines, cet indicateur est passé de 27,4 ans à 25,4 ans

¹²Enquête Nationale Démographique à passages répétés 2009-2010.

TABLEAU 5**Evolution de l'âge (en année) au premier mariage des femmes rurale et urbaine entre 1982 et 2024**

Années	Rural	Urbain	Ensemble
1982	20,8	23,8	22,2
1994	24,2	26,9	25,8
2004	25,5	27,1	26,3
2010	25,6	27,4	26,6
2014	24,8	26,4	25,7
2018	23,9	26,6	25,5
2024	23,0	25,4	24,6

Source : HCP, RGPH 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024, ENDPR 2010 et ENPSF 2018.

sur la même période. On note également que l'écart entre l'âge au premier mariage des citadines et des rurales s'est réduit, passant de 3 ans en 1982 à 2,4 ans en 2024.

En milieu rural, bien que les opportunités de scolarisation pour les filles au niveau primaire soient de plus en plus élevées, leur accès à l'enseignement secondaire demeure limité, et elles sont confrontées à un taux élevé d'abandon scolaire. En revanche, les garçons ont davantage de chances de poursuivre leur éducation secondaire dans les collèges les plus proches de leur lieu d'habitation et éventuellement d'aller poursuivre leurs études secondaires dans une autre localité. Souvent, cette poursuite d'études est accompagnée d'une migration vers le milieu urbain, stimulée par les perspectives d'emploi comparativement plus nombreuses. La scolarisation des garçons et les difficultés économiques rencontrées en milieu rural peuvent potentiellement contribuer à expliquer, du moins en partie, le recul de la précocité du mariage des femmes rurales.

La société marocaine, imprégnée de sa culture et de sa religion, ne tolère aucune relation sexuelle avant le mariage, et encore moins la possibilité d'engendrer

des enfants en dehors de l'union conjugale. Dans un tel contexte, toute augmentation de l'âge au mariage des femmes entraîne automatiquement une diminution de la fécondité. Les études menées sur la baisse de la fécondité au Maroc entre les décennies 1970 et 1990 ont révélé que l'élévation de l'âge moyen au premier mariage des femmes a été, dans un premier temps du moins, le principal facteur d'influence. Ce n'est qu'ultérieurement que la contraception a pris le relais, aboutissant finalement à un équilibre relatif avec l'élévation de l'âge au mariage et ramenant le taux de fécondité de 5,5 enfants par femme à près de 2 enfants par femme en moins de quatre décennies.

Par ailleurs, compte tenu de la nouvelle tendance observée en matière de fécondité, il est légitime de se demander si l'évolution de l'âge au mariage, qui a joué un rôle déterminant dans la baisse de la fécondité, pourrait également être à l'origine de la légère augmentation de la fécondité observée ces dernières années au Maroc.

6. LE MARIAGE PRÉCOCE

Malgré les efforts déployés pour lutter contre le mariage des mineurs, cette pratique reste une réalité sociale persistante au Maroc. Ceci est en partie dû à une application continue de certaines dispositions du Code de la Famille qui permettent, sous l'autorisation d'un juge de la famille chargé du mariage, de déroger à l'âge de la majorité pour le mariage des mineurs, avec le consentement du mineur et de son tuteur légal.

Ainsi, les statistiques officielles indiquent qu'après l'adoption du Code de la famille en 2004, le nombre de cas de mariage d'enfants a suivi une tendance ascendante, tant en termes de nombre de mariages de mineurs enregistrés qu'en pourcentage du total des contrats de mariage conclus chaque année et le pic des cas de mariage d'enfants a été atteint en 2011, année qui a enregistré 39.031 contrats de mariage impliquant des mineurs; soit environ 12% du total des contrats de mariage pour la même année, pour ensuite connaître une diminution progressive pour atteindre 14.971 contrats de mariage en 2022. Il est à souligner que l'ampleur du phénomène est d'autant plus préoccupante que les statistiques officielles susmentionnées ne prennent pas

en compte, les mariages « non-officiels », à l’instar des mariages par la « fatiha ».

Le phénomène du mariage des enfants porte préjudice, de manière significative, à la situation socio-économique des filles (femmes en devenir), et par là-même, grève le développement économique et social global de notre pays. Il hypothèque l’avenir des jeunes filles en les excluant du système éducatif et de formation et en les privant, de fait, des opportunités de participation économique. De surcroît, il induit une fécondité plus élevée qui favorise l’ancrage dans la pauvreté et expose la santé physique et mentale des jeunes filles mariées et celle de leurs enfants à des risques majeurs.

Au Maroc, en 2022, sur l’ensemble des demandes totales d’autorisation de mariage des mineurs, 99,4% des mariages d’enfants impliquent des filles contre 0,6% des garçons. A noter également que selon l’Observatoire national du développement humain (ONDH)³ dans son étude sur «les discriminations inter-sectionnelles des femmes au Maroc», près de 19,5% des femmes ont conclu leur premier mariage avant l’âge de 18 ans contre seulement 1,5% pour les hommes, soit 13 fois plus.

Ce taux moyen cache d’importantes inégalités entre les femmes si l’on tient compte du milieu de résidence et des quintiles de dépenses. En milieu urbain, le taux de mariage précoce atteint 15,2% alors qu’il est de l’ordre de

27,4% en milieu rural, soit un dépassement de presque 80%.

Ces filles proviennent également de milieux défavorisés. Selon les quintiles de dépenses, il ressort que les femmes rurales les plus pauvres connaissent un taux de mariage précoce de l’ordre de 28,3% alors que les citadines les plus riches ont un taux de mariage précoce situé autour de 13,9%.

Autres caractéristiques, ces femmes ont un très faible niveau d’éducation. En effet, 44% des femmes mariés avant 18 ans n’ont aucun niveau scolaire et seulement 4% ont un niveau secondaire, ces proportions sont de 29% et 11% pour les femmes mariés après l’âge de 18 ans. De plus, selon l’ONDH, près de 13,8% des filles mineures ont arrêté leur scolarité principalement à cause de leur mariage.

Les régions les plus touchées par cette pratique, sont dans l’ordre Marrakech-Safi avec 18,5%, suivi de Casablanca-Settat (17,5%), Rabat-Salé-Kénitra (13,1%), Fès-Meknès (11,9%), et Béni Mellal-Khénifra avec 11,3%.

Le phénomène du mariage précoce porte préjudice, de manière significative, à la situation socio-économique des filles en les privant des opportunités de participation économique. Ce phénomène contribue à la baisse du taux d’activité des femmes et affaiblit leurs opportunités d’accéder au marché du travail. Le taux d’activité des femmes mariées avant 18 ans est de 2,8% contre 6,9% pour les femmes mariées après 18 ans.

³Observatoire National du Développement Humain «Discriminations inter-sectionnelles des femmes au Maroc», 2021.

Impact des Mariages Précoces



27,4 %
des filles
rurales se
mariant
avant 18 ans

En milieu urbain, le taux de mariage précoce atteint 15,2% alors qu’il est de l’ordre de 27,4% en milieu rural, soit un dépassement de presque 80%.

III. LA FÉCONDITÉ ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

1. NIVEAU, ÉVOLUTION ET TENDANCE DE LA FÉCONDITÉ

Définie comme la capacité de procréation d'une descendance chez les femmes en âge de procréer, la fécondité joue un rôle essentiel dans la transition démographique, la structure des âges et la dynamique de la population. En général, les fluctuations du niveau de fécondité sont directement ou indirectement liées aux changements socioculturels, économiques et démographiques observés antérieurement. De plus, la pertinence de l'état actuel de la fécondité peut être évaluée en fonction de ses répercussions sur l'évolution future de la population, d'où la complexité de l'analyse des tendances actuelles et futures de la fécondité. Du point de vue de la mesure démographique, la fécondité des femmes en âge de procréation est appréhendée à travers l'indice synthétique de fécondité (ISF) et les taux de fécondité par âge (TFA).

L'indice synthétique de fécondité représente le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde si les conditions de procréation du moment sont maintenues. L'évolution de cet indice révèle qu'après les années 1980, la fécondité rurale a entamé un déclin constant. Initialement de plus de 6,6 enfants par femme en 1982, l'indice synthétique de fécondité des femmes rurales est descendu à 2,6 enfants en 2014, marquant une baisse moyenne de 4 enfants par femme sur près de trois décennies. Actuellement, la fécondité des femmes rurales est estimée à 2,37 enfants par femme. La trajectoire de cette diminution au fil des années suggère une tendance vers un comportement procréateur juste nécessaire pour maintenir l'effectif de la population rurale.

Par ailleurs, on observe une convergence des niveaux de fécondité entre les milieux rural et urbain. En effet, l'écart de fécondité entre le rural et l'urbain, qui était de 2,3 enfants en 1982, s'est réduit à seulement 0,6 actuellement. Cette convergence des niveaux de

fécondité entre les deux milieux de résidence laisse présager qu'à l'instar du milieu urbain, le nombre moyen d'enfants par femme rurale pourrait probablement descendre en dessous du seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme).

TABLEAU 6
Evolution de l'ISF (enfants par femme) selon le milieu de résidence entre 1982 et 2024

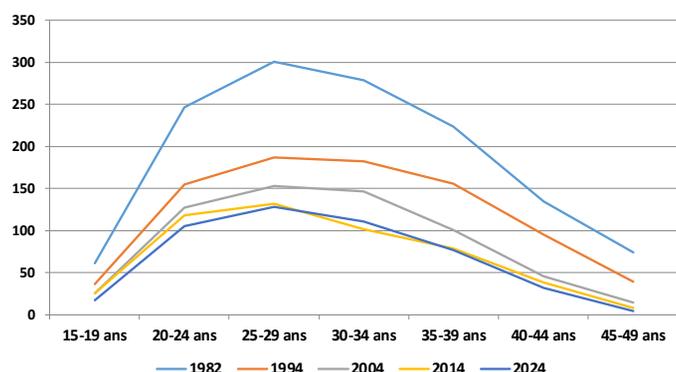
Années	Rural	Urbain	Ensemble
1982	6,59	4,28	5,52
1994	4,25	2,56	3,28
2004	3,06	2,05	2,47
2014	2,55	2,01	2,21
2024	2,37	1,77	1,97

Source : HCP, RGPH 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024.

L'autre mesure de la fécondité est fournie par les taux de fécondité par âge (TFA), qui indiquent le nombre d'enfants nés vivants des femmes d'un groupe d'âge rapporté à la population des femmes du même groupe d'âge.

L'analyse de cet indicateur sur la période 1982-2024 confirme la tendance à la baisse de la fécondité rurale. En effet, les taux de fécondité par âge ont enregistré une diminution significative au fil des années. La baisse la plus marquée concerne les femmes âgées de 40 ans et plus, dont la fécondité est la plus basse par rapport aux autres groupes d'âge : 76,2% pour les 40-44 ans et 94,3% pour les 45-49 ans. En revanche, pour les groupes d'âge où la fertilité est maximale (20-34 ans), la diminution de la fécondité est moins prononcée, soit une baisse de 57,3% pour les 20-24 ans et pour les 25-29 ans.

GRAPHIQUE 1
Evolution des taux de fécondité rurale entre 1982 et 2024



Source : HCP, RGPH 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024.

Ces indicateurs mettent en évidence une diminution de la fécondité beaucoup plus rapide chez les femmes d'âge avancé, avec un potentiel de procréation réduit, par rapport à celles qui sont plus jeunes et plus fertiles.

En considérant ces changements démographiques, caractérisés non seulement par une diminution généralisée de la fécondité mais également par une convergence des comportements féconds entre les deux milieux de résidence, le Maroc confirme son avancée dans la transition démographique. Cette baisse significative de la fécondité au fil du temps témoigne d'un comportement fécond innovant : la femme rurale, autrefois contrainte d'avoir de nombreux enfants pour augmenter les chances de survie de ses descendants, adopte désormais un comportement moderne marqué par une réduction significative de la procréation.

2. LA PLANIFICATION FAMILIALE

Au Maroc, la planification familiale occupe une place centrale au sein de la politique de santé reproductive. Le gouvernement marocain reconnaît l'importance de permettre aux couples de prendre des décisions éclairées concernant le nombre et l'espacement de leurs enfants afin d'améliorer la santé maternelle et infantile, ainsi que le bien-être global de la population.

Diverses politiques visant à promouvoir la planification familiale ont été mises en œuvre par le biais du ministère de la Santé et en collaboration avec plusieurs organisations partenaires. À cet égard, l'État s'est engagé à rendre les services de planification familiale accessibles à la population, incluant la fourniture de contraceptifs, la diffusion d'informations sur la santé reproductive, ainsi que des initiatives de sensibilisation et d'éducation sexuelle.

Dans le cadre de la protection médico-sanitaire, la planification familiale est intégrée aux autres services de santé publique, faisant partie du programme de santé maternelle et infantile en tant que composante essentielle des soins primaires. Comme tous les services de santé primaire, la planification familiale joue un rôle crucial dans la préservation de la vie de la mère et de l'enfant. En plus de contribuer à la régulation des naissances et à la prévention des grossesses non désirées, elle intervient significativement dans la réduction de la mortalité maternelle, notamment grâce à la gestion de l'espacement des naissances. Par ailleurs, la planification familiale contribue à diminuer la mortalité infantile, particulièrement parmi les mères et les femmes plus âgées.

Au-delà de ses impacts sur la santé, la planification familiale exerce une influence sur l'environnement familial en offrant aux couples la possibilité de déterminer la taille idéale de leur famille. Enfin, il est important de souligner que plus l'intervalle entre deux naissances est étendu, plus le niveau de mortalité infantile et juvénile tend à diminuer.

Cependant, en dépit de ces initiatives, des défis persistants subsistent, notamment les disparités d'accès aux services de santé reproductive entre les zones urbaines et rurales, ainsi que la nécessité de surmonter les barrières socioculturelles pour promouvoir une acceptation plus généralisée de la planification familiale.

L'utilisation des méthodes contraceptives par les femmes rurales au Maroc peut être influencée par divers facteurs tels que des considérations culturelles, socio-économiques, éducatives et l'accessibilité aux services de santé. Selon les dernières statistiques, près des deux

tiers (70,3%) des femmes rurales non célibataires en âge de procréation utilisent une méthode contraceptive, marquant une augmentation d'environ 19 points en l'espace de 20 ans (51,7% en 1997 et 70,3% en 2018). Il est également notable qu'en 2018, près de 61,1% des femmes optent pour une méthode contraceptive moderne, tandis que seulement 9,2% choisissent une méthode naturelle ou traditionnelle.

Les femmes rurales sont confrontées à des défis liés à l'accessibilité aux services de santé, notamment en raison de la distance géographique, de l'absence de centres de santé dans les zones rurales et des difficultés de transport. L'autonomie économique et sociale des femmes rurales joue également un rôle significatif dans leur capacité à prendre des décisions en matière de planification familiale. Des programmes visant à renforcer l'autonomie des femmes peuvent ainsi avoir un impact positif sur leur accès et leur participation aux services de santé reproductive.

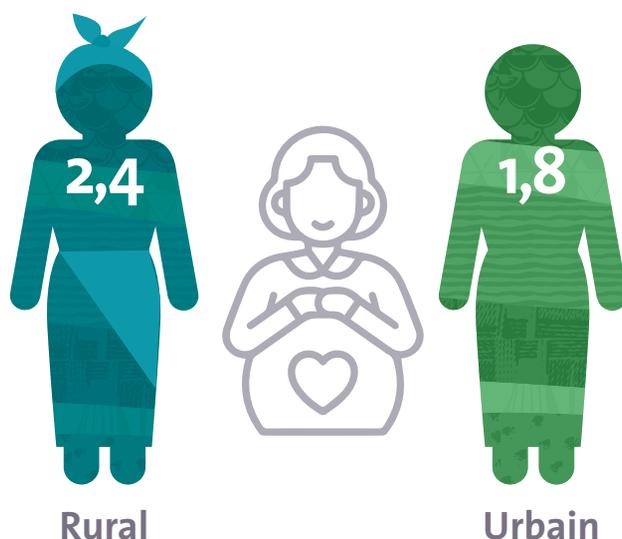
Il est important de noter que, quelle que soit l'intensité de ces disparités, la réduction de la mortalité au Maroc dépend désormais des actions entreprises en faveur de la population rurale en général, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables tels que les enfants de moins de 5 ans. Ces actions visent à améliorer le bien-être et les conditions socio-économiques de manière globale.

TABLEAU 7
Taux de prévalence contraceptive (en %) selon le milieu de résidence entre 1992 et 2018

Années	Rural	Urbain	Ensemble
1992	31,5	54,4	41,5
1997	51,7	65,8	58,4
2004	59,7	65,5	63,0
2011	65,5	68,9	67,4
2018	70,3	71,1	70,8

Source : Ministère de la Santé, ENPSF 1992, 1997, 2004, 2011 et 2018.

Comparaison des Taux de Fécondité



Une proportion élevée de jeunes dans la population rurale s'explique par un taux de fécondité encore élevé en milieu rural, avec une moyenne de 2,4 enfants par femme, comparé à 1,8 en milieu urbain. Par ailleurs, les spécificités des structures démographiques renforcent cette dynamique.

IV. LA SANTÉ ET LA MORTALITÉ

La mortalité constitue l'un des aspects négatifs de l'accroissement démographique, et son niveau dépend largement des efforts déployés dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier celle des filles. Les disparités de mortalité entre hommes et femmes, ainsi qu'entre milieux de résidence, peuvent être attribuées à des facteurs socio-économiques tels que la sensibilisation aux problèmes de santé, les obstacles d'accès aux services de santé, les pratiques d'hygiène, le niveau d'éducation, les conditions de travail, et d'autres éléments qu'il convient de considérer pour expliquer ces différences.

L'amélioration de la santé et l'autonomisation économique des femmes sont deux objectifs étroitement liés, dont la réalisation simultanée peut apporter une contribution substantielle au bien-être global des femmes et de la société. L'aspect de la santé des femmes sera examiné à travers deux indicateurs clés : l'espérance de vie à la naissance et la mortalité maternelle. En effet, lorsque la femme a un pouvoir économique accru, elle est plus en mesure de prendre des décisions liées à sa santé, d'accéder à des services médicaux de qualité et de bénéficier de soins prénatals et postnatals appropriés. L'autonomisation économique peut également contribuer à réduire les obstacles financiers auxquels la femme peut être confrontée lorsqu'elle cherche des soins de santé maternelle. Cela peut inclure la possibilité de payer des frais médicaux, de se déplacer vers des centres de santé et de bénéficier de services de santé maternelle de qualité.

1. L'ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

L'espérance de vie à la naissance est une mesure statistique qui estime le nombre moyen d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance, en supposant que les taux de mortalité actuels restent constants tout au long de sa vie. La santé et l'espérance de vie à la naissance sont des indicateurs clés du bien-être d'une population. Des interventions visant à améliorer la santé, l'accès aux soins et les conditions de vie peuvent avoir un impact significatif sur l'espérance de vie d'une population.

En l'espace de deux décennies, l'espérance de vie à la naissance des femmes rurales au Maroc a connu une progression significative, passant de 67,9 ans en 2004 à près de 76,0 ans en 2024, soit une augmentation d'environ 8 ans. Cependant, malgré cette évolution, l'espérance de vie à la naissance des femmes rurales reste modérée en comparaison avec celle des femmes citadines. Les

disparités observées peuvent être attribuées aux niveaux de mortalité infantile et juvénile, aux conditions de vie générales, à la disponibilité des soins de santé et au niveau d'éducation. Au cours de la période de 2004 à 2024, l'espérance de vie des femmes rurales a augmenté de 12,0%, tandis que celle des femmes citadines a connu une augmentation moins prononcée de 4,2%.

En examinant les données spécifiques à l'espérance de vie à la naissance en milieu rural, il ressort que les femmes présentent une espérance de vie plus longue que les hommes, un phénomène observé de manière générale avec la surmortalité masculine, bien que cela ne soit pas spécifique au milieu rural.

TABLEAU 8
Espérance de vie à la naissance (en année) selon le sexe et le milieu de résidence entre 2004 et 2024

Années	Urbain		Rural	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
2004	77,1	73,2	67,9	67,4
2010	79,4	75,4	73,0	70,6
2014	78,9	76,2	74,6	70,8
2018	79,5	76,7	75,2	71,2
2024	80,3	77,4	76,0	71,9

Source : Ministère de la Santé, ENPSF 2004 et 2018, ENDPR 2009-2010 et HCP, RGPH 2024.

2. LA MORTALITÉ MATERNELLE

La mortalité maternelle se réfère aux décès survenant chez les femmes pendant la grossesse, l'accouchement ou dans les 42 jours suivant l'accouchement. Elle est attribuable à des causes directes telles que les

complications de la grossesse et de l'accouchement, ainsi qu'à des maladies qui s'aggravent pendant la grossesse, telles que l'hépatite.

Bien que la mortalité maternelle ait connu une baisse, son niveau demeure élevé, malgré une diminution du nombre de grossesses et de naissances au sein de la population marocaine. Bien que le taux de mortalité maternelle ait été réduit à l'échelle nationale, atteignant 72,6 décès pour 100 000 naissances vivantes, une surmortalité persiste en milieu rural, avec un taux deux fois et demi supérieur à celui du milieu urbain (44,6 décès en milieu urbain contre 111,1 décès en milieu rural).

TABLEAU 9
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances) de 1997 à 2018

Années	Rural	Urbain	Ensemble	Ensemble
1992	31,5	54,4	41,5	41,5
1997	51,7	65,8	58,4	58,4
2004	59,7	65,5	63,0	63,0
2011	65,5	68,9	67,4	67,4
2018	70,3	71,1	70,8	70,8

Source : Ministère de la Santé, ENPSF 1997, 2004 et 2018, ENDPR 2009-2010

La mortalité maternelle parmi les femmes rurales au Maroc a historiquement dépassé celle des femmes urbaines en raison de divers facteurs, tels que l'accès limité aux soins de santé, les pratiques traditionnelles, les conditions socio-économiques défavorables et les obstacles culturels.

Le Maroc a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès aux soins de santé maternelle, en particulier dans les zones rurales. Divers programmes ont été lancés pour renforcer les services de santé reproductive, éduquer les femmes sur la santé

maternelle, former des professionnels de la santé dans les zones rurales et faciliter l'accès aux soins prénatals et postnatals.

Cependant, malgré ces efforts, il est essentiel de souligner que des disparités persistantes en matière de santé maternelle subsistent dans les régions rurales, en raison de divers défis tels que l'éloignement géographique, le manque d'infrastructures médicales adéquates, les normes culturelles et les facteurs économiques. Les organisations non gouvernementales (ONG) et les partenaires internationaux ont également joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de programmes visant à réduire la mortalité maternelle et à améliorer la santé des femmes dans les zones rurales du Maroc.

La baisse de la mortalité maternelle dans les zones rurales est partiellement attribuable à la réduction de l'exposition au risque de décès maternel grâce à la baisse de la fécondité. En effet, lorsque la fécondité diminue, le nombre de grossesses et de naissances peut relativement diminuer, entraînant ainsi une réduction de l'exposition au risque de mortalité maternelle (l'Indice Synthétique de Fécondité est passé de 4,3 enfants par femme en 1994 à 2,4 en 2024).

Outre l'impact significatif de la réduction de la fécondité sur la baisse de la mortalité maternelle, il convient de souligner la contribution positive de l'évolution de certains déterminants, en particulier la couverture des consultations prénatales qualifiées, qui est passée de 47,9% en 2004 à 79,6% en 2018. De plus, l'accouchement en milieu sanitaire dans les zones rurales a augmenté, passant de 38% en 2004 à 73,7% en 2018.

V. LA SCOLARISATION

La scolarisation et l'autonomisation économique des femmes au Maroc sont des éléments cruciaux qui interagissent de manière dynamique pour favoriser le développement individuel et sociétal. En effet, en accédant à l'éducation, les femmes acquièrent des compétences, développent leur capacité critique, et sont mieux préparées à participer activement à la vie économique. Les femmes éduquées sont également mieux équipées pour participer activement à la prise de décision, que ce soit au sein de leur foyer, de leur communauté ou dans des contextes professionnels. Cela renforce leur autonomie et influence positivement les dynamiques économiques. Enfin, l'éducation agit comme un moyen de réduire les inégalités de genre en offrant aux femmes les outils nécessaires pour contester les normes traditionnelles et participer pleinement à tous les aspects de la société, y compris l'économie.

D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de la scolarisation des femmes rurales au Maroc au fil des années, en particulier au sein des jeunes générations. Toutefois, ces avancements demeurent insuffisants compte tenu de l'impact crucial de l'éducation des femmes sur le développement social et économique. En ce qui concerne l'alphabétisation, les femmes rurales restent désavantagées par rapport à leurs consœurs citadines. En 2014, près de 39,9% des femmes rurales savaient lire et écrire, comparativement à 69,0% des femmes en milieu urbain. Bien que la situation se soit légèrement améliorée en 2024, où plus de la moitié des femmes rurales (51,6%) sont alphabètes, l'écart persiste avec les 76,4% de femmes alphabètes en milieu urbain.

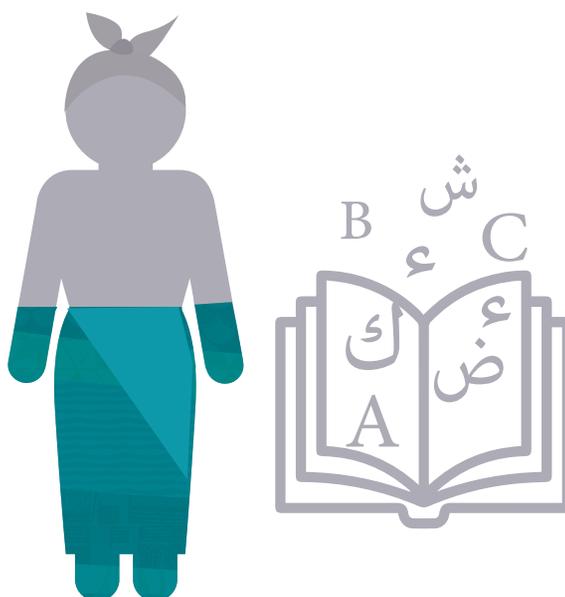
En ce qui concerne l'accès à l'éducation, malgré les progrès réalisés par la fille rurale au niveau primaire, ses opportunités d'accéder aux autres cycles de l'enseignement restent limitées. En 2021-2022, son taux

net de scolarisation au primaire a atteint 116%, comparé à 102% pour les filles urbaines et 116% pour les garçons ruraux. Son taux net de préscolarisation pour la même année était de 73%, dépassant légèrement les 72,3% des filles en milieu urbain et les 71,8% des garçons ruraux.

Pour le niveau d'enseignement secondaire au sein des zones rurales, le taux net de scolarisation des adolescentes se situait à 59,8%, contrastant avec un taux plus élevé de 91,7% observé chez les jeunes filles urbaines. En ce qui concerne les jeunes garçons résidant en milieu rural, leur taux net de scolarisation s'établissait à 57,4%. Pour le segment du secondaire qualifiant, la disparité persistait, avec un taux de scolarisation de seulement 23,8% pour les filles vivant en milieu rural, comparativement à un pourcentage beaucoup plus élevé de 71,3% chez leurs homologues citadines. Les garçons résidant en zone rurale affichaient quant à eux un taux de scolarisation de 15,7%.

Les Écarts Éducatifs en Milieu Rural

48,4%
des femmes
rurales sont
analphabètes





La scolarisation des jeunes filles âgées de 15 à 17 ans en milieu rural représente toujours un défi considérable. Entre 2000 et 2022, le taux de scolarisation des filles citadines dans cette tranche d'âge est passé de 56,3% à 96%. En revanche, pour leurs homologues du milieu rural, ce taux, qui était de 6,1% en 2000, a seulement atteint 47,6% après 22 ans. En parallèle, les garçons affichent des taux de scolarisation respectifs de 90% en milieu urbain et de 56,4% en milieu rural, comparativement à 70,3% et 14,7% en 2000.

Ces contre-performances s'expliquent en grande partie par un taux d'abandon scolaire élevé chez les filles rurales, en particulier au niveau du collège. Au primaire, leur taux d'abandon atteint 6,9%, comparé à 4,7% pour les citadines et 5,4% pour les garçons ruraux. Au collège, ce taux est quatre fois supérieur à celui des filles urbaines (16,8% contre 4,8%).

Ces faibles résultats sont également liés à la réalité sociologique marocaine, soulignant une disparité entre les chances offertes aux femmes rurales par rapport à

leurs homologues citadines. Les mariages précoces, les obstacles socioculturels, l'éloignement géographique des établissements scolaires, les problèmes d'infrastructures, et l'insuffisance des transports et des cantines sont autant de facteurs explicatifs de cette situation. De plus, des considérations économiques telles que le manque à gagner associé à la scolarisation des filles et les coûts liés à cette éducation (fournitures scolaires) sont des obstacles supplémentaires.

Dans un contexte où l'agriculture constitue l'occupation principale des habitants ruraux, les périodes intensives de travail agricole, comme les labours et les moissons, entraînent fréquemment l'absence des enfants, qui contribuent aux travaux familiaux. En particulier pour les filles, la société rurale continue de sous-estimer la valeur de leur éducation, privilégiant leur implication dans les tâches ménagères telles que la cuisson du pain, l'approvisionnement en eau, et la garde des enfants plus jeunes, plutôt que leur instruction.

VI. LA MIGRATION RURALE-URBAIN

Le phénomène migratoire de la campagne vers la ville trouve en partie son explication dans le déséquilibre entre l'évolution économique et démographique en milieu rural. Il devient de plus en plus difficile pour le marché du travail en milieu rural d'absorber toute la main-d'œuvre disponible, surtout avec la récurrence des épisodes de sécheresse. À cela s'ajoute le déséquilibre infrastructurel entre les zones rurales et urbaines, des facteurs qui favorisent l'exode rural.

Alors que par le passé la migration de la campagne vers la ville était principalement masculine, le phénomène a évolué en termes de forme et d'intensité. La décennie 90 a marqué une rupture avec le passé, et nous observons une féminisation progressive du phénomène. Les données relatives à la migration entre 2009 et 2014 confirment cette tendance. Sur les 152 000 migrants annuels, 84.400 sont des femmes, représentant ainsi un taux de féminisation d'environ 55,5%. Contrairement au passé où les femmes migraient principalement dans le cadre du regroupement familial, elles le font désormais de leur propre initiative, soit dans le cadre d'une migration autonome, à la recherche de meilleures conditions de vie, ou en tant que responsables du ménage.

Les migrantes rurales vers les villes sont principalement jeunes, avec un peu moins de la moitié (47%) ayant entre 15 et 29 ans, tandis que les femmes de cette tranche d'âge ne représentent que 26,7% de la population féminine rurale. En revanche, seulement 9,6% des migrantes rurales ont plus de 50 ans, comparés à 17,9% de la population féminine rurale.

Alors que dans le passé, le courant migratoire des femmes rurales était majoritairement constitué d'analphabètes (90% des femmes sans instruction en 1991), la situation est bien différente en 2014. Près de 40% des migrantes rurales sont analphabètes, un taux inférieur à celui de l'ensemble de la population féminine rurale (61%). La population migrante

féminine se distingue également par un niveau d'éducation significativement plus élevé que celui de la population féminine rurale. Environ 4% des migrantes ont un niveau supérieur (contre 0,9% des rurales), près du quart (22%) ont un niveau secondaire collégial et qualifiant (contre 9% en milieu rural), et 31% ont un niveau primaire (contre 27% en milieu rural). Ces résultats suggèrent que la scolarisation est un facteur encourageant l'exode rural, car les femmes rurales scolarisées sont plus enclines à quitter les campagnes pour poursuivre leur éducation ou chercher du travail¹⁴.

Sur le plan de l'insertion dans le marché du travail, les migrantes rurales sont plus actives que l'ensemble de la population féminine rurale. En effet, le taux net d'activité des femmes migrantes atteint 17,8%, comparé à 11,4% pour les femmes rurales non migrantes. La structure par âge de ces deux catégories de population contribue en partie à expliquer les différences de taux d'activité, étant donné que la pyramide des âges des migrantes est plus jeune. Il en découle que le milieu rural pourrait se voir progressivement privé d'une partie de sa population féminine la plus dynamique, engendrant une perte de capital humain préjudiciable à son développement, pour autant que les ressources nécessaires soient mises à disposition.

¹⁴HCP, Les Brefs du Plan "Les migrants ruraux au Maroc : une confirmation de la féminisation de l'exode et une sélection des jeunes les plus entrepreneurs" 2023.

VII. LA FEMME RURALE CHEF DE MÉNAGE

Au Maroc, bien que l'évolution de la proportion de femmes chefs de ménage soit notable, cette avancée ne peut être interprétée de manière globale comme une promotion sociale ou une évolution volontaire découlant d'une aspiration personnelle. En effet, il est de coutume que la direction des ménages soit assumée par les hommes, et les femmes n'occupent ce rôle que dans des circonstances exceptionnelles, telles que le divorce, le veuvage ou la migration interne ou internationales du mari.

Parmi les 3,101 millions de ménages ruraux recensés en 2024, un total de 450 milles ménages est dirigé par des femmes, représentant ainsi une proportion de 14,5%. Cette proportion est moins élevée par rapport au milieu urbain, où elle atteint 21,6%. La présence relativement importante de femmes chefs de ménage en milieu urbain s'explique par le fait que les femmes veuves ou divorcées peuvent vivre, voire doivent vivre, en famille monoparental ou nucléaire. En revanche, en milieu rural, où les relations traditionnelles sont plus robustes, ces femmes sont souvent amenées à demeurer soit avec les beaux-parents en cas d'absence du mari, soit avec leur propre famille en cas de divorce. Elles forment rarement un ménage indépendant.

On observe que les femmes chefs de ménage appartiennent souvent aux groupes d'âge relativement avancés, avec 79,7% d'entre elles ayant plus de 45 ans. Cette situation est relativement comparable à celle des femmes chefs de ménage en milieu urbain (70,9%). De plus, la plus grande concentration des femmes chefs de ménage en milieu rural se trouve dans le groupe d'âge de 60 ans et plus (52,3%). La concentration des femmes chefs de ménage à des âges avancés confirme généralement qu'elles assument cette responsabilité suite au veuvage, à l'absence du mari ou au divorce. La structure matrimoniale des femmes chefs de ménage en milieu rural confirme cette hypothèse. En effet, 52,1% des femmes chefs de ménage en milieu rural sont veuves, tandis que 10,2% sont divorcées. Les femmes mariées ne représentent que 27,6% du total. La comparaison de la structure matrimoniale de la femme rural avec celle de la femme urbain, révèle une situation contrastée selon le milieu de résidence.

Ainsi, en milieu urbain 38,9% des femmes chefs de ménages sont veuves, 19,3% sont divorcées et 24% sont mariées. Par ailleurs, la structure matrimoniale de l'homme chef de ménage en milieu rural est totalement différente de celle de la femme rural. Les hommes sont en grande majorité mariés (92,5%) les veufs les divorcés ne représentent que 2,4%.

L'analyse de l'analphabétisme montre que la majorité des femmes chefs de ménage sont analphabètes (81,5%), presque le double de leurs homologues masculins (46,5%). En ce qui concerne l'accès à l'éducation, il est également marqué par un important décalage entre les deux sexes. Si 26,6% des chefs de ménage ruraux hommes avaient un niveau scolaire primaire, seule 9,4% sont dans cette situation pour les chefs de ménage du sexe féminin. Les femmes rurales chefs de ménage restent également lésées comparées aux femmes chefs de ménage du milieu urbain puisque parmi ces dernières 17,4% ont acquis le niveau primaire alors que seule 9,4% sont dans cette situation dans le milieu rural.

En examinant la répartition régionale des chefs de ménage féminins, on constate que la région de Marrakech-Safi affiche la proportion la plus élevée, atteignant 16,5%. Elle est suivie de près par la région de Casablanca-Settat, avec 14,2%, puis Fès-Meknès, avec 11,7%, et Souss-Massa, avec 11,4%. En revanche, les trois régions du Sud présentent les proportions les plus faibles, toutes inférieures à 2%.

Les ménages dirigés par des femmes en milieu rural ont généralement une taille plus réduite que ceux dirigés par des hommes, avec une moyenne de 2,7

personnes contre 4,5 personnes. De plus, 34,2% des ménages dirigés par des femmes ne comptent que le chef de ménage lui-même (ménage d'une seule personne), tandis que cette proportion est seulement de 5,7% pour les ménages dirigés par des hommes. La situation des femmes chefs de ménage en milieu urbain ne diffère pas significativement de celle de leurs homologues en milieu rural. En milieu urbain, les femmes chefs de ménage ont en charge des ménages de petite taille, composés en moyenne de 2,7 personnes, comparativement à une taille de 3,9 personnes pour les hommes chefs de ménage.

Il semble que la solidarité au sein de la famille élargie soit moins fréquente lorsque la personne à la tête du ménage est une femme. Autrefois, une femme

veuve ou divorcée trouvait refuge au sein de sa propre famille ou restait au sein de la famille de son époux. Cependant, cette dynamique semble avoir changé, et les femmes veuves ou divorcées ne peuvent plus nécessairement compter sur le soutien de leur famille élargie pour prendre en charge leur ménage. De même, les fils mariés forment leur propre ménage et ne vivent plus avec leurs mères. Souvent âgées et veuves, ces femmes se retrouvent alors seules ou à la tête d'un ménage de petite taille.

En termes de dynamique démographique, on note que la population féminine rurale au Maroc représente une proportion significative de la population totale, bien que son nombre ait légèrement diminué au



CONCLUSION

Dans ce chapitre nous avons essayé de donner une idée relativement exhaustive de la dynamique démographique et socioéconomique des femmes rurales au Maroc. Cette analyse met en lumière plusieurs aspects cruciaux qui touchent à la fois leur vie quotidienne et leur autonomisation économique et sociale.

fil des ans en raison de l'exode rural et de facteurs démographiques tels que la baisse de la fécondité. La structure de la population féminine rurale montre la présence d'une proportion élevée de femmes rurales de moins de 15 ans soulignant la nécessité de politiques axées sur l'éducation, la santé maternelle et infantile, et d'autres programmes visant à soutenir cette population jeune.

Les transformations dans le schéma nuptial, avec des mariages contractés à un âge plus avancé et un choix de conjoint plus libre, reflètent une évolution positive vers des pratiques plus modernes et égalitaires en plus de l'augmentation du niveau de scolarisation des filles, souligne l'importance de l'éducation dans l'autonomisation des femmes rurales.

Par ailleurs, la persistance du mariage précoce représente un défi majeur pour l'autonomisation des femmes. Les inégalités entre milieux urbain et rural ainsi que selon le niveau de richesse soulignent la nécessité d'approches différenciées.

Concernant l'éducation, bien que des progrès aient été réalisés dans l'éducation des filles, des défis subsistent. S'assurer que les filles ont accès à l'enseignement secondaire et au-delà est essentiel pour leur autonomisation économique future.

L'analyse de la dynamique démographique et socioéconomique des femmes rurales au Maroc met en évidence des changements positifs, mais aussi des défis persistants. L'autonomisation économique et sociale des femmes rurales nécessite une approche globale, intégrant l'éducation, la santé, l'accès aux opportunités économiques, et la promotion de choix

égalitaires dans le cadre familial. Les politiques et les programmes doivent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de cette population, favoriser l'égalité des genres, et créer un environnement propice à leur émancipation sociale et économique.

Le Maroc s'engage pleinement à promouvoir l'autonomisation des femmes et à garantir la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Cette démarche dépasse largement le simple impératif de justice ; elle constitue une condition indispensable au développement.

Bien que l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ainsi que la pleine participation des femmes dans les sphères politiques et économiques, soient des objectifs prioritaires, il est crucial de reconnaître que la garantie universelle des droits sexuels et reproductifs est une condition sine qua non pour les atteindre. En effet, restreindre le droit des femmes à décider du moment de leur maternité est un moyen certain de perpétuer les inégalités économiques et sociales. Cela les confine à la sphère domestique, les prive de leurs droits patrimoniaux et civiques, les exclut de l'espace public, maintient les écarts de rémunération, entraîne la précarité économique, complique l'accès à des postes professionnels et politiques de responsabilité, et les maintient invisibles dans tous les domaines de la société, alors même qu'elles en sont les piliers essentiels.

Par ailleurs, l'emploi des femmes rurales stimule la croissance économique à plusieurs niveaux. En augmentant les revenus des ménages ruraux, il contribue à accroître la demande de biens et services locaux, ce qui stimule les activités commerciales et

Chapitre 2

État des lieux et facteurs
déterminants de la
participation de la femme
rurale au marché du travail



I. INTRODUCTION

Alors que les zones rurales constituent souvent le cœur économique et social de nombreux pays, les femmes qui y résident sont souvent confrontées à des défis particuliers en matière d'emploi, d'accès aux opportunités économiques et de participation au développement. À cet égard, la conférence mondiale de la Réforme Agricole et du Développement Rural, tenue à Rome en 1979¹⁵, a reconnu le rôle primordial de l'intégration des femmes rurales au processus de développement. L'emploi de cette frange de la population dans des secteurs tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'artisanat et les services non organisés contribue directement à la dynamique économique des zones rurales. Leur travail dans ces secteurs soutient la production et la transformation des produits agricoles, et fournit des services essentiels aux communautés locales.

créée des opportunités d'emploi supplémentaires, conduisant, ainsi, à une plus grande résilience économique des ménages ruraux et à une réduction de la dépendance à l'égard de l'agriculture traditionnelle.

Cette vision s'applique également au Maroc, où les femmes rurales jouent un rôle fondamental en tant que main-d'œuvre agricole permanente ou occasionnelle, contribuant de manière notable aux activités agricoles. Dans de nombreuses régions du Royaume, les femmes rurales assument des responsabilités majeures dans le secteur agricole. Elles se voient confier des tâches telles que l'élevage, l'entretien des cultures maraîchères, la cueillette, le jardinage, le semis, l'irrigation, la fertilisation du sol et la moisson. Ces travaux, bien que souvent considérés comme "du ressort des femmes", revêtent une importance vitale pour l'économie rurale et la sécurité alimentaire du pays. Cela étant, l'emploi de la femme rurale peut conduire à des changements positifs dans les dynamiques familiales et sociales, favorisant une plus grande égalité entre les sexes et une meilleure répartition des responsabilités domestiques.

Cependant, en dépit de leur contribution effective, les femmes rurales au Maroc font souvent face à des défis majeurs tels que l'accès limité aux ressources, aux infrastructures et aux services de soutien, ainsi qu'aux opportunités économiques et éducatives.

Plusieurs facteurs contribuent à ces disparités. D'une part, les responsabilités liées à l'éducation des enfants et aux tâches domestiques occupent une place importante dans la vie des femmes, limitant ainsi leur disponibilité pour le travail rémunéré. D'autre part, d'autres facteurs, tels que l'environnement socio-économique et les caractéristiques sociodémographiques individuelles,

¹⁵FAO (1980) « Reconnaître le rôle primordial des femmes dans la vie socio-économique, qu'il s'agisse d'activités agricoles ou non agricoles, conformément aux objectifs de la Décennie de la femme proclamée par les Nations Unies, est l'une des conditions de succès de la planification du développement rural et de l'exécution des programmes. Il est également nécessaire d'étoffer de toute urgence la documentation et les statistiques relatives à tous les aspects du rôle de la femme dans les activités rurales, et de diffuser ces informations en vue de mieux faire connaître le rôle des femmes dans la société ».

influencent également le niveau de participation des femmes au marché du travail. Parmi ces facteurs, on peut citer l'accès inégal aux opportunités d'emploi, les stéréotypes de genre, les politiques familiales et de travail, ainsi que les normes culturelles qui peuvent limiter les choix professionnels des femmes. A ces facteurs s'ajoutent les déterminants relatifs au cycle de vie, notamment les effets, qu'ils soient isolés ou combinés, de l'âge, de l'état matrimonial et de la charge des enfants.

Afin de proposer un cadre d'analyse interprétatif pour mieux comprendre l'évolution de l'emploi féminin dans l'espace rural en comparaison avec celui des hommes, ainsi que les déterminants de l'insertion de la femme rurale sur le marché du travail, ce chapitre se consacre à établir un ensemble de travaux descriptifs et explicatifs visant à mieux comprendre l'évolution de l'emploi féminin dans les zones rurales. Cette approche englobe une analyse comparative entre les femmes et les hommes résidant en milieu rural, d'une part, et entre les femmes rurales et leurs pairs citadins, d'autre part.

Les estimations économétriques établies joueront un rôle clé dans cette démarche, permettant d'appréhender les principaux déterminants de l'insertion de la femme rurale sur le marché du travail, ainsi que d'analyser les transitions réciproques entre l'activité et l'inactivité des femmes rurales. Cette approche transverse permettra, ainsi, d'appréhender les défis et les opportunités auxquels les femmes rurales sont confrontées en matière d'emploi. En identifiant les déterminants et les barrières spécifiques, il serait possible de formuler des recommandations visant à promouvoir une insertion professionnelle plus équitable des femmes rurales, contribuant ainsi à leur autonomisation économique et à la croissance inclusive des zones rurales.

Par ailleurs, plus de 40 ans après les travaux de l'économiste Boserup (1970), qui ont souligné l'importance méconnue des contributions des femmes dans les économies agricoles et industrielles, la Communauté internationale continue à réfléchir à la

II. CADRE CONCEPTUEL DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FEMME RURALE

En 1975, l'Organisation des Nations Unies a déclaré l'Année internationale de la Femme, marquant le début d'une série d'initiatives mondiales visant à promouvoir les droits et le rôle des femmes dans le développement. Cette année a également vu la tenue de la première conférence internationale des femmes à Mexico, suivie de la proclamation de la Décennie de la Femme (1975-1985). Depuis lors, la question de l'inclusion des femmes dans le développement est devenue une préoccupation mondiale majeure. Le mouvement pour la promotion des droits des femmes, associé à des politiques de formation, d'autonomisation et de mesures positives, a connu une croissance notable, principalement dans les pays du Nord (Banque mondiale, 2012).

manière d'améliorer la situation des femmes. Cette attention accrue repose sur l'idée que les ressources humaines, notamment celles représentées par plus de la moitié de la population, devraient être des leviers essentiels pour la gouvernance et le développement de chaque nation.

Au Maroc, depuis le début du troisième millénaire, des engagements d'ordre institutionnel et social sont pris à tous les niveaux et supposés améliorer progressivement le statut des femmes ainsi que la prise en compte de leurs points de vue dans le processus du choix des priorités et de propositions de solutions en faveur de l'égalité des sexes. Ils ont également amélioré leur représentativité dans les sphères politique, économique et sociale. Cependant, malgré ces avancées, sa présence sur le marché du travail n'a pas suivi la même trajectoire positive. Au contraire, elle a tendance à régresser ces dernières années.

La participation des femmes marocaines au marché du travail reste caractérisée par un niveau relativement bas en comparaison avec d'autres pays, aussi bien développés que ceux en voie de développement. Dans un rapport récent de CAWTAR (2019)¹⁶, il est signalé que dans les régions du MENA, les taux d'activités féminines sont parmi les plus faibles dans le monde avec des écarts inter-pays. Les femmes dans la région MENA sont impliquées uniquement dans le petit commerce qui sert à soutenir leurs contributions aux

ressources économiques de leurs familles. Elles sont exclues des politiques publiques dans leur ensemble et, par conséquent, de celles qui sont adaptés aux opportunités commerciales, aux technologies plus avancées et aux salaires plus élevés.

Comme souligné par Richomme-Huet et d'Andria (2012), les raisons de cette situation sont bien établies et récurrentes. Elles incluent l'enfermement des femmes dans des rôles traditionnels de mères et d'éducatrices, conformément aux stéréotypes décrits par Bourdieu (1998), ainsi que la dévalorisation souvent associée à leurs qualités perçues, tant dans les entreprises que dans la société en général.

Cette tendance reflète des normes de genre et des perceptions sociales qui limitent les opportunités professionnelles des femmes et renforcent les inégalités sexospécifiques dans le domaine de l'emploi. Les stéréotypes de genre jouent un rôle central en perpétuant ces déséquilibres, en assignant aux femmes des rôles traditionnels et en sous-estimant leurs capacités dans des domaines considérés comme relevant du domaine masculin.

Ces obstacles sociaux et culturels entravent l'avancement professionnel des femmes et perpétuent l'inégalité salariale et la sous-représentation des femmes dans les postes de direction et les domaines professionnels dominés par les hommes. C'est pourquoi il est fondamental de considérer que des politiques spécifiques en faveur de l'égalité hommes-femmes sont indispensables pour

¹⁶UNDP, Rapport sur le développement humain. 2019

élargir les opportunités économiques des femmes (World Bank, 2012 ; Duflo, 2012).

Ce constat est particulièrement pertinent dans les zones rurales, où le rôle des femmes dans la production agricole revêt une importance capitale pour garantir la sécurité alimentaire de la population marocaine. En effet, les femmes rurales jouent un rôle crucial dans les domaines de l'agriculture et de la gestion des cultures et de l'élevage, contribuant ainsi de manière significative à l'économie locale et nationale. Par ailleurs, il convient de souligner que la population rurale représente une part importante des personnes vivant dans la pauvreté au Maroc, avec près de 73 % de la population pauvre selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP) de 2016. Il est à noter que cette proportion peut varier d'une région à l'autre, mettant en évidence les disparités économiques et sociales entre les différentes zones du pays.

Pour mieux appréhender la participation de la femme rurale sur le marché du travail, il est essentiel de se référer aux travaux théoriques et empiriques développés par les économistes. Les contributions majeures de Becker (1965, 1993) et de Gronau (1977) ont permis d'éclairer le modèle de répartition des tâches au sein du ménage. Leurs travaux ont souligné que chaque conjoint assume les activités pour lesquelles il est le plus disponible en termes de temps et d'efficacité. Par exemple, si Monsieur dispose de plus de temps pour le travail rémunéré, il assumera cette responsabilité, tandis que Madame se chargera des tâches domestiques.

Selon Pollak (2011), bien que les conjoints puissent considérer le temps comme un substitut parfait, il existe néanmoins une spécialisation des rôles indépendante des préférences individuelles et de la structure de gouvernance au sein du ménage. En d'autres termes, même si les conjoints peuvent avoir des préférences différentes, ils peuvent encore s'engager dans des activités spécifiques en fonction de leurs ressources en temps et de leur efficacité dans ces domaines. Cette spécialisation peut influencer la participation de la femme rurale au marché du travail en déterminant les opportunités économiques disponibles et les responsabilités domestiques à assumer.

Dans cette logique, divers travaux ont mis en exergue l'impact de l'état matrimonial de la femme sur sa

participation au marché du travail. En effet, la décision d'une femme mariée de rejoindre la population active peut être influencée par plusieurs facteurs, notamment le degré de participation de son conjoint et son propre revenu éventuel.

De même, le nombre d'enfants dans le ménage joue un rôle significatif dans cette décision. Les recherches empiriques ont confirmé que la fécondité a un impact négatif sur le temps que les femmes consacrent au travail rémunéré, et inversement. En d'autres termes, plus une femme a d'enfants, moins elle est susceptible de consacrer du temps au marché du travail, et cela peut être expliqué par les responsabilités accrues liées à la parentalité et aux soins familiaux. Mishra et Smith (2010) ont observé cette relation. Cependant, ils notent qu'il n'y a pas de consensus à ce sujet, car des études antérieures ont plutôt établi une relation positive. De même, une réduction du nombre d'enfants peut entraîner une augmentation de la participation des femmes au marché du travail, car elles disposent de plus de temps et de ressources pour se consacrer à une activité professionnelle (Assaad&Zouari, 2002).

En effet, en dépit des transitions démographique, sociale et économique ayant caractérisé le milieu rural marocain, la situation socioéconomique et le cadre de vie de la femme rurale manifestent la position défavorisée qu'elle occupe au sein de la société marocaine (Cf. 1er chapitre). Sa fécondité reste relativement élevée, malgré sa baisse notoire au fil des années, son niveau d'éducation est largement inférieur à la moyenne nationale et à peine quatre femmes sur dix sont alphabètes. Par ailleurs, à la quête de meilleures conditions socioéconomiques, de plus en plus de femmes quittent les zones rurales à la recherche de revenus plus élevés. Cette mobilité vers les zones urbaines les amène d'ailleurs à occuper des emplois peu décents souvent localisés dans les segments précaires de l'emploi informel.

Dans ce contexte, le temps alloué au travail marchand est négativement impacté. En effet, les travaux du HCP (2014) ont montré que les femmes actives occupées travaillent en moyenne 3h46 par jour, contre 7h pour leurs homologues hommes. Ce temps professionnel est plus important pour les femmes salariées (6h20, contre 7h45 chez les hommes) que pour les femmes auto-employées (4h24, contre 7h08 pour les hommes)

et les femmes « aides-familiales » (3h44, contre 6h58 pour les hommes).

Ces écarts sont exacerbés par la division sociale du travail, qui attribue souvent aux femmes des activités non ou peu rémunérées. Cette division, perpétuée par la tradition, limite l'accès d'une grande partie d'entre elles à des opportunités de revenus. Même lorsqu'elles occupent un emploi rémunéré, les femmes sont appelées à gérer l'interdépendance entre les exigences professionnelles et les responsabilités domestiques et familiales. Cette double charge impacte inévitablement les performances professionnelles des femmes et entrave leur capacité à développer pleinement leurs compétences et leur expertise (HCP, 2022).

Par référence aux données « budget temps » menée en 2014 par le HCP, qui a montré la reproduction du schéma classique d'une société de « l'homme gagne-pain et la femme au foyer », il en ressort également que l'autonomisation de la femme marocaine est fortement liée à la doxa du genre et aux normes culture. En effet, plusieurs études réalisées par le HCP (2006, 2016) confirment le ressenti des marocains qui révèle que les « hommes soient les décideurs » et que les « femmes se consacrent à leur famille ». Cette culture s'amplifie par la retransmission intergénérationnelle du schéma classique -patriarcal- d'une société de « l'homme gagne-pain et « la femme au foyer »

Au plan des déterminants microéconomiques, Spierings et Smits (2007) ont mené une étude sur la participation des femmes à la vie active dans quatre pays arabes, utilisant notamment les données de l'enquête démographique et sanitaire (EDS) de 2004 pour le Maroc. Leur analyse met en évidence que le niveau d'éducation supérieure est le facteur le plus déterminant expliquant la participation des femmes à la vie active. Toutefois, face à l'accentuation du chômage des diplômés, qui s'explique économiquement par la dynamique économique et les politiques du marché du travail, les femmes sont souvent découragées de participer au marché du travail (Jaumotte, 2003). Toutefois, des recherches supplémentaires ont indiqué qu'un taux de chômage élevé chez les hommes peut avoir un effet contraire en encourageant la participation des femmes au marché du travail. Dans de telles circonstances, les femmes peuvent chercher

à compenser la perte de revenu familiale due au chômage de leur conjoint (Tansel, 2001).

Partant de là, toute tentative d'évaluation des coûts d'opportunités économiques et sociales de l'autonomisation économique des femmes rurales et leurs contributions effective et potentielle à l'économie nationale se heurte à des difficultés dont il faut être conscient pour bien les maîtriser par la suite, étant donné les diversités sociales et économiques de l'espace rural. Par ailleurs, compte tenu du milieu dans lequel elles évoluent, les femmes rurales exercent la majorité de leurs activités dans l'agriculture où elles sont omniprésentes dans toutes ses branches. Elles sont généralement jeunes, représentent un peu plus du tiers de la population active rurale et considérées comme une main d'œuvre « bon marché », voire « gratuite » si elles occupent des emplois d'aides familiales. En outre, lorsqu'elles sont salariées, les femmes rurales sont moins rémunérées par rapport aux hommes.

Dans le sillage de ces péripéties conceptuelles, ce chapitre vise à évaluer la contribution de l'activité des femmes rurales à l'économie nationale et à mettre en lumière le manque à gagner inhérent à leur situation sur le marché du travail. En somme, il apparaît que la décision de participer au marché du travail est influencée par divers facteurs, regroupés en quatre catégories principales. La première catégorie comprend des facteurs individuels liés à la femme elle-même, tels que son âge et son niveau d'éducation. La deuxième concerne le contexte familial, notamment la taille du ménage, le nombre d'enfants en âge préscolaire, ainsi que l'activité et le revenu des autres membres du ménage. La troisième catégorie aborde l'impact de la division sexuée des rôles au sein des ménages. Enfin, la dernière catégorie englobe l'environnement plus large, y compris les politiques publiques visant à encourager la participation des femmes au travail, la situation économique générale et le niveau d'attractivité du marché du travail, tel que reflété par le taux de chômage. Ces facteurs interagissent de manière complexe pour influencer les choix des femmes en matière de participation au marché du travail.

Par ailleurs, cette évaluation est souvent gouvernée par des conceptions basées sur des notions biologiques préconçues. Cette approche a longtemps guidé la planification du développement, soulignant ainsi

Qualité et Nature des Emplois Féminins Ruraux



60,3%
des femmes
rurales actives
sont des aides
familiales sans
rémunération

60,3% des femmes rurales actives occupées sont des aides familiales, et leur travail reste généralement non rémunéré, car près de 7 femmes rurales actives occupées sur 10 ne perçoivent aucune contrepartie financière à leur travail (70,5%)



Obstacles à l'Emploi Féminin en Milieu Rural



Accès limité à l'éducation



services de santé



préjugés culturels

les femmes et les filles vivant en milieu rural sont particulièrement touchées par la pauvreté, le chômage et les emplois non rémunérés, ainsi que par un accès limité aux services de santé, à l'éducation, à la propriété et au financement. Les contraintes traditionnelles et culturelles exacerbent ces disparités, confinant souvent les femmes à des rôles familiaux traditionnels

III. DYNAMIQUE DE L'OFFRE DE TRAVAIL DE LA FEMME RURALE

L'analyse de l'évolution de l'emploi des femmes est un outil indispensable pour évaluer les progrès réalisés dans l'autonomisation économique des femmes et les défis persistants liés à l'accès équitable au marché du travail. En effet, cet accès est étroitement lié aux opportunités disponibles dans le marché de l'emploi en termes non seulement d'offre d'emploi mais aussi d'accès à des emplois décents et rémunérés équitablement.

l'importance de transcender cette vision pour une meilleure compréhension du travail féminin. D'où la nécessité de contourner cette manière d'appréhender le travail féminin. Cela souligne également l'impératif de considérer les perspectives de genre comme une composante essentielle de toute politique de développement, notamment dans les zones rurales (Mosse, 1998).

C'est dire que l'application de l'approche de genre à la problématique de l'emploi de la femme rurale aidera à mieux comprendre les comportements selon les sexes dans le milieu rural marocain et à mieux connaître les rapports découlant de l'appartenance à tel ou tel sexe et leurs conséquences sur l'employabilité.

En somme, par référence au cadre conceptuel, la façon dont les femmes perçoivent le travail rémunéré est influencée par plusieurs facteurs, notamment leur niveau d'éducation, leurs responsabilités familiales, les normes sociales et culturelles, ainsi que les politiques gouvernementales en matière d'égalité des sexes et de soutien à l'emploi féminin. Ainsi, l'évolution du taux d'activité féminin reflète à la fois les progrès réalisés dans l'autonomisation économique des femmes et les défis persistants liés à l'accès équitable au marché du travail.

En 2019, la femme rurale est relativement plus active que son homologue citadine. Le taux d'activité des femmes rurales âgées de 15 ans et plus s'élève à 27,1% en 2019, soit près de deux fois celui des citadines (18,5%). Ce taux reste cependant bien inférieur à celui des hommes ruraux qui atteint 77,0%. Les femmes rurales actives sont dans leur quasi-totalité occupées, le chômage ne concerne que 2,7% d'entre elles.

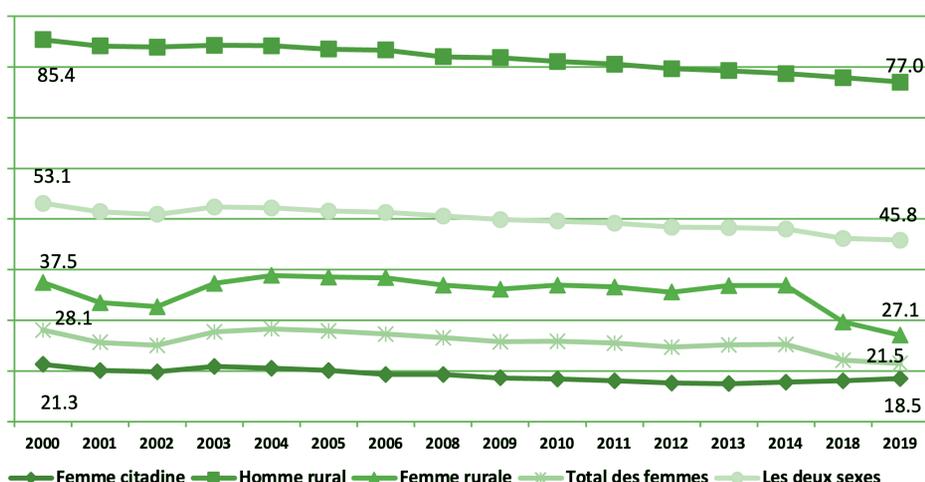
Toutefois, au fil des années, le taux d'activité des femmes rurales (TAFR) décroît notablement alors que son niveau demeure faible. Entre 2000 et 2019, la population féminine rurale en âge de travailler (15 ans et plus) a augmenté en moyenne d'environ 90 000 femmes par an, représentant un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 1,9%. En revanche, le nombre de femmes actives dans cette tranche d'âge a diminué d'environ -1,03% par an en moyenne. Cette tendance a entraîné une baisse du TAFR, passant de 37,5% en 2000 à 27,1% en 2019, soit une diminution d'environ 10 points de pourcentage sur cette période.

Ce recul du TAFR peut être attribué à plusieurs facteurs, notamment des contraintes socio-économiques telles que des opportunités d'emploi limitées, des disparités dans l'accès à l'éducation et aux ressources, ainsi que des normes culturelles qui restreignent la participation des femmes au marché du travail. En outre, les migrations de la population féminine rurale vers les zones urbaines à la recherche d'opportunités économiques meilleures et plus diversifiées peuvent également contribuer à cette tendance à la baisse du TAFR.

Cependant, cette diminution de l'activité n'est pas spécifique aux femmes rurales ; elle concerne également, bien que dans une moindre mesure au cours de la même période, les femmes urbaines, dont le taux d'activité est passé de 21,3% à 18,5%. Comparée à celle des hommes ruraux, la tendance est également marquée par une baisse, avec un taux d'activité passant de 85,4% à 77%. En dépit de cette baisse, l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes en milieu rural se maintient pratiquement d'environ 53 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 2

Evolution du taux d'activité par sexe et milieu de résidence (en %)



Source : Rapports détaillés sur l'activité, l'emploi et le chômage (de 2000 à 2019), HCP

Il convient également de reconnaître que l'analyse basée sur les taux bruts d'activité présente des limites intrinsèques. En effet, la population cible englobe des segments socio-économiquement inactifs tels que les personnes âgées et les élèves ou étudiants, qui ne peuvent pas contribuer de manière directe à la production de biens et de services. Cette inclusion biaise quelque peu la compréhension réelle de l'activité économique.

Si l'on se focalise sur la tranche d'âge de 15 à 59 ans parmi les non-scolarisés en milieu rural, considérée comme le noyau dur de la population active, il en ressort que la tendance à la baisse de l'activité ne concerne que les femmes, ainsi qu'une accentuation des écarts entre les deux sexes, révélant, entre autres, des dynamiques spécifiques à chaque genre.

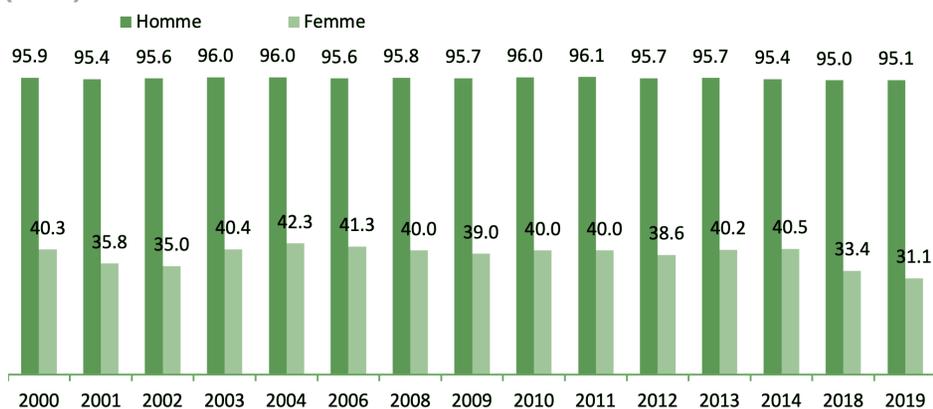
En effet, le taux d'activité des hommes ruraux demeure pratiquement stable, indiquant une tendance vers le plein emploi (96% en 2000 contre 95,1% en 2019). En revanche, celui des femmes rurales subit une diminution significative, chutant de 40,3% en 2000 à 31,1% en 2019. En conséquence, l'écart entre les deux sexes persiste et se creuse davantage, atteignant un écart notable de 64 points de pourcentage.

Par ailleurs, relativement au milieu urbain, on relève la persistante d'une importante offre de travail des femmes à la campagne. En effet, le taux d'activité des femmes non scolarisées âgées de 15 à 59 ans est de 25,2% en 2019, contre 31,1% chez leurs pairs en milieu rural. Ces taux sont respectivement de 26,8% et 40,3% en 2000.

En termes de poids démographique, avec une tendance à la hausse du poids des femmes urbaines, soit près de 64% en 2019, la part des femmes rurales dans la

GRAPHIQUE 3

Evolution du taux d'activité par sexe en milieu rural pour la population non scolarisée, âgée de 15 à 60 ans (en %)



Source : Rapports détaillés sur l'activité, l'emploi et le chômage (de 2000 à 2019), HCP

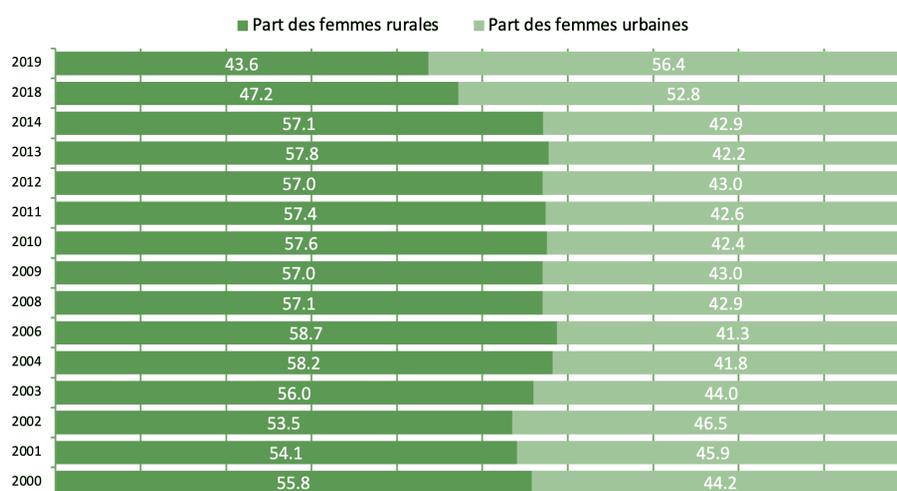
population active féminine tend à baisser en faveur des femmes urbaines, passant de 55,8% en 2000 à 43,6% en 2019. Par rapport à la population exerçant un emploi, ces proportions sont respectivement de 62,8% et 49,1%. Cela signifie que dans l'ensemble, près de la moitié des femmes actives occupées résident en milieu rural.

Cette réalité mérite une analyse approfondie pour comprendre les déterminants sous-jacents de cette offre de main-d'œuvre féminine en milieu rural. Les facteurs

tels que l'accès à l'emploi, les opportunités économiques, les structures familiales et les normes culturelles peuvent jouer un rôle crucial dans le maintien de cette participation active des femmes à la vie économique des campagnes.

En revanche, les hommes inactifs sont majoritairement des étudiants, avec près de la moitié d'entre eux fréquentant l'école, soit 56% en milieu rural et 47,7%

GRAPHIQUE 4
Structure de la population active féminine par milieu de résidence(en %)



Source : Rapports détaillés sur l'activité, l'emploi et le chômage (de 2000 à 2019), HCP



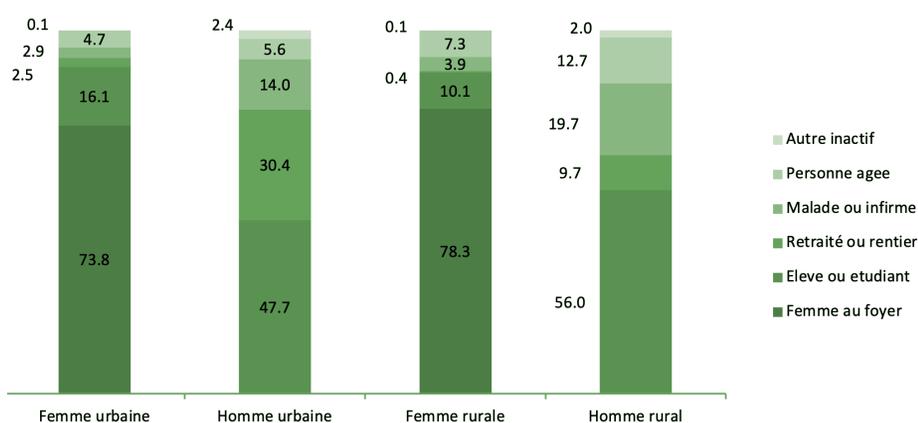
IV. LES DÉTERMINANTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ

Quel que soit leur lieu de résidence, les femmes sont confrontées à une situation d'inactivité motivée par des facteurs distincts de ceux des hommes, largement conditionnés par les normes sociales qui façonnent leur rôle au sein de la société. En 2019, la structure d'inactivité montre que les femmes au foyer représentent une part prédominante des inactives, totalisant près de trois quarts d'entre elles, soit 78,3% en milieu rural et 73,8% en milieu urbain. Cette prépondérance met en évidence l'impact significatif des attentes sociales sur les choix professionnels et familiaux des femmes, soulignant ainsi les défis persistants liés à l'égalité des sexes.

En parallèle, les femmes qui suivent leurs études représentent une proportion non moins importante notable de femmes inactives, soit 10,1% en milieu rural et 16,1% en milieu urbain. Cet indice suggère une dynamique complexe où les aspirations éducatives des femmes peuvent être entravées par des contraintes socio-économiques ou culturelles, compromettant ainsi leur participation directe au marché du travail.

GRAPHIQUE 5

Structure des inactifs âgés de 15 ans et plus selon le type d'inactivité en 2019 (en %)



Source : HCP, Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE) 2019

en milieu urbain. Cette répartition affiche une priorité accordée à l'éducation chez les hommes inactifs, reflétant peut-être des attentes différentes en matière de développement professionnel et de progression sociale.

Ces données soulignent l'importance de prendre en compte les normes sociales et les dynamiques de genre dans l'analyse des tendances d'activité et d'inactivité,

ainsi que la nécessité de politiques publiques visant à promouvoir l'égalité des chances et à éliminer les obstacles à la participation économique des femmes.

Le déclin du taux d'activité chez les jeunes femmes rurales, âgées de 15 à 19 ans, est un phénomène marquant qui mérite une attention particulière. De 2000 à 2019, ce taux a chuté de manière significative, passant de 32,3% à

V. OFFRE DE TRAVAIL DES FEMMES RURALES ET CYCLE DE VIE

La participation au marché du travail est profondément influencée par divers facteurs, notamment l'âge biologique, l'âge minimum légal pour travailler et le sexe. En effet, l'entrée sur le marché du travail et la sortie de la vie active ne suivent pas un schéma uniforme pour tous les individus. Ces dynamiques varient en fonction de l'âge, des lois et des normes sociales qui régissent l'emploi, ainsi que des différences de genre qui peuvent influencer les opportunités et les obstacles rencontrés dans le monde du travail.

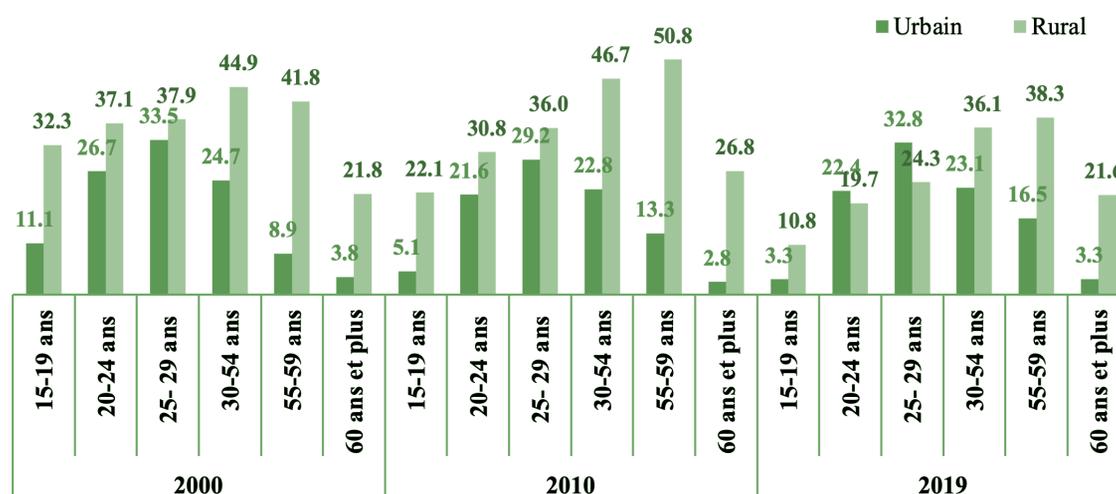
seulement 10,8%, soit une baisse remarquable de près de 21 points de pourcentage. Cette tendance est également observée chez les femmes rurales âgées de 20 à 24 ans, avec une diminution d'environ 17 points de pourcentage sur la même période.

Cette réduction substantielle de l'activité chez les jeunes femmes rurales soulève des questions cruciales quant aux facteurs sous-jacents de ce déclin. Il est évident que l'éducation joue un rôle central dans cette dynamique. La généralisation de l'accès à l'éducation et la hausse des taux de rétention scolaire ont conduit un nombre croissant de

jeunes femmes à poursuivre leurs études plutôt que de rejoindre précocement la force de travail. Cette évolution reflète les progrès réalisés en matière d'éducation et les aspirations croissantes des jeunes femmes à acquérir des qualifications et à s'épanouir sur le plan académique.

Cependant, cette tendance à la baisse de l'activité chez les jeunes femmes rurales soulève également des préoccupations quant à l'accès équitable à l'éducation et à l'emploi dans les zones rurales. Des disparités

GRAPHIQUE 6
Evolution du taux d'activité des femmes par tranche d'âge et milieu de résidence entre 2000 et 2019



Source : HCP, ENE 2000-2019

persistantes en matière d'infrastructures éducatives et d'opportunités économiques pourraient contribuer à l'accentuation de cette tendance, mettant en lumière la nécessité de politiques visant à promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances pour tous, indépendamment du lieu de résidence.

Par ailleurs, il est notable que la participation des femmes rurales au marché du travail se consolide au fil du temps. À titre illustratif, en 2019, le taux d'activité varie considérablement selon l'âge, passant de 10,8% pour les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans à 38,3% pour leurs homologues âgées de 55 à 59 ans, avant de diminuer légèrement à 21,6% pour celles de 60 ans et plus. Cette tendance révèle une augmentation progressive de l'engagement professionnel des femmes rurales au fur et à mesure qu'elles avancent en âge, suggérant une évolution vers une participation plus active au marché du travail.

En revanche, en milieu urbain, l'activité des femmes atteint son pic autour de 25 à 29 ans, avant de connaître une forte chute au-delà de 60 ans, avec un taux d'activité de seulement 3,3%. Cette dynamique met en évidence une différence marquée dans les trajectoires professionnelles entre les femmes des zones urbaines et rurales.

Ce schéma suggère que, contrairement aux femmes urbaines dont l'activité professionnelle atteint son apogée relativement à un âge jeune et diminue ensuite

de manière significative avec l'âge, l'activité des femmes rurales semble moins soumise à cet effet d'âge. En d'autres termes, les changements dans le statut matrimonial et l'arrivée des enfants, qui sont souvent associés à l'augmentation de l'âge, semblent avoir un impact bien plus marqué sur les femmes vivant en milieu urbain que sur leurs homologues rurales.

Cette analyse souligne l'importance de tenir compte du contexte matrimonial dans la compréhension des modèles de participation au travail des femmes. Il est largement admis que le statut matrimonial influence significativement la disponibilité d'une femme pour le travail. Généralement, une femme célibataire, à l'exception des périodes de formation, est considérée comme étant plus disponible pour le travail par rapport à une femme mariée.

Cette différence dans la disponibilité découle souvent des responsabilités familiales et domestiques qui peuvent accompagner le mariage. Les femmes mariées peuvent avoir des engagements supplémentaires liés à la gestion du foyer et de la famille, ce qui peut réduire leur disponibilité pour le travail rémunéré. En revanche, les femmes célibataires ont souvent une plus grande liberté pour se consacrer à leur carrière ou à leur emploi.

De plus, il est important de noter que les femmes divorcées, qu'elles vivent en milieu urbain ou rural, affichent le taux d'activité le plus élevé, atteignant 46,3%

TABLEAU 10
Evolution du taux d'activité de la femme par milieu de résidence et état matrimonial (en %)

Années	Célibataire		Mariée		Veuve		Divorcée	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
2000	31,2	37,6	12,9	39,0	12,8	26,3	46,0	39,3
2010	28,2	31,9	11,9	40,9	10,5	27,5	45,6	43,4
2019	30,5	20,7	11,8	30,7	9,4	19,0	46,3	33,4

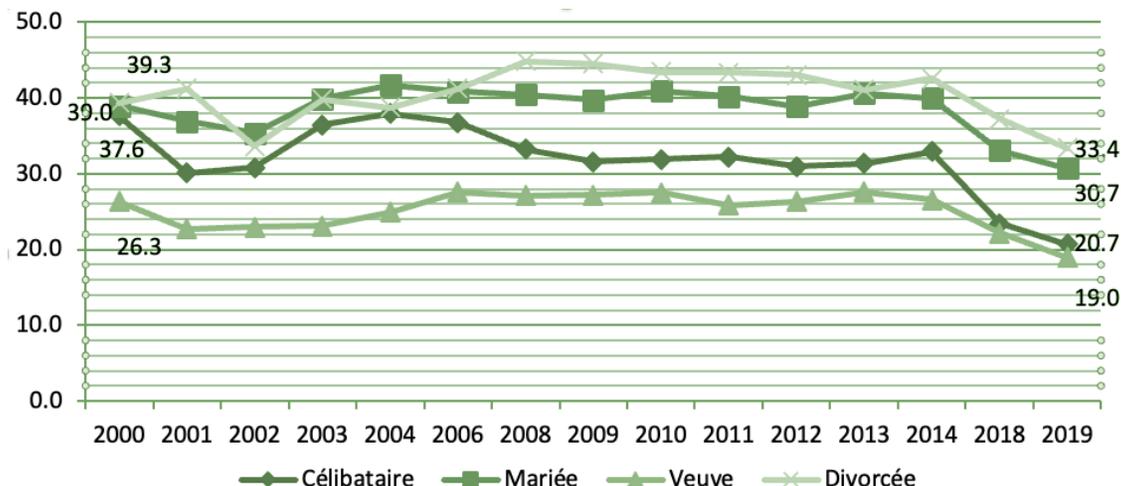
Source : HCP, ENE 2000-2019

Cependant, cette dynamique est plus prononcée en milieu urbain, où l'écart entre les taux d'activité des femmes célibataires et mariées est significatif. En 2019, le taux d'activité des femmes célibataires en milieu urbain atteint 30,5%, tandis que celui des femmes mariées chute à 11,8%. Cette disparité souligne l'impact majeur du mariage sur la participation au marché du travail des femmes urbaines, suggérant que les responsabilités familiales associées au statut matrimonial peuvent limiter leur engagement professionnel.

En revanche, en milieu rural, les données révèlent une tendance quelque peu différente, influencée par la nature spécifique des activités économiques dans ces zones. Dans ce contexte, le mariage semble plutôt stimuler l'activité des femmes, avec un taux d'activité de 30,7% pour les femmes mariées contre 20,7% pour les célibataires. Cette observation peut être expliquée par le rôle souvent central des femmes dans les activités agricoles ou artisanales en milieu rural, où le mariage peut être associé à une plus grande implication dans les activités économiques familiales.

GRAPHIQUE 7

Evolution du taux d'activité de la femme rurale selon l'état matrimonial (en %)



Source : HCP, ENE 2000-2019

dans les villes et 33,4% à la campagne. Cette constatation est significative et soulève des questions complexes sur la relation entre le divorce et l'emploi féminin.

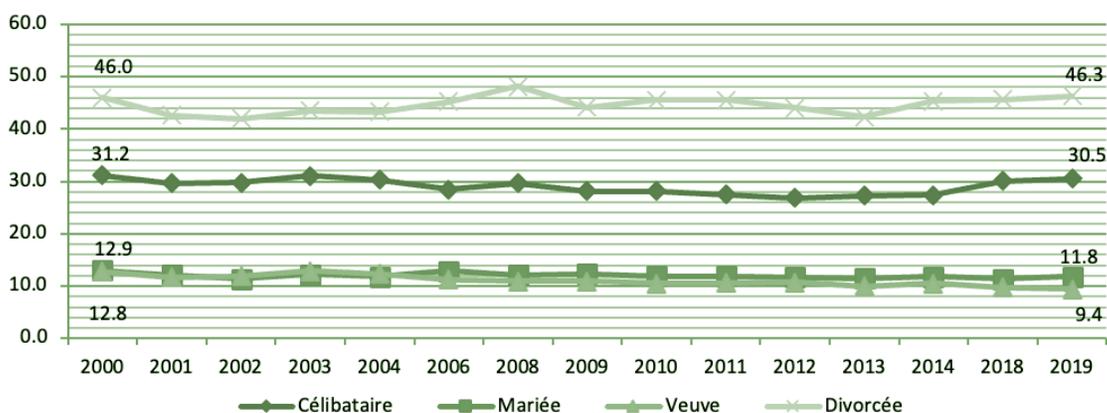
D'une part, les femmes divorcées peuvent se trouver contraintes de travailler pour subvenir à leurs besoins financiers et assurer leur indépendance économique. Dans ce cas, le travail devient une nécessité résultant de la dissolution du mariage. D'autre part, il est également possible que le travail lui-même, tout comme les

circonstances qui ont permis l'accès à l'emploi, aient joué un rôle dans le processus de divorce. Par exemple, des disparités de carrière entre les conjoints, des tensions liées au déséquilibre des responsabilités domestiques et professionnelles, ou des pressions économiques peuvent avoir contribué aux difficultés conjugales et au divorce.

Un autre facteur non moins important influençant la participation des femmes sur le marché du travail est le nombre d'enfants dont elles ont la charge. L'éducation

GRAPHIQUE 8

Evolution du taux d'activité de la femme urbaine selon l'état matrimonial (en %)



Source : HCP, ENE 2000-2019

des enfants, en particulier des tout-petits, représente souvent une raison majeure pour laquelle les femmes se retirent du marché du travail. A défaut d'une large diffusion des infrastructures sociales pour la garde des enfants dans le lieu du travail, cette responsabilité supplémentaire peut entraîner une réduction significative de l'activité des femmes, surtout dans les environnements urbains.

Les taux d'activité semblent être les plus élevés chez les femmes sans enfants et diminuent progressivement à mesure que le nombre d'enfants augmente. Cette

observation est cohérente avec l'idée que les obligations familiales peuvent limiter la disponibilité des femmes pour travailler en dehors du foyer. Toutefois, cette tendance semble s'inverser en milieu rural.

En effet, en 2019, dans ces contextes, on relève une diminution notable du taux d'activité, passant de 21,2%

TABLEAU 11
Evolution du taux d'activité des femmes selon le nombre d'enfants à charge (en %)

Nombre d'enfants de moins de 7 ans	Femme urbaine			Femme rurale		
	2000	2010	2019	2000	2010	2019
Ménage sans enfants	24,1	21,1	21,2	36,2	36,6	28,3
Un enfant	18,8	13,3	13,2	37,5	35,4	24,3
Deux enfants	15,0	11,9	11,7	37,4	38,5	26,5
Trois enfants	11,5	10,7	8,3	40,7	43,3	29,1

Source : HCP, ENE 2000-2019

pour les femmes sans enfants à seulement 8,3% pour celles ayant trois enfants. Cependant, contrairement à la baisse observée chez les femmes vivant en milieu urbain, le taux d'activité des femmes rurales a tendance à augmenter à mesure que le nombre d'enfants dans le ménage augmente. Par exemple, il passe de 24,3% pour les femmes ayant un seul enfant à 29,1% pour celles ayant trois enfants, dépassant ainsi le taux d'activité des femmes rurales vivant dans des ménages sans enfants âgés de moins de 7 ans. Cette augmentation peut être due à des facteurs tels que la nécessité financière accrue de

subvenir aux besoins d'une famille plus nombreuse, ainsi qu'à une plus grande flexibilité ou à un soutien familial supplémentaire pour concilier travail et vie familiale.

En somme, ces indices soulignent l'importance de considérer le nombre d'enfants comme un élément clé dans l'analyse de la participation des femmes sur le marché du travail, tout en reconnaissant les nuances qui peuvent exister entre les environnements urbains et ruraux.

VI. CAPITAL HUMAIN ET OFFRE DE TRAVAIL DES FEMMES RURALES

L'acquisition d'une éducation formelle accroît considérablement les chances d'insertion des femmes sur le marché du travail. Elle fournit aux femmes les compétences, les connaissances et les qualifications nécessaires pour égaler le capital cognitif des hommes et, partant, accéder à un large éventail d'opportunités professionnelles. En outre, les femmes instruites sont plus susceptibles de rechercher activement un emploi et d'être financièrement indépendantes, ce qui contribue à l'autonomisation économique des femmes.

Par ailleurs, il existe des effets multiplicateurs entre l'éducation des femmes et leur activité économique. En effet, les femmes instruites ont tendance à occuper des emplois plus stables et mieux rémunérés, ce qui peut encourager d'autres femmes à poursuivre leur éducation pour obtenir des opportunités similaires. De même, une augmentation de la participation des femmes au marché du travail peut entraîner une augmentation de la demande d'éducation, ce qui conduirait à des investissements accrus dans l'éducation des femmes.

TABLEAU 12
Evolution du taux d'activité des femmes par niveau d'éducation et par milieu de résidence (en %)

Années	Sans niveau		Fondamental		Secondaire		Supérieur	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
2000	12,1	38,7	22,0	29,1	32,7	24,5	57,0	65,2
2010	10,5	41,1	16,3	27,3	22,2	16,1	51,3	46,8
2019	9,7	32,5	14,3	19,0	22,8	9,4	45,1	34,2

Source : HCP, ENE 2000-2019

L'analyse de ces indices révèle une tendance globale à l'amélioration de l'insertion économique des femmes parallèlement à l'augmentation de leur niveau scolaire, observée tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sur la période 2000-2019. Cette évolution souligne l'impact significatif de l'éducation sur la participation des femmes au marché du travail.

Plus précisément, les femmes ayant atteint un niveau d'éducation supérieur, 45,1% en milieu urbain et 34,2% en milieu rural en 2019, affichent généralement des taux d'activité plus élevés que celles dont le niveau d'éducation est inférieur. Cette constatation met en évidence le rôle crucial de l'éducation dans la création d'opportunités professionnelles et dans l'autonomisation économique des femmes.

En outre, cette tendance positive reflète également les progrès réalisés dans l'élimination des disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation et dans la promotion de l'égalité des chances sur le marché du travail. Les politiques publiques axées sur l'éducation des filles et des femmes ont contribué à créer un environnement plus favorable à leur épanouissement académique et professionnel, ouvrant ainsi la voie à une participation accrue des femmes à l'économie.

Ces indices révèlent également une dynamique intéressante entre les taux d'activité des femmes rurales et urbaines en fonction de leur niveau d'éducation. Dans les catégories d'éducation inférieures, les femmes rurales affichent généralement des taux d'activité plus élevés que leurs homologues urbains. En 2019, ces écarts étaient significatifs, avec respectivement 19% contre 14,3% pour les femmes ayant un niveau scolaire fondamental, et 32,5% contre 9,7% pour celles sans niveau scolaire. Cette tendance peut s'expliquer par divers facteurs, tels que la nature des opportunités d'emploi disponibles en milieu rural, qui peuvent être plus axées sur des activités économiques traditionnelles ou familiales nécessitant une participation plus active des femmes.

Pendant, une inversion de cette tendance se produit à partir du niveau secondaire. C'est à ce stade que les femmes urbaines commencent à afficher des taux d'activité supérieurs à ceux des femmes rurales. Cette transition peut être attribuée à plusieurs raisons, notamment l'accès potentiellement accru

des femmes urbaines à des emplois formels, à des opportunités d'éducation supérieure ou à des services de garde d'enfants plus accessibles, facilitant ainsi leur participation au marché du travail.

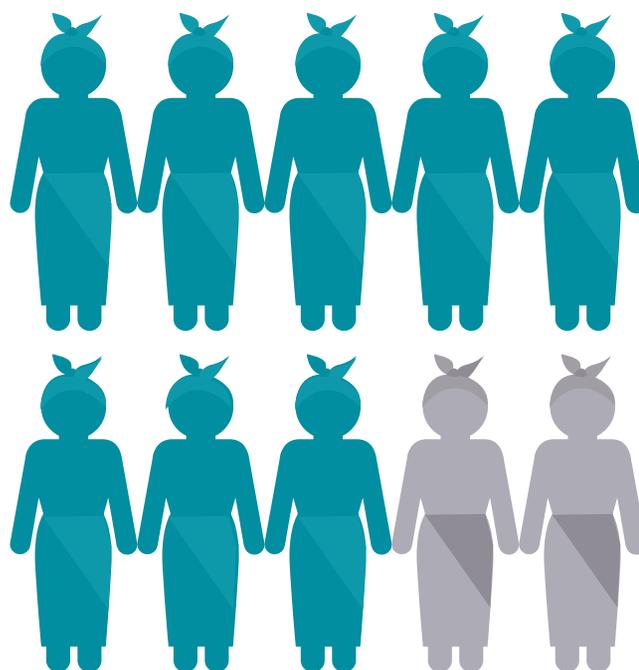
En 2019, cette tendance se confirme avec une prédominance des taux d'activité en milieu urbain parmi les femmes ayant atteint le niveau secondaire ou supérieur. Cela indique une transformation significative dans la dynamique de l'emploi des femmes, avec un nombre croissant de femmes urbaines accédant à des emplois qualifiés ou professionnels, ce qui peut contribuer à réduire les écarts de participation au marché du travail entre les zones urbaines et rurales.

Cette tendance à la hausse, conforme aux enseignements du cadre théorique, déclinés dans la section introductive, montre que les progrès dans l'éducation et la formation professionnelle peuvent ouvrir de nouvelles portes et favoriser une meilleure adéquation entre les compétences des femmes et les exigences du marché du travail.

Par ailleurs, l'impact de ces progrès sur les changements dans les normes et les attitudes sociales à l'égard du rôle des femmes dans la société peuvent également influencer leur participation au marché du travail. L'émancipation des femmes et la reconnaissance de leur valeur en tant que contributrices économiques peuvent encourager davantage de femmes à chercher un emploi et à poursuivre leur carrière.

Inactivité Économique des Femmes

Plus de huit femmes sur dix sont économiquement inactives, et seulement 19% ont un emploi, tout milieu confondu rural et urbain.



VII. DÉTERMINANTS SOCIOCULTURELS : IMPACT DES STÉRÉOTYPES DE GENRE SUR L'EMPLOI DES FEMMES RURALES

La perception du rôle de la femme, ainsi que les valeurs et les normes sociales qui lui sont associées, représentent des facteurs culturels qui déterminent notablement l'insertion économique des femmes et les opportunités professionnelles qui leur sont offertes. Leurs impacts sur l'emploi des femmes sont profondément enracinés dans les dynamiques culturelles et sociétales. Tout d'abord, la perception traditionnelle du rôle des femmes, principales pourvoyeuses de soins et responsables du foyer, peut influencer leur participation au marché du travail, ce qui peut créer des attentes sociales selon lesquelles leur place principale devrait être à la maison plutôt que sur le lieu de travail. Cette perception peut limiter les opportunités professionnelles des femmes et les dissuader de poursuivre une carrière professionnelle.

De plus, les femmes peuvent être confrontées à des obstacles tels que la discrimination à l'embauche, les écarts de rémunération et les plafonds de verre. Ces normes sociales peuvent également influencer les choix éducatifs des femmes, les encourageant parfois à opter pour des domaines d'études considérés comme plus "appropriés" pour leur genre, ce qui peut à son tour limiter leurs perspectives d'emploi dans des secteurs traditionnellement dominés par les hommes. Pour comprendre davantage ces impacts, il serait pertinent d'approcher les stéréotypes de genre relatifs à l'égalité hommes-femmes sur le marché du travail.

Dans l'ensemble, par référence aux données issues de l'enquête nationale sur la perception des mesures du développement durable de 2016, il ressort que 58,4% des Marocains considèrent qu'il n'y a pas d'égalité entre hommes et femmes. Cette perception est plus accentuée dans le monde rural qu'en milieu urbain avec respectivement 65,8% et 52,4%. Dans certains secteurs, on relève quand même une perception positive en matière d'égalité entre hommes et femmes tel que l'accès au marché de travail, où 68,5% de marocains considèrent qu'il y a égalité entre hommes et femmes, (74,1% pour l'emploi public et 65,7% pour l'emploi privé), l'accès à l'enseignement (83,5%), à la santé (79,6%), au crédit bancaire (72,4%) ou encore en matière de rémunération salariale (62,2%).

TABLEAU 13
Appréciation de l'égalité entre hommes et femmes dans le marché de l'emploi

Appréciation	Urbain	Rural	Total
Oui, il y a égalité	73,7%	59,8%	68,5%
Non	26,3%	40,2%	31,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : HCP, enquête nationale sur les ODD 2016.

TABLEAU 14
Appréciation de l'égalité entre hommes et femmes dans la rémunération salariale

Appréciation	Urbain	Rural	Total
Oui, il y a égalité	66,9%	54,3%	62,2%
Non	33,1%	45,7%	37,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

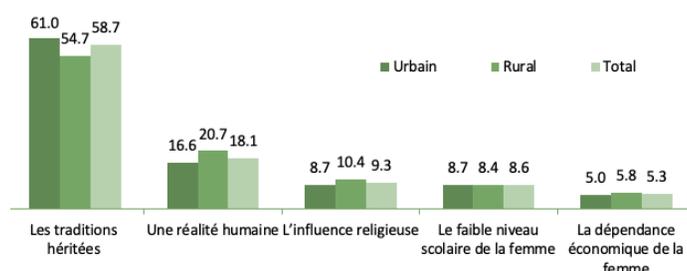
Source : HCP, enquête nationale sur les ODD 2016.

L'écart de perception est toujours significatif en faveur de l'urbain sauf dans le domaine de la santé où les appréciations sont proches : 77% dans le rural et 81,1% dans l'urbain.

Il est à noter que si les perceptions positives sont relativement élevées pour ce qui est de l'accès aux infrastructures d'enseignement et de santé, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, elles le sont moins pour ce qui est de l'accès à l'emploi en milieu rural, où 60% estiment qu'il y a égalité entre hommes et femmes en matière d'accès au marché de travail (contre 73,7% en milieu urbain), 65% en matière d'accès à l'emploi public (79,3% en milieu urbain), 56,5% en matière d'accès à l'emploi privé (71,1% en milieu urbain) et enfin 54,3% en matière de rémunération salariale (66,9% en milieu urbain).

Les raisons à l'origine des inégalités entre hommes et femmes touchent en particulier, selon les opinions des répondants, aux traditions héritées avec une part de 58,7%, à une réalité humaine (18,1%), à l'influence religieuse (9,3%), au faible niveau scolaire de la femme (8,6%) et enfin à sa dépendance économique (5,3%).

GRAPHIQUE 9
Perception des causes des inégalités Hommes-Femmes (en %)



Source : HCP, enquête nationale sur les ODD 2016

Sur un autre registre, il a été demandé aux enquêtés de se prononcer s'ils sont d'accord ou pas avec les affirmations suivantes : « La priorité doit être donnée aux hommes dans l'offre de travail », « Le travail de la femme se fait au détriment de l'éducation des enfants » et « Les hommes sont plus capables d'assumer les responsabilités que les femmes ».

Les résultats obtenus révèlent que ces affirmations ont été approuvées, respectivement par 60,7%, 63% et 63,6% des répondants. Les attitudes négatives à l'égard de l'emploi féminin sont plus nettes en milieu rural, respectivement 68,5%, 65,8% et 74,6%, qu'en milieu urbain, respectivement 56,1%, 61,4% et 57%. Selon le sexe, les hommes sont plus nombreux que les femmes à approuver ces trois affirmations avec respectivement 67,8% contre 53,9% pour la première affirmation, 68,4% contre 57,8% pour la deuxième et enfin 72,3% contre 55,1% pour la dernière.

TABLEAU 15
Appréciation de l'affirmation "La priorité doit être donnée aux hommes dans l'offre de travail"

Appréciation	Urbain	Rural	Total
D'accord	56,1%	68,5%	60,7%
Pas d'accord	43,0%	30,5%	38,3%
Sans opinion	0,9%	1,0%	1,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : HCP, enquête nationale sur les ODD 2016.

TABLEAU 16
Appréciation de l'affirmation "Le travail de la femme se fait au détriment de l'éducation des enfants"

Appréciation	Urbain	Rural	Total
D'accord	61,4%	65,8%	63,0%
Pas d'accord	36,7%	32,8%	35,3%
Sans opinion	1,9%	1,4%	1,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : HCP, enquête nationale sur les ODD 2016.

TABLEAU 17
Appréciation de l'affirmation "Les hommes sont plus capables d'assumer les responsabilités que les femmes"

Appréciation	Urbain	Rural	Total
D'accord	57,0%	74,6%	63,6%
Pas d'accord	41,8%	24,3%	35,3%
Sans opinion	1,2%	1,1%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : HCP, enquête nationale sur les ODD 2016.

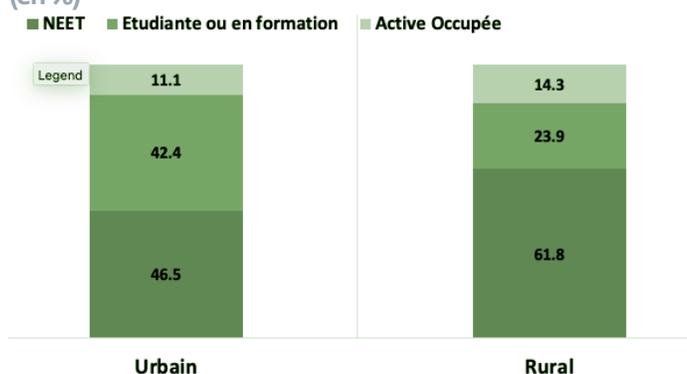
Par ailleurs, les Marocains sont plutôt favorables à une parité hommes-femmes aussi bien dans l'accès aux responsabilités administratives (73,5%), dans la représentation parlementaire (71,1%), dans les responsabilités électives territoriales (70,5%), dans le Gouvernement (68,7%), dans la magistrature (67,3%) que dans la direction des partis politiques et des syndicats (65,4%). Concernant l'héritage, 13,2% des répondants sont favorables à une égalité entre hommes et femmes, 10,8% dans les villes et 17,2% à la campagne.

VIII. LE NEET AU FÉMININ RURAL

Le concept de NEET (Neither in Employment, nor in Education or Training) désigne les jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni employés ni engagés dans des études ou une formation. Le taux de NEET est calculé comme la proportion de ces jeunes parmi l'ensemble de la population âgée de 15 à 29 ans.

En 2019, parmi la population de près de 3,2 millions de jeunes femmes rurales âgées de 15 à 29 ans, près de deux millions sont classées comme NEET, représentant ainsi un taux alarmant de 61,8%. En revanche, seulement 23,9% de ces jeunes femmes sont engagées dans des études, des stages ou des formations professionnelles, soit environ 758 mille personnes, tandis que 14,3% (environ 454 mille) exercent un métier.

GRAPHIQUE 10
Répartition de la population féminine âgée de 15 à 29 ans selon le milieu de résidence et le statut d'occupation (en %)

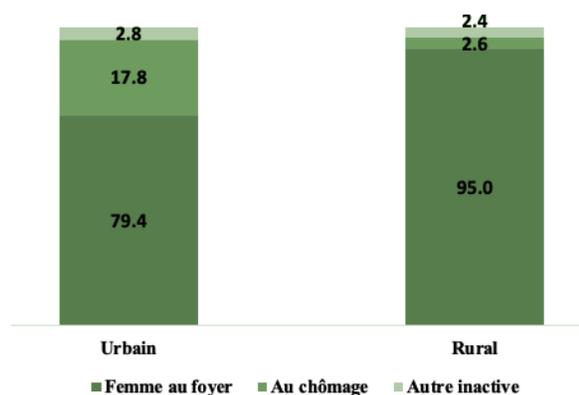


Source : HCP, ENE 2019

Analysées selon la tranche d'âge, plus des trois quarts des femmes rurales (76,9%) âgées entre 25 et 29 ans sont des NEET, contre 74,5% pour leurs homologues urbaines. Ces taux sont respectivement de 57,6% et 32,2% pour les femmes âgées de 15 à 24 ans.

Selon le statut d'occupation, 95% des femmes rurales NEET sont des femmes au foyer, 2,6% sont au chômage et 2,4% sont inactives, ces pourcentages sont de 79,4% et 17,8% et 2,8% pour leurs homologues urbaines.

GRAPHIQUE 11
Répartition des femmes NEET selon le type d'activité et le milieu (en %)



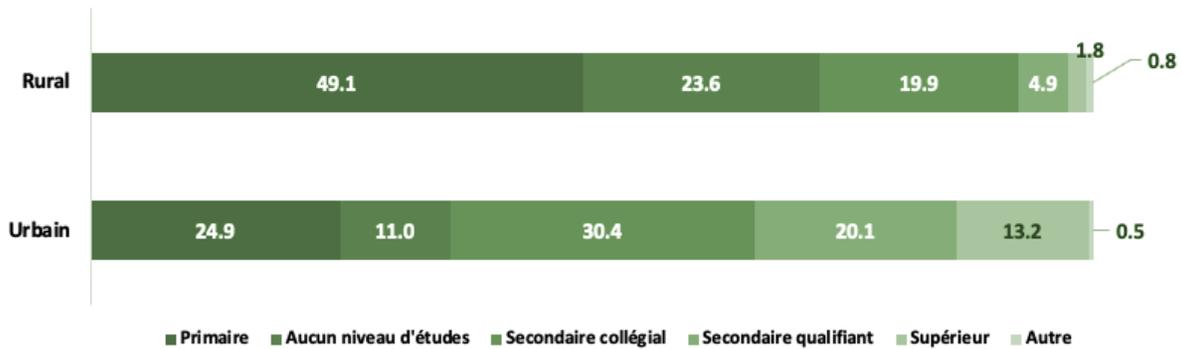
Source : HCP, ENE 2019

Il convient de souligner que plus des deux tiers des femmes NEET rurales au chômage (67,3%) sont concernées par le chômage de longue durée (plus de douze mois), contre 76,4% pour leurs homologues urbaines.

Selon le niveau d'instruction, près de la moitié des jeunes femmes NEET rurales (49,1%) ont le niveau primaire, contre 24,9% pour leurs homologues urbaines. Près du quart (23,6%) n'ont aucun niveau d'instruction, contre 11% pour les femmes NEET urbaines. Près d'une femme NEET rurale sur cinq (19,9%) a le niveau secondaire collégial contre 30,4% pour leurs homologues urbains, et seules 1,8% d'entre elles ont le niveau d'instruction supérieur, contre 13,2% pour les femmes NEET urbaines.

GRAPHIQUE 12

Répartition des femmes NEET selon le niveau d’instruction et le milieu (en %)



Source : HCP, ENE 2019

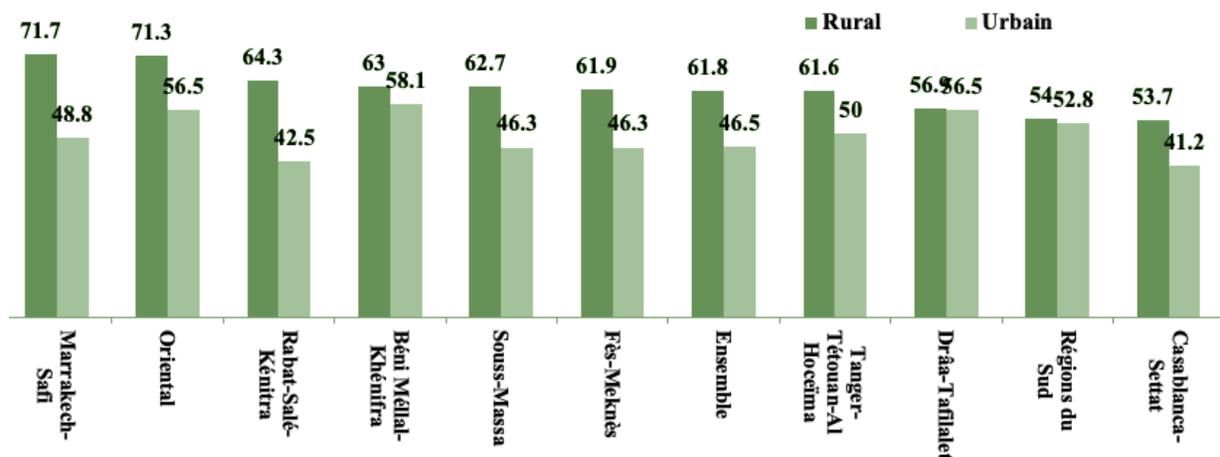
L’analyse du taux des NEET féminin en milieu rural par région fait ressortir que trois régions affichent un taux supérieur à la moyenne rurale du taux des NEET, il s’agit de «Marrakech-Safi», affichant le taux NEET régional rural le plus élevé , soit 71,7%, suivie de l’«Oriental» (71,3%), «Rabat-Salé-Kénitra» (64,3%), «Béni Mellal-Khénifra» (63%) et «Souss-Massa» (62,7%).

Inversement, les régions qui affichent un taux NEET inférieur à la moyenne rurale sont : «Casablanca-Settat»

qui présente le taux rural régional le plus faible (53,7%), suivie des « Régions du Sud» (54%) et « Drâa-Tafilalet» (56,9%). Néanmoins, c’est la région de « Casablanca-Settat », qui est la moins touchée par ce phénomène, qui abrite la plus grande proportion des jeunes NEET (17,2%), suivie de « Marrakech-Safi » (14%) et « Rabat-Salé-Kénitra » (12,7%).

GRAPHIQUE 12

Taux de NEET féminin selon le milieu et la région (en %)



Source : HCP, ENE 2019

En outre, cinq régions abritent plus des deux tiers des femmes rurales NEET (67%), il s’agit de « Marrakech-Safi » avec une contribution à la population des femmes NEET rurales de 22,2%, suivie de « Tanger-Tétouan-Alhoceïma

» (12%), « Fès-Meknès » (11,6%), « Casablanca-Settat » et « Rabat-Salé-Kénitra » avec des contributions de 10,6%.

IX. CARACTÉRISTIQUES SOCIOPROFESSIONNELLES DES EMPLOIS FÉMININS EN MILIEU RURAL

En 2019, sur une population active occupée de près de 11 millions de personnes, le Maroc comptait 1,2 millions de femmes rurales au travail, dont 70,5% exercent des emplois non rémunérés, contre 4% en milieu urbain. Dans la majorité des cas, les femmes non rémunérées travaillent comme aides familiales (99,6%). Toutefois, cette structure a significativement changé au fil des années, passant de 83,7% en 2000 à 76,3% en 2010 et à 70,5% en 2019. Ainsi, l'emploi non rémunéré a reculé de 13 points de pourcentage au profit de l'emploi rémunéré.

TABEAU 18
Evolution de la structure de l'emploi féminin selon le milieu de résidence et le statut d'emploi (en %)

Statut d'emploi	2000		2010		2019	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Emploi rémunéré	92,2	16,3	94,5	23,7	96,0	29,5
Non rémunéré	7,8	83,7	5,5	76,3	4,0	70,5

Source : HCP, ENE 2019

Par ailleurs, en milieu rural, près d'une femme sur dix (9,2%) travaille comme salariée en 2019 (contre 4,6% en 2000). La part du travail indépendant a

également enregistré une augmentation de près de 9 points sur cette période, passant de 11,8% en 2000 à 20,4% en 2019.

TABEAU 19
Evolution de la structure de l'emploi par sexe selon le milieu de résidence et la situation dans la profession (en %)

Situation dans l'emploi	2001				2010				2019			
	Urbain		Rural		Urbain		Rural		Urbain		Rural	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Salarié	57,2	76,3	23,6	5,2	60,8	80,3	32,1	7,5	61,3	81,2	37,0	9,2
Indépendant	35,4	17,0	39,2	12,2	34,5	14,4	42,7	17,7	35,7	14,9	45,3	20,6
Aide familiale	5,6	5,1	36,6	82,5	3,6	4,5	24,6	74,7	2,3	3,0	17,2	70,0
Apprenti	1,7	1,3	0,5	0,1	1,0	0,5	0,6	0,1	0,6	0,5	0,5	0,1
Autres	0,1	0,4	0,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	0,5	0,0	0,2

Source : HCP, ENE 2001-2010-2019

En outre, l'emploi féminin en milieu rural se caractérise par la prépondérance de l'informalité. Cette dernière est appréhendée par la non affiliation des actives occupées à un système de sécurité sociale (régime de retraite). En 2019, près de 97,8% des femmes actives occupées exerçaient un emploi informel, contre 53% de leurs homologues citadines. Cette situation ne s'est guère améliorée au fil du temps. Ceci implique une précarité généralisée de l'emploi féminin sur le marché du travail en milieu rural. Parmi les salariées rurales, cette proportion s'est établie à 77,6%.

Selon les secteurs d'activité économique, l'"Agriculture, forêt et pêche" demeure le principal pourvoyeur de l'emploi féminin en milieu rural, avec un peu plus de neuf femmes sur 10 y exercent (91,2% en 2019 contre 91,5% en 2001), suivi par le secteur de l'"Industrie (y compris l'artisanat)" qui emploie 4,5% des femmes et le secteur des "Services" avec 4,3%, contre respectivement 6,8% et 1,7% en 2001. En revanche, en milieu urbain, la majorité des femmes exercent leur emploi dans les secteurs des "Services" (avec 69,1%) et de l'"Industrie (y compris l'artisanat)" (avec 25%), contre respectivement 56,6% et 37,9% en 2001.

TABLEAU 20
Evolution de la structure de l'emploi féminin selon le milieu de résidence et les secteurs d'activité économique (en %)

Secteur d'activité économique	2001				2010				2019			
	Urbain		Rural		Urbain		Rural		Urbain		Rural	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Agriculture, forêt et pêche	3,8	5,2	74,7	91,5	3,3	5,7	65,8	93,1	5,0	5,0	62,2	91,2
Industrie (y compris l'artisanat)	19,3	37,9	5,0	6,8	18,2	29,6	5,1	4,1	16,2	25,0	4,7	4,5
BTP	0,8	0,4	0,1	0,0	0,8	0,4	0,1	0,0	14,6	0,9	11,9	0,1
Services	76,1	56,6	20,2	1,7	77,8	64,2	29,0	2,8	64,2	69,1	21,2	4,3

Source : HCP, ENE 2001-2010-2019

La répartition des femmes actives occupées, en 2019, selon les grands groupes de professions montre que, en milieu rural, les professions les plus exercées sont celles appartenant au groupe "ouvrières et

manœuvres de l'agriculture et de la pêche", avec près des trois quart des actives occupées (72,9%), versus 3,9% dans les villes, suivi par le groupe des "Exploitants agricoles" (17,7%).

TABLEAU 21
Structure de l'emploi par sexe selon le milieu de résidence et les grands groupes de professions(en%)

Groupe de profession	Urbain		Rural	
	H	F	H	F
Responsables hiérarchiques, cadres supérieurs	6,6	15,9	0,6	0,7
Techniciens et professions intermédiaires	3,8	11,4	0,3	0,6
Employés	17,6	21,9	5,3	1,1
Commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers	14,0	3,6	5,8	0,5
Exploitants agricoles, pêcheurs de poissons et assimilés, forestiers, chasseurs	1,6	0,6	31,1	17,7
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	26,9	17,5	12,2	3,8
Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	3,0	3,9	30,0	72,9
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	7,6	1,8	3,4	0,1
Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	19,0	23,4	11,2	2,6
Autre	0,1	0,1	0,0	0,0

Source : HCP, ENE 2019

X. LE TEMPS DU TRAVAIL EFFECTIF DES FEMMES RURALES

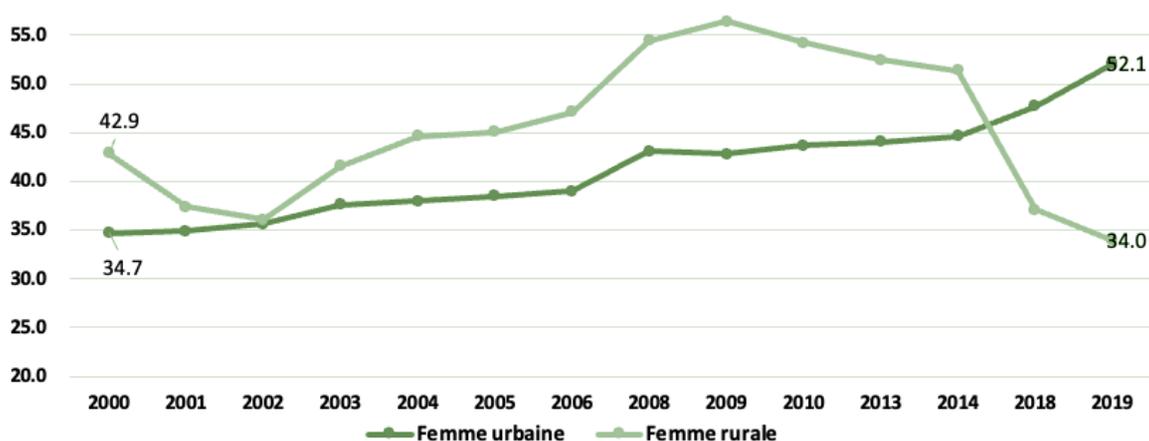
Le niveau d'emploi, mesuré par le total des heures de travail hebdomadaires des femmes actives occupées âgées de 15 ans et plus, a connu, au fil du temps, des évolutions contrastées selon le milieu de résidence. En milieu rural, cette masse de travail est passée de 42,9 millions d'heures en 2000 à 34 millions en 2019, marquant ainsi une régression. En revanche, en milieu urbain, elle est passée de 34,7 millions d'heures en 2000 à 52,1 millions en 2019, témoignant d'une progression significative. Ces données illustrent des dynamiques divergentes en matière d'emploi entre les zones rurales et urbaines, mettant en lumière les défis et les opportunités spécifiques à chaque contexte.

Cependant, force est de constater que la durée hebdomadaire moyenne de travail des femmes rurales est restée pratiquement inchangée au fil des années, passant de 28,5 heures en 2000 à seulement 27,8 heures en 2019. En contraste, celle des femmes

urbaines a connu une augmentation significative, passant de 39 heures par semaine en 2000 à 41,3 heures en 2019. Cette disparité souligne une divergence marquée dans les dynamiques de travail entre les zones rurales et urbaines.

GRAPHIQUE 14

Evolution de la masse horaire hebdomadaire du travail de la femme par milieu de résidence (en million heures)



Source : HCP, ENE 2000-2019

En 2019, les femmes rurales âgées de 25 à 44 ans consacrent une durée hebdomadaire moyenne de travail de 43 heures au travail professionnel, notablement supérieure à la moyenne des femmes actives âgées de 15 ans et plus. D'autre part, en milieu urbain, ce sont les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans qui affichent la durée hebdomadaire moyenne de travail la plus élevée, atteignant 48 heures en 2019. Ces chiffres soulignent l'importance de prendre en compte les variations démographiques et socio-économiques dans l'analyse de la durée de travail des femmes dans différents contextes géographiques.

Par statut professionnel, les femmes salariées en milieu rural enregistrent la durée hebdomadaire moyenne de travail la plus élevée (45 heures en moyenne par semaine), suivies par les « employeurs » (41 heures), les associées (32 heures), et les indépendantes (31 heures). En revanche en milieu urbain, avec une moyenne de 54 heures, les femmes associées travaillent plus que les employeurs (46 heures), les salariées (46 heures chacune), ou les indépendantes (45 heures).

XI. CHÔMAGE DES FEMMES RURALES

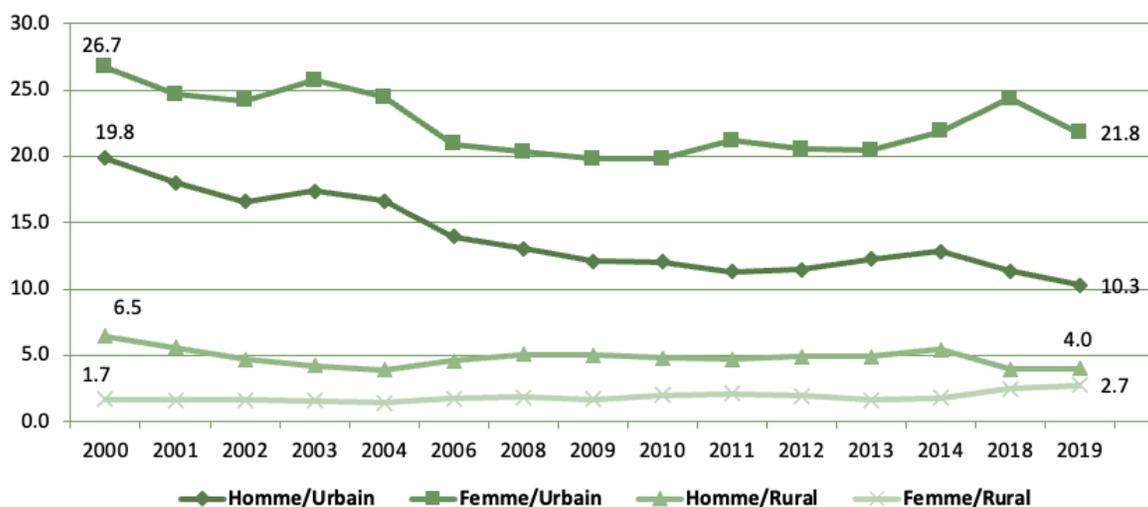
Au Maroc, le chômage reste principalement concentré dans les zones urbaines, affectant significativement les deux sexes, bien que les hommes demeurent plus touchés que les femmes. En 2019, le taux de chômage des femmes urbaines s'établit à 21,8 %, tandis qu'il est de 2,7 % pour leurs homologues rurales. Cette disparité était également observable en 2000, avec un écart de 25 points de pourcentage entre les deux milieux. Aussi, est-il intéressant de noter qu'à l'inverse du milieu urbain, les hommes ruraux sont plus exposés au chômage que les femmes, avec un écart de 1,3 point de pourcentage en 2019, contre 4,8 points en 2000.

Cette situation met en évidence des dynamiques spécifiques liées au chômage dans les milieux urbains et ruraux du Maroc. En milieu urbain, où l'industrialisation et la diversification économique sont plus prépondérantes, les femmes sont confrontées à des taux de chômage plus élevés, reflétant souvent des obstacles structurels à

leur participation économique. En revanche, en milieu rural, où l'économie est souvent basée sur l'agriculture et les activités informelles, les hommes sont plus susceptibles de faire face au chômage que les femmes, probablement en raison de la saisonnalité du travail et des difficultés d'accès à des emplois formels et stables.

GRAPHIQUE 15

Evolution du taux de chômage par sexe et milieu de résidence (en %)

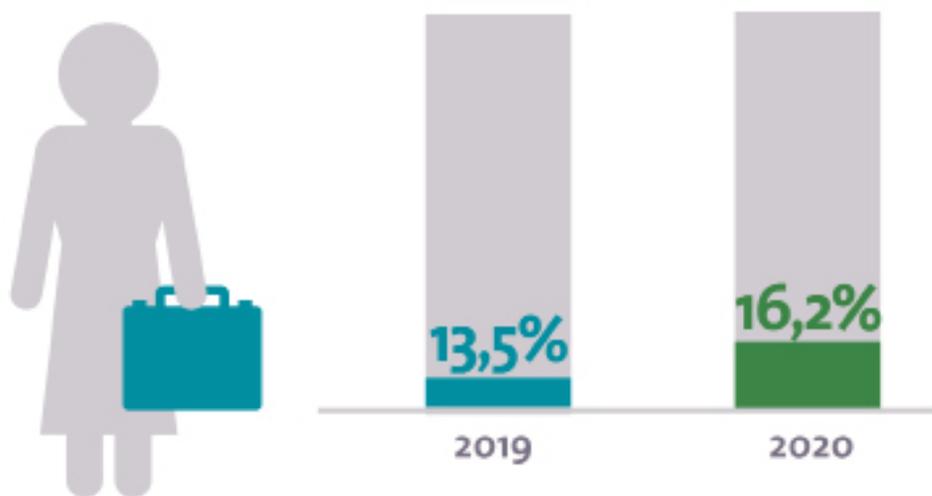


Source : HCP, ENE 2000-2019

Le risque de basculer dans le chômage est plus éminent parmi les femmes rurales les plus qualifiées, idem pour leurs homologues citadins. En effet, près de 38% des femmes chômeuses ont suivi les études supérieures en 2019, contre 18% en 2000 et 22% en

2010. Ce risque est croissant avec le niveau scolaire. Les femmes non scolarisées sont les moins touchées par le chômage, 12,5%, suivies par celles qui ont le niveau secondaire (15,8%).

Évolution du Chômage Féminin



L'augmentation du taux de chômage féminin, passant de 13,5% en 2019 à 16,2% en 2020 en raison des impacts de la pandémie et des conditions climatiques adverses

Ces indices mettent en évidence une tendance préoccupante : malgré l'augmentation des niveaux d'éducation des femmes, le risque de chômage reste élevé, voire croissant pour les femmes les plus qualifiées. Cette réalité soulève des questions sur l'adéquation entre les compétences acquises par les femmes sur le marché de l'emploi et les opportunités réelles qui leur sont offertes, particulièrement en milieu rural où les opportunités d'emploi pour les femmes qualifiées sont limitées. De plus, cela met en évidence la nécessité de politiques visant à promouvoir une meilleure intégration des femmes qualifiées sur le marché du travail local.

La situation du chômage chez les femmes rurales ne montre aucun signe d'amélioration et semble être devenue un problème structurel. En effet, près de deux tiers des femmes au chômage (soit 66,4 %) sont dans cette situation depuis 12 mois ou plus, un pourcentage inférieur à celui observé en milieu urbain, où il atteint 76,8 %. En analysant cette tendance par tranche d'âge, on constate une augmentation significative de la proportion de femmes confrontées à un chômage de longue durée. Cette proportion passe de 63,5 % pour les femmes rurales âgées de 15 à 24 ans à 77,8 % pour celles âgées de 25 à 34 ans, puis diminue à 45,8 % pour celles âgées de 45 à 54 ans.

En ce qui concerne les causes du chômage chez les femmes rurales, il est important de souligner que la fin des études ou l'achèvement d'une formation diplômante représente la principale raison en 2019, touchant une femme sur deux (49,8 %, contre 57,5 % en milieu urbain). Ensuite, la cessation d'une activité indépendante ou l'insuffisance de revenus constitue un facteur significatif, affectant 15,6 % des femmes. De plus, l'atteinte de l'âge d'activité est également une cause notable de chômage, représentant 15,7 % des cas. Enfin, le licenciement ou l'arrêt de l'activité de l'établissement employeur contribue à hauteur de 8,2 %.

Outre ces raisons principales, d'autres facteurs, regroupés sous "autres raisons", expliquent près de 10,6 % du chômage des femmes en milieu rural. Ces raisons peuvent être attribuées à diverses barrières sociales et contraintes liées aux conditions de travail, telles que des difficultés d'accès à l'emploi, des discriminations liées au genre, des contraintes familiales, ou encore des problèmes de transport ou d'infrastructures dans les régions rurales. Pour les femmes rurales, ces obstacles peuvent rendre plus difficile de trouver un emploi stable et convenable, contribuant ainsi à leur taux de chômage relativement élevé.

XII. MODÉLISATION DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME RURALE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans cette section, il est question d'analyser la simultanéité des implications des caractéristiques micro-économiques, individuelles, familiales et socio-culturelles, sur la prise de décision d'offre de travail de la femme rurale. Il s'agit d'une modélisation mesurant l'effet des variables extra-économiques sur les chances d'activité féminine en milieu rural.

CHAMP D'ANALYSE

La population cible de cette étude est restreinte aux femmes âgées de 15 à 65 ans et qui ne sont pas sujettes à une cause raisonnable d'inactivité. Sont donc exclues du champ d'analyse, les femmes infirmes ou malades pour une longue durée, les étudiantes et élèves en cours de scolarisation ou de formation et les retraitées. Comme l'accès à l'activité économique sera lié aux caractéristiques familiales et au niveau de vie, les domestiques résidentes avec le ménage employeur sont aussi exclues du champ d'analyse.

Ces restrictions sont faites dans le souci d'assurer l'homogénéité de la population analysée et la cohérence entre l'accès à l'activité et ses déterminants d'ordre social et familial. L'élimination des femmes en cours d'études est une considération méthodologique à souligner. Elle permettrait de vérifier la pertinence des analyses qui relient la baisse de l'activité du groupe d'âge "15 à 25 ans" au seul facteur assimilé à la progression de l'accès à l'éducation et à la formation.

Ceci étant, les divers ajustements donnent lieu à un échantillon de 37 516 femmes rurales dont 67,4 % sont inactives.

SPÉCIFICATIONS EMPIRIQUES : PRÉSENTATION DU MODÈLE LOGISTIQUE

La décision de participation à l'activité économique consiste à accéder au marché du travail. Ceci est équivalent à dire que la variable dépendante à expliquer est l'activité. C'est une variable binaire qui prend la valeur 1 si la femme est active (active occupée

ou au chômage) et zéro autrement. Au moyen des modèles de régression logistique, on estime la probabilité que la femme rurale accède au marché du travail selon que certains événements indépendants se produisent ou non, traduits par les déterminants microéconomiques et extra-économiques.

En régression logistique, on estime le logarithme du risque (ou chance) $(P/1-P)$ d'apparition d'un événement dépendant dichotomique selon que certains événements indépendants se produisent ou non. P désigne la probabilité pour que l'événement dépendant se réalise (ici, il s'agit d'accéder au marché du travail). Cependant, les modalités des variables catégorielles doivent être transformées au préalable en variables booléennes. Le modèle s'écrit ainsi :

$$\frac{P}{1-P} = \exp \beta_0 \prod_{i=1}^{i=n} \exp \beta_i X_i$$

Cette modélisation est du type régression logistique

$$\log \left(\frac{P(\text{Active})}{1 - P(\text{Active})} \right) = \beta_0 + \sum_{i=1}^n \beta_i x_i$$

qui s'écrit de la façon suivante :

Où

$P(\text{Active})$ est la probabilité que la femme soit active,

β_0 est le terme constant

β_i est le coefficient associé à la variable indépendante x_i .

Les variables indépendantes retenues sont les suivantes :

- L'âge
- L'âge au carré
- Le niveau d'études
- L'état matrimonial
- La classe sociale d'appartenance selon la perception du chef de ménage
- La taille du ménage
- Le nombre d'enfants dans le ménage
- La taille au carré
- La région

Pour bien saisir la portée analytique de ce modèle dans la démarche explicative, on transforme le modèle en terme de 'odds' (chance ou risque) qui mesure le rapport de la probabilité pour qu'un événement se réalise sur la probabilité de ne pas se réaliser : $p/(1-p)$.

Ces odds peuvent être mesurés pour les différentes modalités de chaque variable indépendante catégorique, l'effet des autres variables étant contrôlé. A partir de ces indices on calcule les odds ratio (OR), qui expriment une chance relative ou un risque relatif, mesurés par le rapport entre la chance associée à une modalité i (R_i) et celle d'une modalité de référence (R_r) : R_i/R_r . La chance/risque relative permet d'examiner l'impact d'une modalité sur la probabilité d'occurrence de l'événement dépendant, et ce, en comparant les femmes rurales ayant cette modalité avec celles ayant la modalité de référence.

Les OR supérieurs à 1 sont associés à des modalités qui augmentent la chance d'accéder au marché du travail, relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a un OR plus faible, corrélativement les OR inférieurs à 1 sont associés à des modalités qui diminuent cette chance, relativement à la modalité de référence ou relativement à une modalité de la même variable qui a un OR plus élevé. Plus grand est l'écart entre OR et l'unité, plus fort est l'effet de la modalité.

Le modèle présenté ci-dessous découle d'un processus itératif comprenant plusieurs tentatives d'analyse et de sélection parmi un large éventail de variables potentiellement liées à la participation des femmes. Après un examen minutieux, nous avons retenu plusieurs déterminants clés. Tout d'abord, nous avons pris en compte l'âge des femmes ainsi que son carré, afin de mieux appréhender la complexité de leur impact

sur la participation. Ensuite, nous avons examiné l'état matrimonial, en utilisant trois variables binaires pour les catégories "mariée", "divorcée" et "veuve", tout en utilisant le statut de célibataire comme point de référence. En ce qui concerne le niveau d'éducation, nous avons inclus cinq variables binaires pour représenter différents niveaux (primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant et supérieur), tandis que la modalité "aucun niveau" a été laissée en dehors du modèle en tant que référence. Ce processus de sélection a permis de déterminer les facteurs les plus significatifs influençant la participation des femmes dans le contexte étudié.

Le modèle intègre deux autres variables cruciales pour comprendre la dynamique de la participation des femmes. Tout d'abord, nous avons inclus le nombre d'enfants de moins de 7 ans dans le ménage, une variable quantitative qui capture l'impact de la charge parentale sur la participation des femmes. Ensuite, nous avons pris en compte le ratio du nombre d'actifs occupés dans le ménage (à l'exclusion de la femme en question) par rapport à la taille totale du ménage, ce qui permet de comprendre l'influence du contexte familial et de la dynamique économique domestique sur la participation des femmes.

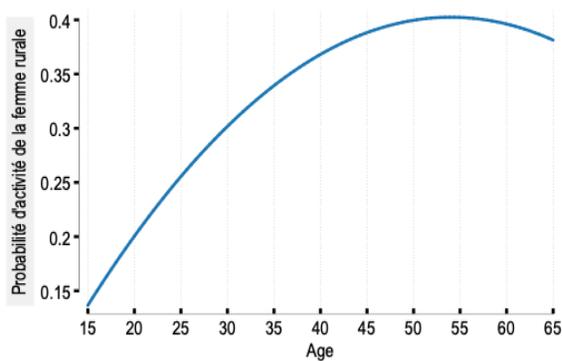
Par ailleurs, la dimension géographique est également intégrée dans le modèle à travers la variable région, avec neuf modalités distinctes. Pour garantir une représentativité adéquate, les trois régions du sud ont été regroupées. La région de "Marrakech-Safi" a été sélectionnée comme modalité de référence. Cette variable permet d'explorer les variations régionales dans la participation des femmes et d'identifier les spécificités géographiques qui pourraient influencer ce phénomène. En intégrant ces variables, notre modèle cherche à capturer de manière exhaustive les divers facteurs qui peuvent influencer la participation des femmes sur le marché du travail.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les résultats de l'application du modèle logistique aux données de l'année 2019 confirment les fondements théoriques et empiriques présentés dans les sections précédentes. Ainsi, la probabilité qu'une femme participe au marché du travail augmente avec l'âge, mais à partir d'un certain seuil, l'effet positif de l'âge commence à baisser, constat illustré par l'effet négatif du carré de la variable Age.

A l'échelle nationale, le fait qu'une femme n'ait pas d'engagement familial direct (célibataire) agit positivement et significativement sur la mobilisation de son potentiel productif. Ainsi, toute chose étant égale par ailleurs, par rapport aux femmes rurales célibataires, l'effet du facteur état matrimonial atteint son minimum négatif auprès des femmes rurales mariées avec -54%, suivies des femmes rurales veuves (-50,7%) et des divorcées (-30,5%).

GRAPHIQUE 16
Chances d'insertion dans le marché du travail de la femme rurale par âge en 2019

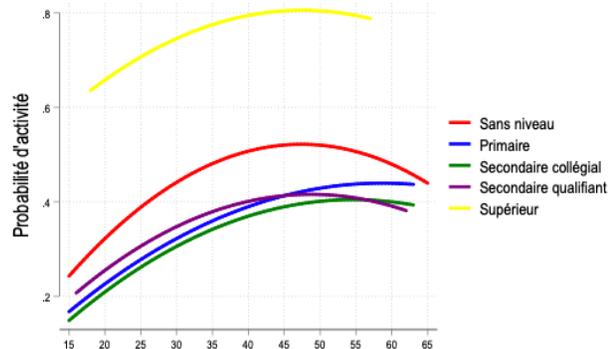


Source : HCP, ENE 2019

Les résultats du modèle montrent également que les femmes rurales instruites ont moins de chance d'être actives que leurs homologues sans aucun niveau d'instruction, à l'exception des femmes rurales avec un niveau d'instruction supérieur. Celles-ci ont près de quatre fois plus de chances à être actives. Ces chances se réduisent pour atteindre la moitié (50%) pour les femmes rurales avec un niveau secondaire collégial, à 61,2% pour celles ayant un niveau primaire, et à 65,2% pour celles avec un niveau secondaire collégial.

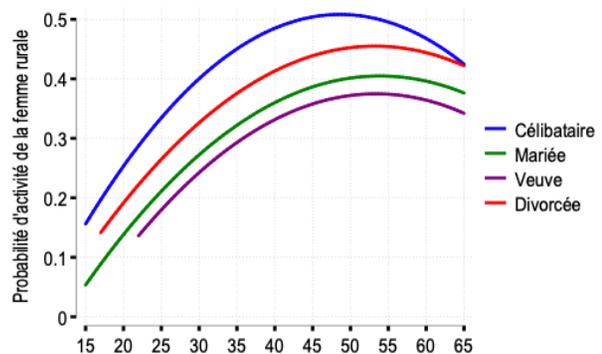
Par ailleurs, le modèle fait ressortir qu'à mesure que le niveau de vie ressenti s'améliore, globalement, la femme rurale s'éloigne de l'activité. Ainsi, par rapport aux femmes rurales appartenant aux classes sociales pauvres, les femmes rurales appartenant à la classe sociale modeste ont 15% plus de chances d'être active, celles aux classes sociales moyenne ont 7% moins de chances d'être actives, et celles à la classe aisée -53% de chances.

GRAPHIQUE 17
Chances d'insertion dans le marché du travail de la femme rurale par âge et par niveau scolaire en 2019



Source : HCP, ENE 2019

GRAPHIQUE 18
Chances d'insertion dans le marché du travail de la femme rurale par âge et par état matrimonial en 2019



Source : HCP, ENE 2019

Par référence à la composition du ménage, il semble qu'à mesure que la taille du ménage augmente, les chances d'activité économique de la femme rurales grandissent. Ainsi une augmentation d'une unité de la taille du ménage se traduit par un effet de 6,5% sur les chances d'activité de la femme. L'élévation de la taille du ménage s'accompagne entre autres par la présence de jeunes filles et de vieilles femmes renforçant le potentiel de substitution au travail domestique et par voie de conséquence les possibilités de participation à l'activité économique. L'influence de la présence de membre actifs occupés dans le ménage sur les chances d'activité de la femme est beaucoup plus importante

: à taille égale, un actif occupé additionnel augmente considérablement les chances de participation de la femme (+1,7 fois de chances).

En outre, compte-tenu du niveau de signification des coefficients associés aux modalités de la variable classe de niveau de vie, un fait marquant se dégage de cette section: l'activité économique est "un privilège" des femmes rurales les plus vulnérables à la pauvreté et au risque de dégradation excessive des conditions d'être.

S'agissant de la dimension géographique, par référence aux femmes rurales résidant à la région de « Marrakech-Safi », ce sont les femmes rurales résidant

à « Casablanca-Settat » qui affichent la plus grande probabilité d'activité, avec près de deux fois plus de chances d'être actives, celles résidant aux régions du Sud 92% plus de chances, et celles habitant à « Béni-Mellal-Khénifra » 79% plus chances. Inversement, ce sont les femmes rurales de la région « Oriental » qui affichent la probabilité d'activité la plus faible, à savoir -37,9%, suivies de la région « Tanger-Tétouan-Alhoceïma » avec moins 20% de chances d'être actives, comparativement à leurs homologues de la région « Marrakech -Safi ».

RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION LOGISTIQUE

Variables explicatives de l'activité de la femme rurale	Odds Ratio	Effet (en %)	Ecart Type
Age	1,127*	12,71	0,007
Age au carré	0,999*	-0,12	0,000
Niveau d'études (Référence: sans niveau)			
Primaire	0,612*	-38,77	0,021
Secondaire collégial	0,499*	-50,07	0,027
Secondaire qualifiant	0,652*	-34,78	0,056
Supérieur	3,957*	295,74	0,462
Etat Matrimonial (Référence: Célibataire)			
Marié	0,465*	-53,49	0,018
Veuf	0,493*	-50,74	0,032
Divorcé	0,695*	-30,47	0,058
Classe sociale (Référence: Classe pauvre)			
Populaire	1,146*	14,59	0,031
Moyenne	0,934	-6,63	0,035
Aisée	0,469*	-53,06	0,170
Composition du ménage			
Taille	1,065*	6,50	0,014
Taille au carré	0,998*	-0,19	0,001
Nombre d'enfants de moins de 7 ans	1,014	1,41	0,018
Ratio du nombre d'actifs occupés rapporté à la taille de ménage	2,714*	171,45	0,205
Région (Référence: Marrakech-Safi)			
Oriental	0,621*	-37,87	0,037
Fès-Méknès	1,146*	14,55	0,050
Rabat-Salé-Kénitra	1,280*	28,01	0,060
Béni Mellal-Khénifra	1,791*	79,07	0,081
Casablanca-Setta	2,880*	187,98	0,118
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	0,799*	-20,10	0,038
Drâa-Tafilalet	1,328*	32,83	0,068
Souss-Massa	0,963	-3,73	0,046
Régions du Sud	1,921*	92,12	0,189
Terme constant	0,033*	-96,67	0,005
Statistique de chiz (25)		3458.47	
Prob> chiz		0.000	
Pseudo R2		7,51%	
Proportion d'observations correctement classées par le modèle		69.81%	

* significatif à 5% ; et ** significatif à 10% Cf. annexe pour la présentation de la matrice de corrélation

Source, HCP, ENE 2019

XIII. CONCLUSION

Ce chapitre analyse les facteurs influençant la participation des femmes rurales au marché du travail, incluant les opportunités d'emploi inégales, les stéréotypes de genre et les rapports sociaux au sein du ménage. Les estimations économétriques sont utilisées pour comprendre les déterminants de l'emploi des femmes rurales et leurs transitions entre activité et inactivité. L'objectif est d'identifier les défis et les opportunités pour les femmes rurales afin de formuler des recommandations pour leur insertion équitable sur le marché du travail, favorisant leur autonomisation économique et la croissance inclusive des zones rurales.

Depuis la déclaration de l'Année internationale de la Femme en 1975, suivie de la Décennie de la Femme, l'intégration des femmes dans le développement économique et social est un enjeu mondial. Au Maroc, malgré des avancées institutionnelles et sociales, leur participation au marché du travail stagne voire régresse. Les femmes marocaines font face à des taux d'activité parmi les plus faibles au monde, limitées à des rôles traditionnels et sous-représentées dans les politiques publiques et les opportunités économiques. Les stéréotypes de genre persistent, restreignant leurs possibilités professionnelles et renforçant les inégalités salariales et la sous-représentation dans les postes de direction.

L'évaluation de l'évolution de l'emploi des femmes rurales est une question cruciale pour comprendre leur autonomisation économique et les défis liés à l'accès au marché du travail. Une approche de genre révèle des dynamiques socio-économiques et des rapports de genre. Malgré des taux d'activité relativement plus élevés pour les femmes rurales, une tendance à la baisse est observée, attribuée aux contraintes socio-économiques et à la migration vers les zones urbaines. Cela maintient un écart significatif entre les taux d'activité des hommes et des femmes en milieu rural.

La baisse de l'activité concerne principalement les femmes rurales âgées de 15 à 59 ans sans cause d'inactivité, accentuant les écarts entre les sexes. Alors que le taux d'activité des hommes ruraux reste stable, celui des femmes rurales diminue, creusant davantage l'écart. Malgré une offre de travail importante des femmes à la campagne, leur part dans la population active diminue au profit des femmes urbaines, soulignant un changement démographique significatif. Environ la moitié des femmes actives occupées résident en milieu rural, mettant en lumière les spécificités de l'emploi féminin dans ce contexte.

En 2019, la majorité des femmes inactives sont des femmes au foyer, avec un nombre significatif d'étudiantes, reflétant l'influence des normes sociales et des contraintes socio-économiques sur leurs choix professionnels et éducatifs. En revanche, la plupart des hommes inactifs sont des étudiants, mettant en évidence une priorité accordée à l'éducation chez les hommes. Ces constats soulignent l'importance de prendre en compte les normes sociales et les dynamiques de genre dans l'analyse de l'activité et de l'inactivité, ainsi que la nécessité de politiques publiques pour promouvoir l'égalité des chances et éliminer les obstacles à la participation économique des femmes.

La participation au marché du travail est influencée par divers facteurs tels que l'âge, les lois du travail et les différences de genre. Le déclin du taux d'activité des jeunes femmes rurales entre 2000 et 2019 soulève des préoccupations sur l'accès équitable à l'éducation et à l'emploi dans les zones rurales. Cependant, la participation des femmes rurales semble se renforcer avec l'âge, contrairement aux femmes urbaines dont l'activité professionnelle diminue fortement après 29 ans. Le statut matrimonial joue également un rôle, avec un impact différent entre les zones urbaines et rurales, où le mariage semble stimuler l'activité des femmes. Les femmes divorcées, qu'elles vivent en milieu urbain ou rural, affichent le taux d'activité le plus élevé, soulignant des questions complexes sur la relation entre le divorce et l'emploi féminin, pouvant être à la fois une nécessité économique et une conséquence des tensions familiales liées au travail.

Le nombre d'enfants dont les femmes ont la charge influence leur participation au marché du travail, en raison des obligations familiales telles que la garde des enfants en bas âge, ce qui les amène souvent à quitter l'emploi, surtout en milieu urbain où les services de garde sont limités. Alors que les taux d'activité des

femmes diminuent généralement avec le nombre d'enfants, cette tendance s'inverse en milieu rural, où les femmes sont plus susceptibles de travailler avec une famille nombreuse, probablement en raison d'une nécessité financière accrue et d'un soutien familial. Cette situation souligne les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes dans la conciliation entre travail et responsabilités familiales, en mettant en évidence les disparités entre les contextes urbains et rural en termes d'accès au marché du travail.

L'acquisition d'une éducation formelle est essentielle pour l'insertion des femmes sur le marché du travail, leur fournissant les compétences nécessaires et favorisant leur autonomisation économique. Les femmes instruites sont plus enclines à rechercher activement un emploi, ce qui entraîne une demande accrue d'éducation. Les données montrent une corrélation positive entre le niveau d'éducation des femmes et leur taux d'activité, reflétant les progrès dans l'accès à l'éducation et au marché du travail. Cette évolution souligne l'importance des politiques éducatives pour promouvoir l'égalité des chances et réduire les écarts entre les zones urbaines et rurales.

Les perceptions culturelles et les normes sociales influent sur l'insertion économique des femmes et leurs choix éducatifs, avec des disparités plus marquées en milieu rural. Les opinions sur l'égalité hommes-femmes varient, notamment sur l'accès à l'emploi et la rémunération, attribuées aux traditions et à l'éducation limitée des femmes. Les attitudes négatives envers l'emploi féminin persistent, surtout en milieu rural, malgré un soutien généralisé à la parité hommes-femmes dans divers domaines, illustrant une volonté de progresser vers une société plus égalitaire. Ces perceptions semblent expliquer le poids des NEET parmi les jeunes femmes rurales âgées de 15 à 29 ans, soit un taux de 61,8% majoritairement des femmes au foyer (95%).

Par ailleurs, en 2019, parmi les 11 millions de personnes actives au Maroc, 1,2 million étaient des femmes rurales, avec 70,5% travaillant dans des emplois non rémunérés, contre 4% en milieu urbain. La part des emplois non rémunérés a diminué de 13 points de pourcentage entre 2000 et 2019 au profit de l'emploi rémunéré, avec une augmentation notable des femmes salariées, passant à 9,2% en 2019. Cependant, malgré ces changements, l'emploi féminin rural reste principalement informel, avec près de 97,8% des femmes actives occupées dans des emplois informels en 2019, contre 53% en milieu

urbain. Cette précarité persistante souligne les défis pour l'emploi féminin en milieu rural, où l'agriculture demeure le secteur principal, tandis que dans les zones urbaines, les femmes sont plus présentes dans les services et l'industrie.

En termes de masse du travail, le niveau d'emploi des femmes a divergé entre les zones rurales et urbaines. En milieu rural, il est passé de 42,9 millions d'heures en 2000 à 34 millions en 2019, tandis qu'en urbain, il est passé de 34,7 à 52,1 millions. La durée hebdomadaire moyenne de travail est restée stable pour les femmes rurales mais a augmenté pour les urbaines. En 2019, les femmes rurales travaillent en moyenne 43 heures par semaine, tandis que les jeunes femmes urbaines travaillent 48 heures. Les femmes salariées en rural ont la durée de travail la plus élevée (45 heures), tandis qu'en urbain, ce sont les femmes associées (54 heures).

Quant à la prévalence du chômage, il frappe principalement les zones urbaines, avec un taux de 21,8% pour les femmes, contre 2,7% pour les femmes rurales en 2019. En dépit de son étroitesse parmi ces dernières, il touche particulièrement les femmes qualifiées, représentant 38% des chômeuses rurales. Malgré l'augmentation de l'éducation des femmes, les opportunités d'emploi restent limitées en milieu rural. La précarité du chômage persiste avec une majorité de femmes au chômage depuis 12 mois ou plus, confrontées à des obstacles socio-économiques dans la recherche d'un emploi stable.

L'analyse économétrique a montré que la participation de la femme rurale au marché du travail est le fruit d'une série de décisions influencées à la fois par des facteurs individuels et par le contexte familial et socioculturel dans lequel elle évolue. Des éléments tels que l'âge, le statut matrimonial et le niveau d'éducation jouent un rôle crucial dans le parcours professionnel des femmes, mais leur impact est souvent modulé par des dynamiques familiales telles que la composition du foyer, le niveau d'éducation des autres membres de la famille, les activités économiques familiales, le statut social et les normes culturelles locales. En comprenant comment ces facteurs interagissent et se renforcent mutuellement, nous pouvons mieux appréhender les défis auxquels sont confrontées les femmes rurales sur le marché du travail et concevoir des stratégies adaptées pour favoriser leur participation économique et leur émancipation dans différents contextes.

Chapitre 3

Evaluation du manque à gagner des femmes sur le marché du travail en milieu rural



I. INTRODUCTION

Le concept du manque à gagner des femmes sur le marché du travail, d'une importance capitale dans le domaine économique, requiert une exploration minutieuse afin de saisir pleinement ses implications. Défini comme la disparité entre les revenus qu'elles devraient percevoir si elles étaient rémunérées conformément aux normes du marché, le manque à gagner des femmes au Maroc concerne deux groupes distincts. Tout d'abord, il touche les femmes qui exercent une activité économique sans être rémunérées, telles que les "Aides Familiales". Ensuite, il concerne également la catégorie des femmes inactives, dont le profil est souvent similaire à celui de leurs homologues actives occupées, et qui pourraient potentiellement être intégrées sur le marché du travail.

En raison de son influence directe sur les capacités de financement et l'autonomisation économique des femmes, ce concept occupe une place centrale dans les débats économiques contemporains, méritant une analyse approfondie pour en saisir toute la portée ainsi que les méthodes de calcul qui y sont associées. Ce chapitre s'attelle donc à explorer en profondeur le concept du manque à gagner des femmes rurales sur le marché du travail, en examinant sa définition, sa méthodologie de calcul et ses implications directes, en se référant à une approche empirique statistique-économétrique.

En milieu rural, le manque à gagner des femmes actives occupées non rémunérées, ainsi que celles potentiellement intégrables au marché du travail, se révèle sous diverses formes, engendrant des conséquences bien claires sur le plan économique et social. Outre la perte de revenus individuels, ce manque à gagner se traduit par une diminution de la production économique, une sous-utilisation du capital humain, des coûts sociaux et une réduction de la contribution aux systèmes de sécurité sociale.

La présente évaluation du manque à gagner se concentre principalement sur la perte de revenus individuels, bien que ses ramifications dépassent largement cette seule dimension. Elle cible spécifiquement deux catégories de

femmes : celles qui exercent une activité mais ne sont pas rémunérées, et celles qui pourraient potentiellement rejoindre le marché du travail mais ne le font pas. Dans ces circonstances, le manque à gagner se définit comme le revenu net qui aurait été perçu par ces femmes si elles avaient été rémunérées pour leur travail, qu'elles soient déjà actives sans rémunération ou envisagent de le devenir.

Par ailleurs, le mérite de cette estimation réside également dans sa capacité à évaluer les performances économiques de l'État dans son ensemble. Un manque à gagner important peut refléter des disparités persistantes dans l'accès aux opportunités économiques pour les femmes, ainsi que des lacunes dans les politiques et les programmes visant à promouvoir leur participation équitable sur le marché du travail. De plus, il peut révéler des obstacles systémiques qui limitent le potentiel productif des femmes rurales, entravant ainsi le développement économique à long terme. En tant que tel, il se révèle être un outil essentiel pour les analyses prospectives, permettant aux décideurs de concevoir des stratégies plus robustes et mieux adaptées afin de renforcer l'autonomisation des femmes en milieu rural.

II. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Objectifs

- **Identification des femmes rurales inactives présentant des similitudes avec les femmes rurales en emploi :**

Cette identification implique une analyse approfondie visant à repérer les femmes vivant en milieu rural qui ne sont pas actives sur le marché du travail, mais qui partagent des caractéristiques similaires avec celles qui occupent un emploi. Ces caractéristiques peuvent inclure l'âge, le niveau d'éducation, l'état matrimonial, le nombre d'enfants à charge, etc.

En identifiant ces femmes rurales inactives, nous discernons un vivier potentiel de main-d'œuvre qui pourrait être mobilisé si les conditions étaient favorables. Cela suggère que malgré leur inactivité, elles pourraient être considérées comme une réserve de main-d'œuvre inexploitée.

- **Simulation des revenus de travail potentiels pour les femmes rurales :**

Cette étape implique l'utilisation de modèles économétriques ou statistiques pour estimer les revenus que ces femmes rurales pourraient potentiellement générer si elles étaient intégrées sur le marché de l'emploi. Ces modèles prendraient en compte diverses variables telles que l'éducation, l'expérience professionnelle antérieure, les compétences, etc.

En simulant ces revenus de travail, nous évaluons l'impact économique potentiel de l'intégration de ces femmes sur le marché de l'emploi rural. Cela permettrait de mieux comprendre leur contribution potentielle à l'économie locale et nationale.

- **Estimation du revenu de travail des femmes rurales actives occupées mais non rémunérées :**

L'objectif de cette section est de déterminer la valeur économique du travail effectué par les femmes rurales qui sont actives, occupent des emplois, mais ne reçoivent pas de rémunération monétaire en retour. Cette forme d'emploi est plus prononcée en milieu rural.

En estimant ces revenus de travail non rémunérés, nous mettons en lumière l'importance économique de ces activités souvent invisibles mais essentielles. Cette estimation contribue à une meilleure compréhension de la contribution économique totale des femmes rurales, en tenant compte à la fois des activités rémunérées et non rémunérées.

Approche de mesure

Pour identifier les femmes rurales susceptibles de s'insérer potentiellement sur le marché du travail, nous mettons en œuvre une méthode d'appariement entre les femmes ACTIVES et les femmes INACTIVES en se basant sur les déterminants présumés de l'activité féminine, afin de mesurer leur similitude.

Cette approche d'appariement repose sur la méthode du score de propension, qui nécessite l'estimation d'un modèle logistique visant à expliquer l'activité des femmes en fonction de variables explicatives. Les probabilités prédites issues de ce modèle constituent les scores de propension, qui sont utilisés pour évaluer la similitude entre les individus.

La simulation des revenus générés par les femmes rurales inactives appariées est réalisée de manière indirecte. Dans un premier temps, nous imputons les revenus du travail des femmes rurales actives occupées en utilisant les informations sur le revenu issu de l'ENSR 2019, ainsi que les caractéristiques de l'emploi communes aux deux enquêtes. Ensuite, chaque femme rurale inactive appariée se voit attribuer le revenu imputé de son homologue active occupée. Cette démarche permet de simuler les revenus potentiels des femmes rurales inactives en se basant sur ceux de leurs homologues actives occupées.

Pour estimer le revenu de travail des femmes rurales actives n'ayant aucune rémunération, nous appliquons la même méthode d'imputation utilisée pour les femmes actives occupées dans l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE) de 2019.

Cette méthode d'imputation repose sur l'utilisation de diverses informations disponibles dans l'ensemble de données de l'ENE, telles que les caractéristiques démographiques, socio-économiques et professionnelles des femmes concernées. À l'aide de techniques statistiques appropriées, telles que la régression ou d'autres méthodes d'imputation avancées, nous estimons le revenu potentiel de travail pour les femmes rurales actives qui ne rapportent pas de revenu.

La méthodologie d'imputation adoptée repose sur la méthode des imputations multiples par "Predictive Mean Matching" (PMM). Cette approche consiste à développer un modèle de régression qui vise à expliquer le revenu du travail en fonction d'une gamme de caractéristiques individuelles et professionnelles pertinentes. Une fois ce modèle estimé, les valeurs prédites sont utilisées pour évaluer la similitude entre les individus actifs occupés, qu'ils soient observés dans l'Enquête Nationale sur les Sources de Revenu (ENSR) où le revenu est directement observé, ou dans l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE) où le revenu doit être imputé.

En se fondant sur cette mesure de similitude, pour chaque individu actif dans l'ENE, nous identifions les cinq individus les plus similaires dans l'ENSR en termes de caractéristiques et de contexte professionnel. Ensuite, nous calculons la moyenne des revenus de ces cinq individus et utilisons cette moyenne comme imputation du revenu pour l'individu de l'ENE en question.

Pour garantir la robustesse de nos résultats, nous appliquons la méthode des imputations multiples. Cela signifie que nous répétons ce processus d'identification des voisins et de calcul des moyennes dix fois. Ensuite, nous agrégeons les valeurs imputées en prenant la moyenne, ce qui nous fournit une estimation finale du revenu du travail pour chaque individu de l'ENE. Cette approche nous permet de prendre en compte l'incertitude inhérente à l'imputation et de fournir des estimations fiables et précises du revenu du travail pour les femmes rurales actives dans l'ENE.



III. CADRE THÉORIQUE DES MÉTHODES DE MESURE

Score de propension

Initialement introduit par Rosenbaum et Rubin en 1983 dans un article intitulé « The central role of the propensity score in observational studies for causal effects », le score de propension, connu sous le terme anglais propensity score, désigne la probabilité d'être exposé à un traitement, selon un ensemble de caractéristiques observables. Le score de propension peut être calculé de deux manières : par régressions logistiques et par les arbres de classification et de régression (connus sous le terme anglais classification and regression tree analysis - cart). La régression logistique, qui prédit la probabilité d'occurrence d'un événement, est la technique la plus communément utilisée pour estimer les scores de propension. Sur le plan statistique, le score de propension $e(x_i)$ estime, pour chaque individu i , la probabilité conditionnelle P de recevoir le traitement étudié z , étant donné ses caractéristiques initiales (x_i)

$$e(x_i) = P(z_i = 1 | x_i)$$

Où,

$Z_i = 1$ pour traitement

$Z_i = 0$ pour contrôle

x_i = l'ensemble des covariables observées pour le i ème sujet.

Le score de propension est une probabilité ; sa valeur est comprise entre 0 et 1.

L'estimation du score de propension se fait classiquement par l'intermédiaire d'une régression logistique, le score de propension étant une probabilité. À ce stade, le choix des variables à introduire dans le modèle est crucial, car, selon les variables choisies pour l'estimation, le score de propension estimé peut être très différent.

Appariement

L'appariement sur score de propension, connu sous le terme anglais propensity score matching (PsM), réfère à l'appariement d'individus des groupes traité et de contrôle possédant des valeurs de score de propension proches ou similaires, et écarte les individus non appariés. Les méthodes d'appariement tentent de jumeler chaque individu traité avec un ou plusieurs individus non traités dont les caractéristiques observables sont les plus proches possible. L'objectif de l'appariement est de construire un groupe témoin comparable au groupe traité afin de permettre une estimation non biaisée de l'effet du traitement sur les individus traités, en contrôlant le biais de sélection (abadie & imbens, 2005; caliendo & kopeinig, 2008; dehejia, 2005; dehejia & wahba, 2002; imbens, 2004; smith & todd, 2001). Il existe différents estimateurs d'appariement, dont les principaux sont présentés ci-dessous.

• **Le plus proche voisin** : Il s'agit de la méthode d'appariement la plus utilisée. Un participant du groupe traité est apparié avec un participant du groupe témoin sur la base du plus proche score de propension. L'appariement peut être réalisé avec ou sans remise. Dans la méthode sans remise, les individus non traités ne sont utilisés qu'une seule fois, un individu traité étant apparié avec un seul individu non traité. Dans la méthode avec remise, les individus peuvent être utilisés plus d'une fois. Cette technique est privilégiée lorsque la distribution du score de propension entre les deux groupes est très différente (smith & todd, 2005). L'appariement sur le plus proche voisin n'est toutefois pas toujours performant, notamment lorsque le voisin

le plus proche se trouve à une distance éloignée de l'individu traité à appairer. Des individus très différents peuvent alors être jumelés. D'un point de vue pratique, il convient d'ordonner aléatoirement les données avant d'appairer, puisque le pairage s'effectue par ordre.

Le caliper : Un participant du groupe témoin est apparié avec un participant du groupe traité sur la base du plus proche score de propension, sous réserve d'une certaine distance maximale, le caliper. Les individus traités pour lesquels le plus proche voisin non traité n'appartient pas à la région définie sont exclus de l'analyse. Le caliper est à la discrétion de l'analyste ; il n'existe donc pas de méthode permettant de déterminer le niveau « raisonnable » de tolérance à choisir. Plus le caliper sera petit, plus les individus appariés seront semblables, mais plus le nombre d'individus non appariés augmentera. Il est généralement recommandé de tester différentes versions du caliper et de mener des analyses de sensibilité selon les différentes tailles de caliper.

Evaluation de la qualité de l'appariement

L'évaluation de la qualité de l'appariement par score de propension repose sur deux critères fondamentaux, à savoir l'équilibre des covariables et la similarité des distributions des scores de propension.

Premièrement, l'équilibre des covariables fait référence à la comparaison des caractéristiques des individus entre les groupes appariés, à la fois avant et après l'appariement. L'objectif est de s'assurer que les groupes appariés présentent des caractéristiques similaires en termes de variables démographiques, socio-économiques et professionnelles. Une différence significative dans ces caractéristiques après l'appariement peut indiquer un biais dans le processus d'appariement et compromettre la validité des résultats.

Deuxièmement, la similarité des distributions des scores de propension est un autre critère crucial. Les scores de propension sont utilisés pour évaluer la probabilité d'appartenance à l'un des groupes pour chaque individu. Idéalement, après l'appariement, les distributions des scores de propension doivent être similaires entre les groupes appariés. Une similitude de distribution indique que les individus appariés sont comparables en termes de probabilité d'appartenance à un groupe, renforçant ainsi la validité de l'appariement.

Ces critères sont évalués en comparant les covariables et les distributions des scores de propension avant et après l'appariement. Une analyse détaillée de ces comparaisons permet de déterminer la qualité de l'appariement et la validité des résultats obtenus à partir de cette méthode.

Bénéfices Sociaux de l'Égalité de Genre



L'inclusion économique des femmes rurales profite à toute la communauté

IV. IMPUTATIONS MULTIPLES

Rubin (1978) a introduit l'idée d'utiliser l'imputation multiple pour traiter les données manquantes, une technique qui a ensuite été élaborée en détail par Little et Rubin (1987) ainsi que par Schafer (1997). Cette approche implique le remplacement de chaque valeur manquante par une estimation basée sur un modèle utilisant les informations disponibles dans la base de données. Elle permet de préserver les relations entre les variables, de maintenir les caractéristiques essentielles de la distribution des données et de refléter correctement l'incertitude associée aux données manquantes. De plus, l'imputation multiple peut être appliquée de manière indépendante aux données, indépendamment des analyses ultérieures.

L'imputation multiple est fondée sur la méthode Monte Carlo par Chaîne de Markov.

Méthode de Monte Carlo par Chaîne de Markov (MCMC)

La méthode MCMC (Markov Chain Monte Carlo) a émergé en physique dans les années 1950 comme un outil clé pour explorer la physique de la matière. En statistique, son application principale est la génération de simulations aléatoires pour des distributions complexes. Cette technique trouve de multiples applications dans divers domaines, notamment dans le traitement des données manquantes. Elle est souvent utilisée lorsque la distribution a posteriori ne peut être évaluée directement ou lorsqu'il n'existe pas de solution analytique pour des problèmes complexes de grande dimension.

Parmi ses applications simples, on compte le calcul d'intégrales, l'échantillonnage de variables aléatoires et l'optimisation de fonctions. En effet, MCMC permet d'effectuer une intégration numérique en utilisant le hasard lorsqu'une densité est difficile à calculer explicitement à l'aide de méthodes analytiques. Par exemple, pour estimer l'espérance à posteriori d'un paramètre, souvent définie par une intégrale complexe, les techniques d'échantillonnage MCMC sont utilisées pour simuler ces intégrales.

Parmi les algorithmes MCMC les plus utilisés, on trouve l'algorithme de Metropolis-Hastings, l'échantillonneur de Gibbs et l'augmentation de données. Ces

algorithmes génèrent des chaînes de Markov suffisamment longues qui finissent par converger vers une distribution stationnaire, qui représente en réalité la distribution d'intérêt.

La littérature décrit deux approches principales d'imputation multiple pour traiter les données manquantes. La première repose sur la densité conjointe des variables, tandis que la seconde se base sur les distributions conditionnelles de chaque variable. Aujourd'hui, l'imputation multiple est largement reconnue comme l'une des meilleures solutions pour traiter les données manquantes.

Deux adaptations majeures de la théorie de Little (1987) sont couramment recommandées pour traiter les données manquantes : l'imputation multiple basée sur la distribution jointe (JM), qui utilise une distribution multivariée normale selon Schafer (1997), et l'imputation multiple par équations chaînées (IM), comme décrit par Stef Van Buuren et Oudshoorn (1999).

Imputation multiple par équations chaînées

Cette méthode est connue dans la littérature sous plusieurs noms, notamment MICE (Multiple Imputation by chained Equations), régressions séquentielles et FullyConditionalSpecification (FCS). L'imputation par équations chaînées attire par sa grande flexibilité, car elle ne suppose pas une distribution multivariée normale (MVN) et n'impose pas de contrainte quant à une distribution conjointe. Au lieu de cela, elle utilise plusieurs distributions conditionnelles, ce qui la rend moins contraignante que la méthode MVN. Pour chaque variable avec des valeurs manquantes, un modèle spécifique est utilisé pour imputer ces valeurs, évitant ainsi la spécification d'une seule distribution conjointe complexe.

Cette méthode, proposée par S. van Buuren en 2007 et S. van Buuren et Groothuis-Oudshoorn en 2011, constitue une alternative à la méthode JM (ou distribution jointe) développée par Schaffer en 1997. Son intérêt réside dans sa capacité à transformer un problème complexe de dimension k en k problèmes successifs, chacun utilisant les données complètes ainsi que les valeurs imputées des variables précédentes.

L'idée fondamentale de cette méthode est d'estimer les valeurs de remplacement pour les données manquantes d'une variable (par exemple, x_1) en utilisant une régression basée sur les observations complètes de cette variable (x_1) par rapport aux autres variables (x_2 à x_k) sans données manquantes. Ensuite, on estime les valeurs pour les données manquantes de la variable suivante (par exemple, x_2) en utilisant une régression basée sur les observations complètes de cette variable (x_2) par rapport aux autres variables (x_1 à x_k), et ce processus de régressions séquentielles est répété pour toutes les variables présentant des données manquantes.

Les données manquantes de chaque variable (par exemple, x_i) sont remplacées par des valeurs générées

aléatoirement à partir de sa distribution prédictive à posteriori. Cela signifie que chaque variable est imputée en utilisant sa propre distribution conditionnellement aux autres variables auxiliaires. Cette approche offre une grande flexibilité, car différents types de modèles peuvent être utilisés pour imputer les données manquantes en fonction de la nature de chaque variable. Par exemple, une régression logistique peut être utilisée pour une variable binaire, une régression multinomiale pour une variable catégorielle et une régression linéaire pour une variable continue.



V. MÉTHODE DE MOYENNE PRÉDITE PAR APPARIEMENT

Pour mettre en œuvre l'algorithme recommandé, plusieurs méthodes doivent encore être envisagées afin de choisir celle qui convient le mieux à notre cas. Nous avons opté pour l'utilisation de la méthode de moyenne prédite par appariement, connue sous le nom anglais de « PredictiveMeanMatching (PMM) ». Une caractéristique distinctive de la PMM est son utilisation de valeurs observées similaires pour imputer les valeurs manquantes, en se basant sur les valeurs prédites comme critère de similarité et donc de mise en correspondance. Cela permet de maintenir la cohérence avec les données réelles et d'éviter les imputations aberrantes.

Règles pour combiner les résultats

Le processus d'imputation multiple génère K simulations d'ensembles de données où les valeurs manquantes ont été remplacées par des valeurs plausibles. Ces ensembles de données peuvent être analysés pour estimer les paramètres d'intérêt tels que la moyenne, les paramètres de régression, etc. Rubin (1987) a établi les règles pour combiner les résultats des analyses des K ensembles de données. Si $\theta_k (k=1, \dots, K)$ sont les estimateurs des paramètres d'intérêt obtenus en effectuant des analyses sur les K ensembles de données, alors, l'estimateur global de θ est donné par $\hat{\theta} = \frac{\sum_k \theta_k}{K}$

En résumé, la procédure empirique d'imputation consiste à :

1. Spécification du modèle d'imputation : établir un modèle de régression visant à expliquer le revenu du travail en fonction de diverses caractéristiques individuelles et professionnelles. Ce modèle est estimé sur la base des données de l'ENSR.
2. Calcul des prédictions : Estimer les valeurs prédites des revenus de travail à partir du modèle spécifié pour tous les individus de l'ENSR et de l'ENE.
3. Appariement : Utiliser les valeurs prédites pour identifier les voisins les plus proches : les individus de l'ENSR dont les caractéristiques sont les plus proches de celles des individus de l'ENE.
4. Imputation : Assigner à chaque individu de l'ENE la moyenne des revenus de travail des cinq voisins les plus proches identifiés lors de l'étape précédente. Cette étape est répétée dix fois en utilisant l'algorithme de l'imputation multiple par équations chaînées.
5. Agrégation : Combiner les simulations pour obtenir une seule valeur imputée pour chaque individu.

Source de données

Les données exploitées dans cette recherche sont issues de deux sources principales : l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE 2019) et l'Enquête Nationale sur les Sources de Revenu (ENSR 2019). Ces enquêtes sont réputées pour leur représentativité à l'échelle nationale et leur capacité à fournir des informations exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et professionnelles de l'ensemble de la population. Grâce à leurs échantillons suffisamment larges, elles permettent une analyse approfondie de la sous-population étudiée, à savoir les femmes vivant en milieu rural.

L'ENSR 2019 constitue la source principale d'information concernant le niveau de revenu du travail, une donnée absente des enregistrements de l'ENE. Toutefois, ces deux enquêtes comportent de nombreux indicateurs communs qui seront mobilisés pour réaliser des analyses approfondies ainsi que des modélisations statistiques. L'objectif est d'élaborer une méthode d'imputation du revenu du travail pour les individus de l'ENE en s'appuyant sur les données disponibles dans l'ENSR.

VI. ANALYSE EMPIRIQUE

Modèle du score de propension

La procédure d'appariement commence par la spécification d'un modèle logistique pour le calcul du score de propension. Partant des déterminants potentiels de l'activité des femmes, nous allons estimer un modèle de régression logistique pour l'explication de l'activité de la femme rurale :

$$p = P(Y=1) = \alpha_0 + \alpha_1 X_1 + \dots + \alpha_k X_k$$

Où $Y=1$ si la femme est ACTIVE et $Y=0$ si la femme est INACTIVE (les femmes infirmes ou en cours de scolarisation sont éliminées)

Dans l'analyse de l'activité des femmes dans les zones rurales du Maroc, plusieurs déterminants potentiels peuvent être identifiés pour éclairer leur participation économique. À travers un modèle de régression logistique, nous cherchons à cerner les facteurs qui influencent cette activité.

Parmi les déterminants potentiels de l'activité des femmes, on peut envisager des variables telles que

l'éducation, le statut matrimonial, l'âge, la taille du ménage, les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage et l'emplacement géographique. Ces facteurs sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la probabilité qu'une femme participe à une activité économique.

Les variables retenues qui ont été intégrées dans l'estimation du modèle final sont :

- L'emplacement géographique : la région ;
- Les caractéristiques démographiques des femmes : l'âge ; l'âge au carré ; être le chef de ménage ; L'état matrimonial ; Le nombre d'enfants ;
- Le niveau d'instruction des femmes : Le niveau scolaire ;
- Les caractéristiques du chef de ménage : l'âge, le sexe, le niveau scolaire, le type d'activité, le statut professionnel, et la profession ;

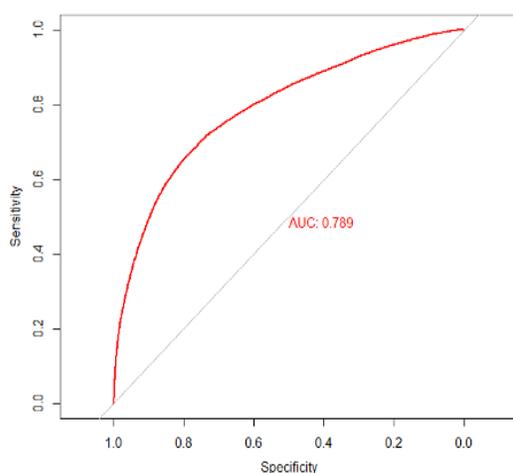


Résultats d'estimation du modèle logistique

Libellé	term	estimate	std.error	statistic	p.value
Constante	(Intercept)	-4,879	0,142	-34,465	0,0
AGE	age	0,215	0,007	32,847	0,0
AGE au carré	agesq	-0,002	0,000	-29,475	0,0
NOMBRE D'ENFANTS	nb_enfants	0,037	0,008	4,395	0,0
Si la femme est Cheffe de ménage	cm	0,225	0,066	3,415	0,0
REGION					
Région : Tanger-Tetouan-Al Hoceima	region10_1	-0,349	0,050	-7,046	0,0
Région : Oriental	region10_2	-0,307	0,062	-4,957	0,0
Région : Fès-Meknès	region10_3	0,187	0,045	4,118	0,0
Région : Rabat-Salé-Kénitra	region10_4	0,289	0,049	5,895	0,0
Région : Béni Mellal-Khénifra	region10_5	0,530	0,048	11,131	0,0
Région : Casablanca-Settat	region10_6	1,122	0,044	25,717	0,0
Région : Daraa-Tafilelet	region10_8	0,315	0,053	5,925	0,0
Région : Sous-Massa	region10_9	0,198	0,049	4,008	0,0
Régions de Sud	region10_10	0,754	0,104	7,274	0,0
Etat matrimonial : Célibataire	etat_mat3_1	0,459	0,041	11,209	0,0
NIVEAU SCOLAIRE					
Niveau scolaire: Fondamental 2	niveau_scolaire_2	-0,214	0,035	-6,036	0,0
Niveau scolaire: Secondaire	niveau_scolaire_3	-0,671	0,085	-7,912	0,0
Niveau scolaire: Supérieur	niveau_scolaire_4	0,956	0,095	10,093	0,0
Sexe du CM	sexe_cm_2	0,436	0,053	8,240	0,0
Age du CM	age7_cm_7	0,359	0,034	10,603	0,0
NIVEAU SCOLAIRE du CM					
Niveau scolaire du CM: Fondamental 2	niveau_scolaire_cm_2	-0,156	0,031	-5,103	0,0
Niveau scolaire du CM: Secondaire	niveau_scolaire_cm_3	-0,480	0,092	-5,233	0,0
Niveau scolaire du CM: Supérieur	niveau_scolaire_cm_4	-0,283	0,135	-2,094	0,0
Si le CM est inactif	type_act_cm_3	-2,308	0,041	-56,693	0,0
STATUT PROFESSIONNEL du CM					
Si le CM est salarié	statut_pro_cm_1	-1,080	0,038	-28,409	0,0
Si le CM est employeur	statut_pro_cm_3	-1,348	0,141	-9,581	0,0
PROFESSION du CM					
Profession du CM: Employés	profession_cm_3	-0,402	0,078	-5,179	0,0
Profession du CM: Commerçants	profession_cm_4	-1,602	0,064	-24,875	0,0
Profession du CM: Artisans et ouvriers qualifiés	profession_cm_6	-1,115	0,054	-20,626	0,0
Profession du CM: Ouvriers et manœuvre agricole	profession_cm_7	-1,077	0,093	-11,534	0,0
Profession du CM: Conducteurs d'installation	profession_cm_8	-0,707	0,059	-11,886	0,0

L'évaluation à l'aide de la courbe ROC (Receiver Operating Characteristic), souvent employée pour juger des performances des modèles logistiques, démontre que le modèle estimé montre une capacité élevée à expliquer l'activité des femmes. Avec une surface sous la courbe (AUC) de 0,79, plus proche de 1 (la valeur qui représente une performance parfaite), cette valeur offre une mesure concrète de la performance du modèle retenu, appuyant ainsi la validation du modèle, et soulignant sa capacité à être utilisé efficacement pour expliquer et prédire l'activité des femmes rurales.

GRAPHIQUE 19
La courbe ROC



Le calcul du score de propension repose sur le modèle retenu et se fait par le calcul de prédiction des probabilités d'être ACTIVE pour chaque individu :

$$e_i = \hat{p}_i = \hat{\alpha}_0 + \hat{\alpha}_1 X_1^i + \dots + \hat{\alpha}_k X_k^i$$

Où,

e_i désigne le score de propension correspondant à l'individu i .

$\hat{\alpha}_0, \hat{\alpha}_1, \dots, \hat{\alpha}_k$ désignent les paramètres estimés issus du modèle retenu.

(X_1^i, \dots, X_k^i) désigne le vecteur des caractéristiques pour l'individu i .

L'appariement

Après le calcul du score de propension pour chaque femme, l'appariement se fait par la méthode du voisin le plus proche. Cette méthode consiste à appairer chaque femme dans le groupe des femmes ACTIVES avec une femme dans le groupe des femmes INACTIVES, et ce sur la base du plus proche score de propension.

Pour mieux contrôler la distance d'appariement, on adopte la méthode du caliper qui consiste à appairer les individus sous réserve d'une certaine distance maximale, appelée le caliper. Plusieurs valeurs de caliper ont été utilisées pour en choisir celle qui optimise la qualité de l'appariement.

L'implémentation de l'appariement sur score de propension donne les résultats suivants :

	Inactives	Actives
Total	28918	12240
Appariées	6359	6359
Non appariées	22559	5881

Parmi un échantillon de 28918 femmes inactives en milieu rural, 6359 femmes inactives ont été appariées avec 6359 femmes actives.

Qualité de l'appariement

L'évaluation de la qualité de l'appariement par score de propension repose sur deux critères présentés dans la section méthodologique, à savoir **l'équilibre des covariables et la similarité des distributions des scores de propension**.

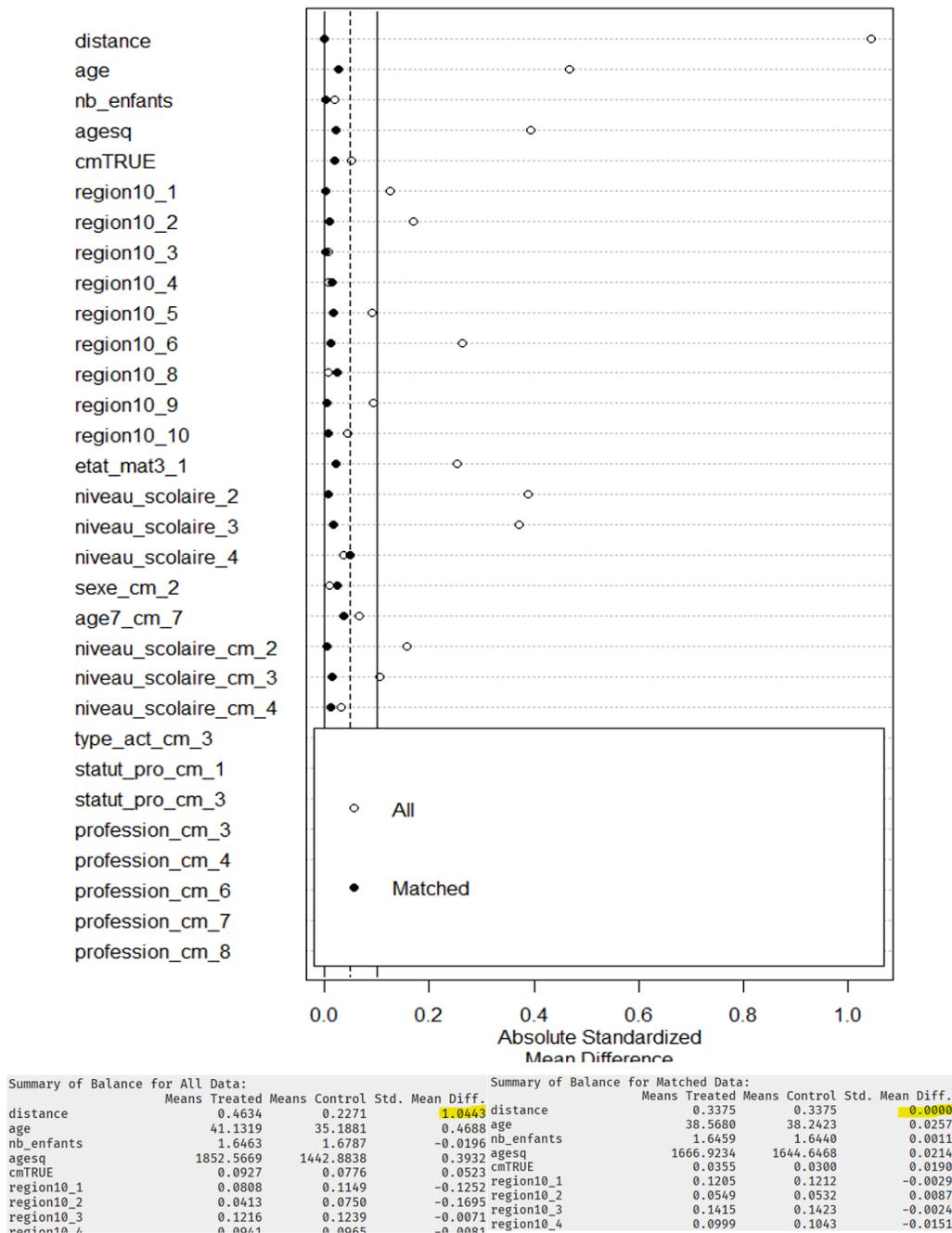
L'équilibre des variables de contrôle après appariement implique d'analyser la disparité entre le groupe traité (les femmes actives) et le groupe témoin (les femmes inactives) en ce qui concerne la répartition des variables incluses dans le modèle de score de propension. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les variables utilisées et l'appariement effectué ont créé des groupes homogènes en termes de caractéristiques individuelles.

En comparant les valeurs moyennes des variables par groupe dans l'échantillon total et l'échantillon apparié, le graphique met en évidence une similitude marquée des valeurs moyennes pour les deux groupes dans l'échantillon apparié. En revanche, des différences significatives étaient observées au niveau de l'échantillon total avant l'appariement.

la distance moyenne, qui prend en considération toutes les variables de contrôle introduites dans le modèle. Dans l'échantillon total, cette distance est de l'ordre de 1.044, tandis qu'elle devient nulle dans l'échantillon apparié. Ceci indique que l'appariement réalisé à l'aide des variables retenues a réussi à établir deux groupes présentant une forte similarité.

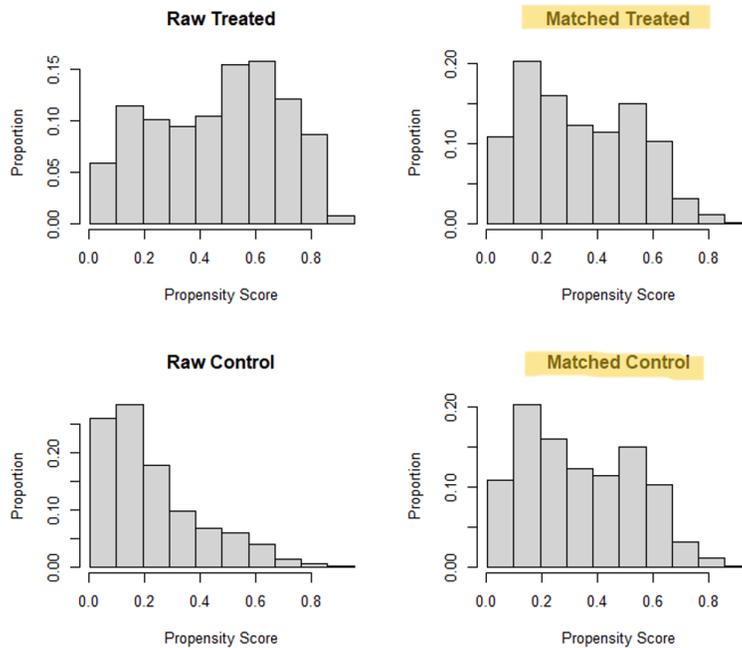
Une autre mesure synthétisant la différence entre les individus des deux groupes (ACTIVES et INACTIVES) est

GRAPHIQUE 20
Différence moyenne standardisée absolue

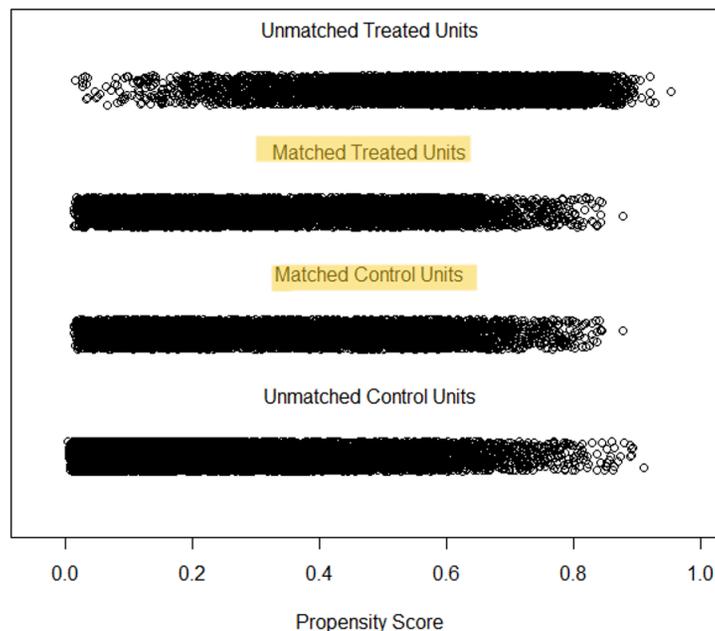


Pour valider le deuxième critère d'évaluation de la qualité de l'appariement, deux graphiques ont été créés pour comparer la distribution du score de propension entre les deux groupes, pour les deux échantillons. L'analyse de ces graphiques révèle une similitude

nette entre les distributions du score de propension des deux groupes dans l'échantillon apparié. En revanche, dans l'échantillon total avant l'appariement, les distributions des scores de propension étaient totalement différentes.



Distribution of Propensity Scores



En conclusion, ces résultats confirment que l'appariement réalisé à l'aide des variables retenues a réussi à établir des groupes homogènes en termes

de caractéristiques individuelles, renforçant ainsi la validité de la méthode d'appariement utilisée dans cette étude.

VII. IMPUTATION DE REVENU

Spécification du modèle

Pour suivre la méthodologie d'imputation du revenu de travail décrite dans la section méthodologique, il est nécessaire de mettre en place un modèle d'imputation. Cette étape consiste à élaborer un cadre analytique solide qui permettra de remplacer les valeurs manquantes du revenu de travail dans l'ENE par des estimations plausibles à partir des données de l'ENSR.

L'objectif principal est de développer un modèle robuste qui tienne compte de la variabilité et des interactions des variables disponibles pour prédire avec précision les valeurs du revenu de travail.

Le modèle d'imputation est estimé en utilisant la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), avec une transformation logarithmique de la variable dépendante. Cette approche est choisie en raison de la distribution du revenu de travail, qui tend à être fortement asymétrique avec une queue de distribution étendue vers les valeurs élevées.

$$y = \ln(Y) = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \dots + \beta_k X_k$$

Où,

Y désigne le revenu du travail.

(X_1, \dots, X_k) désigne le vecteur des prédicteurs.

En utilisant le jeu de données comprenant des variables communes entre les enquêtes ENE et ENSR, nous avons identifié un ensemble de caractéristiques individuelles et professionnelles qui sont susceptibles de prédire le revenu du travail. Pour les femmes actives occupées en milieu rural, nous envisageons d'introduire les variables suivantes dans le modèle :

- L'emplacement géographique : la région ;
- Les caractéristiques démographiques des femmes : l'âge ; l'âge au carré ; être le chef de ménage ; L'état matrimonial ;
- La structure démographique du ménage : la taille du ménage, le nombre d'enfants ; le nombre de personnes âgées ;
- Les caractéristiques professionnelles des femmes : le niveau scolaire ; le statut professionnel ; la profession
- Les caractéristiques du chef de ménage : l'âge, le sexe, le niveau scolaire, le type d'activité, le statut professionnel, et la profession ;

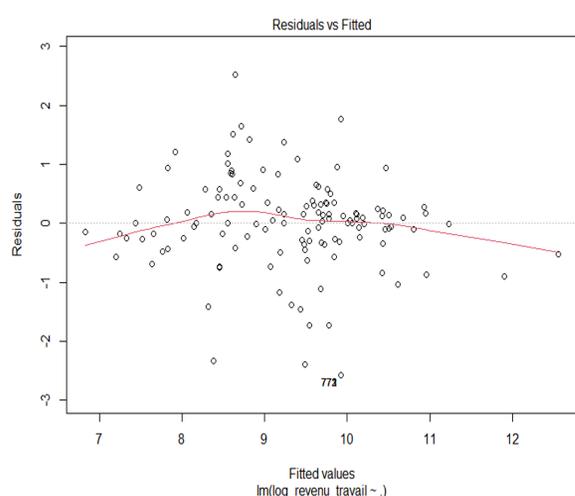
Il convient de rappeler que le modèle est estimé sur la base des données de l'enquête ENSR, où l'information sur le revenu est disponible.

Résultats d'estimation du modèle logistique

Libellé	term	estimate	std.error	statistic	p.value
constante	(Intercept)	8,894	0,248	35,923	0,00
Région : Tanger-Tetouan-Al Hoceima	region10_1	-0,759	0,110	-6,933	0,00
Région : Oriental	region10_2	0,150	0,163	0,924	0,36
Région : Fès-Meknès	region10_3	-1,061	0,066	-16,009	0,00
Région : Rabat-Salé-Kénitra	region10_4	-0,569	0,062	-9,160	0,00
Région : Béni Mellal-Khénifra	region10_5	0,122	0,100	1,214	0,23
Région : Marrakech-Safi	region10_7	-0,679	0,066	-10,244	0,00
Région : Daraa-Tafilalet	region10_8	-0,946	0,081	-11,630	0,00
Région : Sous-Massa	region10_9	-0,051	0,073	-0,709	0,48
Régions de Sud	region10_10	-0,731	0,132	-5,524	0,00
Age	age	0,014	0,008	1,757	0,08
Age au carré	age_sq	0,000	0,000	-3,837	0,00
Si la femme est cheffe de ménage	cm	0,063	0,091	0,685	0,49
Si la femme est célibataire	etat_mat3_1	-0,269	0,064	-4,183	0,00
Si la femme est mariée	etat_mat3_2	0,060	0,059	1,015	0,31
Taille de ménage	taille_men	-0,035	0,010	-3,346	0,00
Nombre d'enfants dans le ménage	nb_enfants	-0,054	0,019	-2,840	0,00
Nombre de personnes âgées dans le ménage	nb_agees	-0,245	0,038	-6,491	0,00
Si la femme est sans niveau scolaire	niveau_scolaire_0	0,671	0,079	8,513	0,00
Niveau scolaire: Fondamental 1	niveau_scolaire_1	0,737	0,085	8,633	0,00
Niveau scolaire: Fondamental 2	niveau_scolaire_2	0,376	0,094	4,023	0,00
Niveau scolaire: Secondaire	niveau_scolaire_3	2,443	0,129	18,990	0,00
Niveau scolaire: Supérieur	niveau_scolaire_4	2,946	0,130	22,607	0,00
Si la femme est salariée	salarie	0,046	0,094	0,486	0,63
Si la femme travaille en tant qu'indépendante	independant	-1,541	0,116	-13,305	0,00
Profession : Responsables hiérarchiques et Cadres supérieurs	profession_1	0,960	0,155	6,176	0,00
Profession : Cadres Moyens	profession_2	0,255	0,165	1,549	0,12
Profession : Employés	profession_3	0,855	0,106	8,101	0,00
Profession : Commerçants	profession_4	2,945	0,144	20,494	0,00
Profession : Exploitants agricoles	profession_5	1,812	0,207	8,743	0,00
Profession : Artisans et ouvriers qualifiés	profession_6	1,699	0,115	14,772	0,00
Profession : Ouvriers et manœuvre agricole	profession_7	0,872	0,086	10,086	0,00
Profession : Conducteurs d'installation	profession_8	0,595	0,130	4,584	0,00
Profession : Manœuvre non agricole	profession_9	1,126	0,098	11,438	0,00
Sexe du CM	sexe_cm	-0,130	0,074	-1,767	0,08
Age du CM	age_cm	0,002	0,002	0,960	0,34
Si le CM est sans niveau scolaire	niveau_scolaire_cm_0	0,387	0,052	7,489	0,00
Niveau scolaire du CM: Fondamental 1	niveau_scolaire_cm_1	0,160	0,074	2,150	0,03
Niveau scolaire du CM: Fondamental 2	niveau_scolaire_cm_2	-0,048	0,101	-0,477	0,63
Niveau scolaire du CM: Secondaire	niveau_scolaire_cm_3	-0,687	0,215	-3,200	0,00
Niveau scolaire du CM: Supérieur	niveau_scolaire_cm_4	-0,035	0,116	-0,305	0,76
Si le CM est actif occupé	type_act_cm_1	-1,798	0,189	-9,507	0,00
Si le CM est chômeur	type_act_cm_2	0,216	0,071	3,057	0,00
Si le CM est salarié	salarie_cm	1,349	0,184	7,333	0,00
Si le CM travaille en tant qu'indépendant	independant_cm	2,172	0,163	13,306	0,00
Profession du CM : Responsables hiérarchiques et Cadres supérieurs	profession_cm_1	-0,273	0,168	-1,628	0,10
Profession du CM: Cadres Moyens	profession_cm_2	-0,294	0,170	-1,729	0,08
Profession du CM: Employés	profession_cm_3	-0,524	0,117	-4,479	0,00
Profession du CM: Commerçants	profession_cm_4	-0,934	0,121	-7,751	0,00
Profession du CM: Exploitants agricoles	profession_cm_5	-1,024	0,128	-7,989	0,00
Profession du CM: Artisans et ouvriers qualifiés	profession_cm_6	-1,417	0,112	-12,630	0,00
Profession du CM: Ouvriers et manœuvre agricole	profession_cm_7	0,270	0,110	2,462	0,01

La valeur du coefficient de détermination R^2 dans le modèle de régression estimé s'élève à 0,697, indiquant que les variables incluses dans le modèle expliquent environ 70% de la variation observée dans le revenu du travail. Le coefficient de détermination ajusté R^2 est également de 0,693, ce qui suggère que le modèle parvient à expliquer efficacement la variance du revenu tout en évitant un sur-ajustement. Ces résultats soulignent la bonne adéquation du modèle aux données et la pertinence des variables explicatives sélectionnées pour prédire le revenu du travail dans ce contexte spécifique.

GRAPHIQUE 21
Résultat d'adéquation du modèle



Le tracé de la courbe des résidus par rapport aux valeurs prédites est un outil couramment utilisé pour évaluer la validité d'un modèle de régression. Dans ce graphique, chaque point représente un résidu (la différence entre la valeur observée et la valeur prédite) en fonction de la valeur prédite correspondante. Une courbe des résidus idéale devrait être aléatoire et présenter une dispersion uniforme autour de zéro, sans aucun schéma ou tendance identifiable.

Pour le modèle de régression estimé, l'examen de la courbe des résidus montre clairement une dispersion aléatoire des résidus par rapport aux valeurs. Cette dispersion aléatoire suggère que les résidus sont répartis de manière uniforme autour de zéro et ne présentent pas de schémas ou de tendances identifiables. Cette constatation indique que le modèle de régression capture efficacement la variabilité des données et est capable d'expliquer une grande partie de la variance non systématique. Dans ce contexte, la présence d'une dispersion aléatoire des résidus renforce la confiance

dans la capacité du modèle à fournir des prédictions précises et fiables du revenu du travail pour les femmes actives en milieu rural. Cela confirme également la validité des hypothèses sous-jacentes de la régression linéaire dans ce cadre spécifique, ce qui renforce la robustesse de l'analyse.

Appariement

Après avoir estimé le modèle d'imputation du revenu du travail à partir des données de l'ENSR, la prochaine étape consiste à utiliser ce modèle pour prédire les valeurs du revenu du travail (en utilisant une transformation logarithmique) pour les échantillons des femmes rurales en emploi des enquêtes ENE et ENSR. Cependant, au lieu d'utiliser ces valeurs prédites pour l'imputation, elles seront utilisées pour l'appariement des individus entre les deux enquêtes. Cette démarche implique d'appliquer les coefficients estimés du modèle d'imputation aux caractéristiques individuelles disponibles dans les deux enquêtes afin d'estimer les revenus du travail pour tous les individus.

$$\hat{y} = \hat{\beta}_0 + \hat{\beta}_1 X_1^i + \dots + \hat{\beta}_k X_k^i$$

Où,

$\hat{\beta}_0, \hat{\beta}_1, \dots, \hat{\beta}_k$ sont les paramètres estimés du modèle.

(X_1^i, \dots, X_k^i) désigne le vecteur des caractéristiques pour l'individu i .

Conformément à ce qui a été convenu dans la section méthodologique, l'imputation est réalisée en utilisant la méthode de la moyenne prédite par appariement (PredictiveMeanMatching). Cette approche implique l'utilisation des valeurs prédites du revenu du travail comme critère pour l'appariement des individus similaires entre les enquêtes ENE et ENSR. Cette méthode vise à établir des voisins plus proches avec des valeurs de revenu prédites similaires, ce qui permet de constituer des groupes comparables entre les deux enquêtes. En utilisant cette technique, nous facilitons la comparaison des caractéristiques individuelles et professionnelles entre les deux groupes, tout en réduisant les biais potentiels qui pourraient résulter de différences dans la distribution des revenus du travail entre les enquêtes.

Imputation

Après avoir identifié les voisins les plus proches pour chaque femme active occupée, nous allons utiliser la méthode MCMC (Markov Chain Monte Carlo) par équations chaînées pour simuler dix valeurs de revenu de travail. Cette approche consiste à générer plusieurs séries de valeurs potentielles pour le revenu du travail en se basant sur les caractéristiques des voisins proches de chaque individu dans l'échantillon. En simulant dix valeurs de revenu de travail pour chaque femme active occupée, nous obtenons une estimation plus robuste et plus représentative de la distribution potentielle de leurs revenus.

Agrégation et Attribution

Après avoir simulé dix valeurs plausibles de revenu de travail pour chaque femme active occupée, la combinaison de ces simulations est effectuée en utilisant la moyenne arithmétique, conformément à ce qui a été discuté dans la section méthodologique. Cette approche consiste à calculer la moyenne des dix valeurs simulées pour chaque individu, ce qui permet d'obtenir une estimation agrégée et plus fiable du revenu du travail, tout en prenant en compte l'incertitude associée à ces estimations.

Il est important de rappeler que cette démarche est utilisée pour imputer le revenu des femmes actives occupées dans l'échantillon de l'ENE, qu'elles perçoivent une rémunération ou non. Ensuite, en revenant aux résultats de l'appariement des femmes actives avec leurs homologues en emploi, la simulation du revenu de ces dernières est réalisée en attribuant les revenus imputés de leurs homologues. En d'autres termes, pour chaque femme active appariée à une femme en emploi dans l'ENE, le revenu simulé sera obtenu en attribuant le revenu imputé de la femme en emploi de l'ENE correspondante. Cette approche permet de prendre en compte la similarité des caractéristiques entre les femmes actives et leurs homologues en emploi lors de l'imputation du revenu.

En synthèse, cette analyse empirique a identifié des femmes résidant en milieu rural qui, bien qu'inactives sur le marché du travail, partagent des caractéristiques similaires avec celles occupant un emploi. Cette similitude les positionne comme des candidates potentielles à l'insertion dans le marché du travail. La

méthodologie analytique adoptée a permis de simuler le revenu du travail pour ces femmes ainsi que pour celles déjà en emploi mais ne recevant pas de rémunération. Ces estimations contribuent à une vision plus complète de la contribution économique des femmes rurales, en prenant en considération à la fois leurs activités rémunérées et non rémunérées. Cette approche précise éclaire sur la diversité des rôles économiques des femmes en milieu rural, soulignant leur potentiel économique et leur importance dans le tissu socio-économique local.

1. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

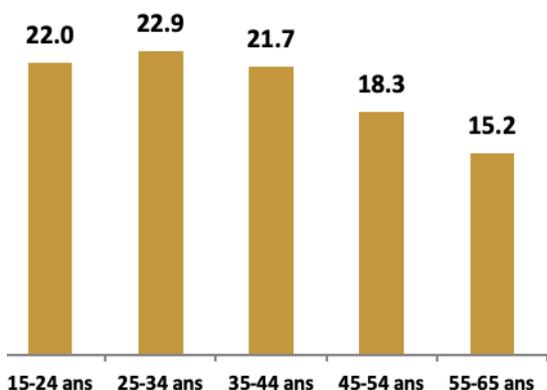
Près de 640 milles femmes rurales en situation d'inactivité peuvent rejoindre le marché du travail, soit près de 22% des femmes inactives âgées de 15 à 65 ans. Elles sont relativement jeunes, près de sept femmes sur dix sont âgées de 44 ans ou moins (67%).

L'accès de la femme inactive à l'emploi est influencé par son statut matrimonial. En effet, les mariées sont le plus enclines à intégrer le marché du travail, elles représentent près de 72% des femmes insérables. La deuxième catégorie des femmes concerne les célibataires (24%). Cette différence peut être expliquée, entre autres, par le mode d'organisation de l'activité dans le milieu rural qui favorise l'emploi des femmes mariées.

Les caractéristiques culturelles des femmes rurales susceptibles de rejoindre le marché du travail mettent en exergue un déficit significatif en matière d'éducation. En effet, une proportion alarmante de près des deux tiers d'entre elles (soit 62,5%) n'ont bénéficié d'aucune formation scolaire. Parmi celles qui ont eu accès à l'éducation, seulement une infime partie, soit 4,9%, ont atteint le niveau secondaire qualifiant ou supérieur. Cette réalité révèle une série de défis persistants en matière d'accès à l'éducation pour les femmes rurales, ce qui limite considérablement leurs perspectives professionnelles et leur capacité à participer pleinement à l'économie. Le faible niveau de scolarité peut entraîner un cercle vicieux de désavantage socio-économique, car il réduit les opportunités d'emploi qualifié et les rend moins compétitives sur le marché du travail. Pour surmonter ces obstacles, il est impératif de mettre en place des initiatives éducatives spécifiquement adaptées aux besoins des femmes rurales, en tenant compte des contraintes socio-économiques et culturelles auxquelles elles sont confrontées.

GRAPHIQUE 22

Structures des femmes rurales potentiellement actives par groupe d'âge (en %)

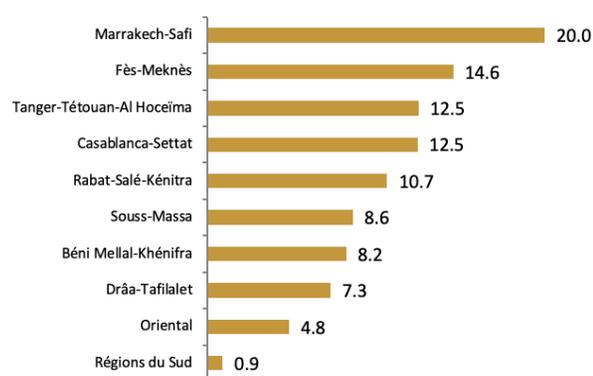


Près de 91% des femmes potentiellement aptes à intégrer le marché du travail résident dans des ménages dont le chef est un homme, tandis que seulement 9% vivent dans des ménages dirigés par des femmes. Cette répartition souligne une dynamique importante dans laquelle les hommes sont souvent les principaux pourvoyeurs de revenus au sein des foyers, tandis que les femmes sont davantage associées aux responsabilités domestiques et familiales. Cette disparité a également d'autres implications profondes sur l'autonomie financière des femmes et sur leur capacité à accéder pleinement aux opportunités économiques, notamment la nécessité de conduire des changements visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes, notamment en mettant en exergue la pertinence économique et sociale de cette participation active sur le marché du travail.

Sur le plan spatial, une concentration significative de près de 60% des femmes potentiellement aptes à intégrer le marché du travail se trouve dans quatre régions spécifiques du Maroc. Ces régions jouent un rôle crucial dans la dynamique économique et sociale du pays, attirant une grande partie de la population active féminine en raison de divers facteurs tels que l'infrastructure économique développée, les opportunités d'emploi et les services disponibles.

GRAPHIQUE 23

Répartition des femmes rurales potentiellement actives par région (en %)



La région de « Marrakech-Safi » se démarque en tête de liste, représentant 20% de ces femmes potentiellement actives, avec son économie dynamique, notamment dans le tourisme, l'agriculture et les industries connexes. Ensuite, la région de Fès-Meknès suit de près, avec 14,6% de cette population, bénéficiant de son histoire riche, de son patrimoine culturel et de ses industries artisanales florissantes.

En dernier lieu, « Tanger-Tétouan-Al Hoceïma » et « Casablanca-Settat » occupent des positions similaires, chacune accueillant environ 12,5% de ces femmes potentiellement actives. Ces régions sont des pôles économiques majeurs, avec leurs ports, leurs zones industrielles et leurs services financiers, offrant un large éventail d'opportunités professionnelles.

Cette concentration géographique des femmes potentiellement actives souligne l'importance de prendre en compte les spécificités régionales dans la conception des politiques d'emploi et de développement économique. Il est crucial de promouvoir l'inclusion économique et l'autonomisation des femmes dans toutes les régions du pays, en veillant à ce que les opportunités d'emploi et les services soient accessibles et équitables pour tous, quel que soit leur lieu de résidence.

Dans ce contexte, il serait pertinent de prendre en compte l'évolution potentielle du taux d'activité des femmes rurales, qui constitue un indicateur clé de leur participation économique et de leur autonomie financière. Les estimations établies suggèrent une augmentation significative de ce taux qui aurait été de 44,1% au lieu de 28,7% en 2019 pour les femmes rurales âgées de 15 à 65 ans. Cette progression témoigne qu'il reste possible de promouvoir l'activité des femmes pourvu que des efforts soient déployés pour relever les défis persistants auxquels elles sont confrontées afin de promouvoir leur autonomisation économique.

Malgré cette augmentation potentielle, il est important de noter que le taux d'activité des femmes rurales resterait inférieur à celui des hommes et à la moyenne nationale. Les disparités en termes d'accès à l'éducation, de participation au marché du travail et de représentation dans les secteurs économiques clés persistent, ce qui limite encore les opportunités économiques et le potentiel de croissance des femmes rurales.

A cet effet, pour maximiser ce potentiel économique des femmes rurales et favoriser leur pleine participation à l'économie, il serait essentiel de mettre en œuvre des politiques et des programmes spécifiquement adaptés à leurs besoins et à leurs réalités. De par l'expérience internationale, certaines actions pourraient inclure des initiatives visant à renforcer la formation professionnelle, à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, à améliorer l'accès aux services financiers et à créer un environnement favorable à l'emploi décent dans les zones rurales. En outre, il est nécessaire de reconnaître et de valoriser le travail non rémunéré des femmes, souvent invisible mais essentiel au fonctionnement des économies rurales.

2. NIVEAU ET DISTRIBUTION SOCIALE DU MANQUE À GAGNER

En milieu rural, le manque à gagner des femmes actives non rémunérées ainsi que des femmes potentiellement actives est estimé à une somme de 25,3 milliards de dirhams en 2019, avec des effets d'une

part sur le PIB nominal et d'autre part sur la répartition de la rémunération des facteurs de production. Cette estimation met en lumière l'ampleur des disparités économiques auxquelles sont confrontées les femmes dans ces régions, soulignant l'urgence d'actions visant à promouvoir leur autonomisation économique.

Cette somme est répartie de manière significative entre deux catégories de femmes. D'une part, les femmes actives exerçant une activité professionnelle mais ne recevant pas de rémunération représentent un manque à gagner estimé à 14,1 milliards de dirhams. Cette situation reflète les défis auxquels sont confrontées de nombreuses femmes rurales qui contribuent au travail non rémunéré, souvent dans des secteurs comme l'agriculture ou les petites entreprises familiales, sans bénéficier des fruits de leur labeur.

D'autre part, les femmes potentiellement actives, celles qui pourraient intégrer le marché du travail mais qui ne le font pas pour diverses raisons, représentent un manque à gagner estimé à 11,2 milliards de dirhams. Ainsi, le PIB nominal de l'année 2019 aurait augmenté au minimum de 11,2 milliards de DH. Cette somme montre la pertinence de lutter contre les barrières structurelles et socio-économiques qui limitent l'accès des femmes rurales à des opportunités d'emploi rémunérées, compromettant ainsi leur autonomie financière et leur contribution au développement économique local.

Dans l'ensemble, le manque à gagner de l'emploi féminin en milieu rural est estimé à près de 2,2% du produit intérieur brut (PIB) en 2019. Cette estimation englobe deux dimensions importantes : d'une part, 1,2% du PIB est attribué à l'emploi féminin non rémunéré, mettant en évidence le travail souvent invisible mais essentiel que les femmes rurales fournissent dans les exploitations agricoles et les petites entreprises familiales. D'autre part, 1% du PIB correspond au manque à gagner des femmes potentiellement actives, soulignant les obstacles persistants qui entravent leur pleine participation au marché du travail.

Comparativement aux femmes rurales qui exercent une activité rémunérée, le manque à gagner représente un montant alarmant, soit 4,6 fois le revenu total de cette catégorie de femmes. Un tel écart souligne également l'ampleur significative des pertes économiques subies par les femmes actives non rémunérées en milieu rural, mettant en évidence les défis majeurs auxquels elles sont confrontées en termes d'accès à des opportunités économiques équitables.

Par ailleurs, ces chiffres révèlent l'ampleur des pertes économiques associées à la sous-utilisation du potentiel productif des femmes en milieu rural. En effet, ces pertes ne se limitent pas seulement à une perte de revenus individuels, mais elles ont également des répercussions plus larges sur la croissance économique et le développement durable.

Investir dans l'autonomisation économique des femmes en milieu rural présente donc un double avantage : d'une part, cela permet de stimuler la croissance économique en libérant le potentiel productif inexploité des femmes, ce qui peut avoir un impact positif sur le PIB. D'autre part, cela contribue à réduire les inégalités de genre et à promouvoir un développement plus équitable et inclusif.

Pour réaliser pleinement ces bénéfices, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui visent à éliminer les obstacles à l'emploi féminin, à renforcer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, à soutenir l'entrepreneuriat féminin, et à promouvoir un partage équitable des responsabilités familiales. A cet égard, il s'avère, chiffré à l'appui, que l'investissement dans le potentiel économique des femmes en milieu rural permettrait non seulement de transformer leur vie, mais également de renforcer la résilience des ménages ruraux.

Le manque à gagner actuel pour les femmes rurales, qu'elles exercent une activité non rémunérée ou qu'elles soient potentiellement actives, s'élève en moyenne à 17300 dirhams par an et par femme. En le décomposant, cela équivaut à environ 1500 dirhams

par mois, soulignant les difficultés financières auxquelles sont confrontées ces femmes au quotidien. Cette somme prend une dimension plus significative lorsqu'on la projette sur toute une vie de travail, soit environ 692 000 dirhams sur 40 ans sans interruption, sans même tenir compte de l'éventuelle évolution des salaires sur cette période.

Ces chiffres révèlent l'ampleur des inégalités professionnelles persistantes entre les femmes et les hommes, non seulement en milieu rural, mais également à l'échelle nationale. Ces inégalités ne se limitent pas uniquement à la sphère professionnelle, mais elles s'étendent également aux dynamiques au sein des couples et des familles. En effet, le manque à gagner financier des femmes peut souvent entraîner une dépendance économique accrue vis-à-vis de leur partenaire, renforçant ainsi les déséquilibres de pouvoir et les relations de domination au sein du foyer.

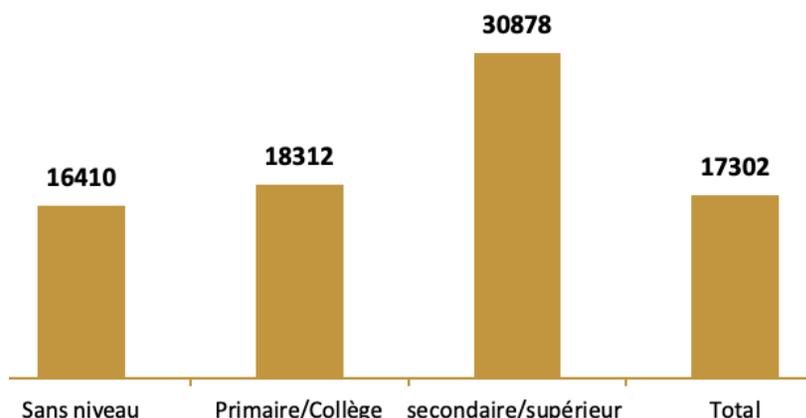
Analysé par niveau scolaire, le manque à gagner marque de forts écarts, il s'élève de 16 400 dirhams pour les femmes rurales sans niveau scolaire à 18 300 pour celles ayant le niveau scolaire du primaire ou Collège et à 30 900 dirhams pour leurs homologues du niveau supérieur. C'est dire que le manque à gagner devient plus prononcé avec l'amélioration du capital humain.

Lorsqu'on analyse le manque à gagner selon le niveau scolaire des femmes rurales, des écarts significatifs se manifestent, mettant en lumière l'impact crucial de l'éducation sur leurs perspectives économiques. Les chiffres révèlent que ce manque à gagner varie considérablement en fonction du niveau d'instruction, avec des implications profondes sur la qualité de vie et l'autonomie financière des femmes concernées.

Pour celles dépourvues de tout niveau scolaire, le manque à gagner est estimé à 16 400 dirhams. Ce chiffre souligne les défis auxquels sont confrontées les femmes rurales les moins éduquées, qui sont souvent reléguées à des emplois précaires et peu rémunérés, limitant ainsi leur capacité à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

GRAPHIQUE 24

Niveau de manque à gagner par niveau scolaire de la femme rurale (en dirham)



En revanche, pour les femmes rurales ayant un niveau scolaire primaire ou collégial, le manque à gagner augmente légèrement, s'élevant à 18 300 dirhams. Bien que ces femmes bénéficient d'un niveau d'éducation de base, elles continuent de faire face à des obstacles importants sur le marché du travail, ce qui se traduit par des revenus inférieurs à leur plein potentiel.

Cependant, c'est chez les femmes rurales ayant un niveau d'éducation supérieur que l'écart est le plus marqué, avec un manque à gagner estimé à 30 900 dirhams. Ces femmes, ayant investi dans leur capital humain par le biais de l'éducation supérieure, se voient

pourtant confrontées à des barrières structurelles et à des discriminations qui limitent leur accès à des opportunités d'emploi équitablement rémunérées.

Ces chiffres mettent en évidence le rôle prépondérant de l'éducation dans la réduction des inégalités économiques entre les sexes en milieu rural. Ils soulignent également la nécessité d'investir dans l'éducation des femmes rurales à tous les niveaux, afin de renforcer leur autonomie financière, de promouvoir leur participation active au marché du travail et de favoriser un développement économique inclusif et durable.

Coût d'opportunité économique de l'autonomisation économique des femmes rurales



2,2% ↓
PIB MAROC

le manque à gagner de l'emploi féminin en milieu rural est estimé à près de 2,2% du produit intérieur brut (PIB) en 2019

VIII. CONCLUSION

L'estimation du manque à gagner pour les femmes rurales dans le contexte socio-économique actuel révèle une réalité complexe. À travers les différents chiffres et analyses présentés, plusieurs conclusions importantes émergent, mettant en lumière les défis majeurs auxquels sont confrontées les femmes rurales en termes d'autonomie financière et d'accès équitable aux opportunités économiques.

Tout d'abord, les données soulignent l'ampleur prégnante du manque à gagner pour les femmes rurales, qu'elles exercent une activité non rémunérée ou qu'elles soient potentiellement actives sur le marché du travail. Elles mettent en évidence les inégalités économiques persistantes entre les sexes, qui se traduisent par des pertes financières significatives pour les femmes et par une dépendance économique accrue vis-à-vis de leur famille ou de leur partenaire.

De plus, l'analyse par niveau scolaire révèle des écarts marqués dans le manque à gagner, marquant l'importance cruciale de l'éducation dans la réduction des inégalités économiques. Les femmes rurales les moins éduquées sont particulièrement vulnérables à la précarité économique, tandis que celles ayant un niveau d'éducation supérieur font face à des barrières persistantes sur le marché du travail, compromettant ainsi leur capacité à réaliser leur plein potentiel économique.

Par ailleurs, l'impact du manque à gagner ne se limite pas seulement à la sphère économique, mais il a également des répercussions sur les dynamiques sociales et familiales. Les femmes qui ne peuvent

pas accéder à des emplois rémunérés sont souvent reléguées à des rôles traditionnels de soins non rémunérés, renforçant ainsi les déséquilibres de pouvoir et les inégalités au sein du foyer.

Enfin, l'estimation du manque à gagner met en évidence l'urgence d'actions concertées pour promouvoir l'autonomie économique des femmes rurales. Pour remédier à cette situation, il est impératif de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui reconnaissent la valeur du travail des femmes, qui éliminent les obstacles à leur pleine participation au marché du travail et qui favorisent un environnement propice à l'égalité des genres. Cela peut inclure des mesures telles que la mise en place de salaires équitables, la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la fourniture d'infrastructures de soutien telles que les services de garde d'enfants et les soins aux personnes âgées, ainsi que des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations sur le lieu de travail.

“Promouvoir l'autonomie économique des femmes rurales passe par la reconnaissance de leur travail, l'élimination des obstacles et la création d'un environnement propice à l'égalité des genres.”

Recommendations



RECOMMANDATIONS

Pour surmonter les obstacles énumérés en haut et promouvoir la participation des femmes rurales au marché du travail, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures intégrées et coordonnées. Cela comprend l'amélioration de l'infrastructure et des services de base dans les zones rurales, le développement de structures de garde d'enfants abordables, l'élargissement de l'accès à l'emploi salarié et à l'entrepreneuriat féminin, ainsi que le renforcement de l'éducation et de la formation professionnelle:

Amélioration de l'infrastructure et des services de base

L'investissement dans l'extension des services de base tels que l'électricité, l'eau potable et l'assainissement dans les zones rurales, permet non seulement alléger la charge de travail domestique des femmes, mais aussi améliorer considérablement leurs conditions de vie. L'accès à ces services fondamentaux libérerait du temps précieux pour les femmes, leur permettant de consacrer leurs énergies à des activités productives, tout en garantissant un environnement plus sain et sécurisé pour elles et leur famille.

Mettre en place des politiques ciblées pour réduire l'écart d'accès aux services de base entre les zones urbaines et rurales, en mettant en avant les besoins spécifiques des femmes. Ces politiques devraient s'attaquer aux disparités existantes en matière d'infrastructures et de services, en veillant à ce que les femmes rurales bénéficient d'un accès égal et équitable à ces ressources vitales. En reconnaissant et en répondant aux besoins uniques des femmes dans les zones rurales, on peut contribuer à créer un environnement propice à leur émancipation économique et sociale, tout en favorisant un développement durable et inclusif à travers le pays.

Amélioration des opportunités d'emploi et de création d'activités

Les femmes rurales font face à des obstacles significatifs pour s'intégrer au marché du travail et entreprendre, notamment en raison du manque

d'accès à la formation, au financement et aux services de soutien. Pour surmonter ces défis, il est crucial de renforcer les programmes d'emploi et d'entrepreneuriat spécifiquement conçus pour les femmes rurales, en proposant des formations adaptées à leurs besoins et en mettant en place des réseaux de soutien et de mentorat. De plus, élargir l'accès au financement et aux services de développement d'entreprises est essentiel, en créant des mécanismes financiers adaptés aux femmes rurales et en proposant des services de conseil à distance. Ces initiatives contribueront à l'autonomisation économique des femmes rurales, au développement durable et inclusif des zones rurales, à la réduction des inégalités de genre, à la stimulation de la croissance économique et au renforcement de la résilience des communautés rurales et infini contribuer à la création d'une société plus juste et prospère.

Renforcement de conditions de l'éducation et de la formation professionnelle

Les filles rurales font face à d'importants obstacles pour leur intégration professionnelle, principalement en raison d'un accès limité à l'éducation et à une formation professionnelle adéquate. Pour remédier à ce problème, plusieurs mesures peuvent être prises. Tout d'abord, investir dans l'éducation des filles rurales en améliorant l'accès à l'enseignement secondaire et en renforçant l'enseignement qualifiant. Cela leur permettra d'acquérir les compétences de base nécessaires pour poursuivre leur parcours éducatif et professionnel. De plus, il est essentiel de développer

des programmes de formation professionnelle adaptés en mettant l'accent sur les compétences recherchées dans les secteurs en croissance. Ces programmes devraient offrir des formations pratiques et pertinentes pour répondre aux besoins du marché du travail local. Ces initiatives présentent plusieurs avantages, notamment l'autonomisation économique des filles rurales, le développement personnel et l'épanouissement, la rupture des cycles de pauvreté et d'inégalité, le stimulant du développement économique des communautés rurales, et la promotion d'un développement durable et inclusif.

Réduction des obstacles liés aux bas salaires et à la précarité de l'emploi

Les femmes rurales font face à des défis importants sur le marché du travail, notamment des emplois précaires, des bas salaires et un manque d'accès à la protection sociale. Pour résoudre ces problèmes, deux solutions principales peuvent être mises en œuvre. Tout d'abord, il est crucial de mettre en place des politiques de protection sociale spécifiquement conçues pour les femmes rurales. Cela inclut une couverture d'assurance maladie, de retraite et de chômage adaptée à leurs besoins, ainsi que des programmes d'aide sociale ciblés. Ces mesures contribueront à réduire la vulnérabilité économique des femmes rurales et renforceront leur résilience face aux aléas économiques. Ensuite, sensibiliser les employeurs aux avantages de la diversité et de l'inclusion est également essentiel. Cela peut passer par des campagnes de sensibilisation pour lutter contre les stéréotypes liés au genre et des programmes de formation visant à promouvoir l'inclusion des femmes rurales en milieu professionnel. En favorisant un environnement de travail inclusif, les entreprises peuvent non seulement contribuer à l'autonomisation des femmes rurales, mais aussi stimuler la croissance économique et le développement durable des communautés rurales dans leur ensemble.

Amélioration de l'environnement juridique et financier

Les femmes rurales font face à des obstacles importants pour accéder aux services financiers et aux opportunités économiques, limitant ainsi leur

participation à l'économie formelle et leur potentiel entrepreneurial. Pour résoudre ce problème, deux solutions principales peuvent être mises en œuvre. Tout d'abord, réviser les réglementations et politiques en éliminant les barrières bureaucratiques et les préjugés de genre, et en promulguant des lois favorables à l'égalité des sexes. Ensuite, renforcer les mécanismes de garantie et de soutien financier en mettant en place des programmes de microcrédit, des subventions et des fonds de garantie adaptés aux besoins des femmes entrepreneures rurales, tout en leur offrant un soutien technique et financier. Ces initiatives présentent plusieurs avantages, notamment l'autonomisation économique des femmes rurales, la stimulation du développement économique des zones rurales, la création d'un environnement plus équitable et inclusif, et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

En somme, l'intégration économique des femmes rurales nécessite une approche intégrée, comprenant l'amélioration de l'infrastructure et des services de base, la facilitation de l'accès à la garde d'enfants, le renforcement des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat, l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle, la réduction des obstacles liés aux bas salaires et à la précarité de l'emploi, ainsi que l'amélioration de l'environnement juridique et financier. Ces mesures contribueront à autonomiser économiquement les femmes rurales, à stimuler le développement durable et inclusif des zones rurales, et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Facilitation de l'accès aux services de garde d'enfants

Les femmes rurales rencontrent souvent des difficultés à intégrer le marché du travail en raison des responsabilités familiales, en particulier la garde d'enfants. Pour résoudre ce problème, plusieurs solutions sont envisageables. Premièrement, la mise en place de structures de garde d'enfants abordables et accessibles dans les zones rurales serait bénéfique. Cela pourrait se faire à travers des crèches et garderies subventionnées par l'État, des solutions de garde d'enfants à domicile ou encore des coopératives de garde d'enfants gérées par la communauté.

Deuxièmement, encourager les partenariats public-privé serait une stratégie efficace. Cela impliquerait des investissements du secteur privé dans les infrastructures de garde d'enfants, des programmes de formation pour les professionnels de la garde d'enfants et des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'importance de la garde d'enfants de qualité.

Ces solutions présentent de nombreux avantages. Elles permettraient une augmentation de la participation des femmes rurales au marché du travail, renforceraient l'économie locale et nationale, amélioreraient le bien-être des familles rurales et favoriseraient la croissance économique inclusive ainsi que la cohésion sociale.

Autonomisation de la femme rurale et émergence de la classe moyenne rurale au Maroc

Dans un contexte marqué par un modèle de développement que le pays aspire à réaliser, et une volonté royale de promouvoir l'émergence d'une classe moyenne agricole, l'autonomisation des femmes rurales est souvent un moteur clé de l'émergence de

cette classe. Lorsque les femmes ont accès à l'éducation et aux ressources économiques, elles peuvent contribuer de manière significative au revenu familial, améliorer la santé et l'éducation de leurs enfants, et participer activement à la vie économique et sociale de leur communauté. Cela crée un cercle vertueux où l'amélioration du statut des femmes entraîne une augmentation du bien-être général des familles rurales, stimulant ainsi l'émergence d'une classe moyenne rurale dynamique et résiliente.

Par ailleurs, l'émergence de la classe moyenne rurale au Maroc et les initiatives « vertes » telles que le Plan Maroc Vert sont étroitement liées. En investissant dans une agriculture durable et en soutenant les petits agriculteurs et les femmes rurales, le Maroc peut non seulement améliorer la qualité de vie dans les zones rurales, mais aussi promouvoir un développement économique durable et inclusif. Cette approche intégrée est essentielle pour répondre aux défis économiques et environnementaux, tout en assurant une croissance équitable et résiliente.

Recommandations aux politiques publiques



Salaires équitables



services de garde



égalité d'accès aux opportunités

Bibliographie

ASSAAD R. & ZOUARI S. (2003), «The timing of marriage, fertility, and female labor force participation in Morocco», Topics in Middle Eastern and African Economies Vol. 5, September 2003.
<https://meea.sites.luc.edu/volume5/ASSAAD.pdf>

ABADIE A. & G. IMBENS (2006) "Large sample properties of matching estimators for average treatment effects", *Econometrica*, Vol. 74, No. 1 (January), 235-267

BOSERUP E. (1985), *La femme face au développement économique*. Paris, Presses universitaires de France, Coll. « Sociologies d'aujourd'hui », 317 p.

DEHEJIA R. AND W. SADEK (2002), Propensity Score-Matching Methods For Non experimental Causal Studies, *The Review of Economics and Statistics*, 84, issue 1, p. 151-161;

DEHEJIA R. (2005), Program evaluation as a decision problem, *Journal of Econometrics*, 125, issue 1-2, p. 141-173.

DUFLO E. (2012), «Women Empowerment and Economic Development», *Journal of Economic Literature*, 50 (4): 1051-79.
<https://www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/jel.50.4.1051>

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, *Séries des rapports de synthèse et détaillés sur l'emploi au Maroc, 1999-2019*

IMBENS G. (2004), Nonparametric Estimation of Average Treatment Effects Under Exogeneity: A Review, *The Review of Economics and Statistics*, 86, issue 1, p. 4-29.

JEFFREY A. S. & P. E. TODD (2005), "Does matching overcome LaLonde's critique of nonexperimental estimators?" *Journal of Econometrics*, Volume 125, Issues 1-2, 2005, Pages 305-353

JAUMOTTE F. (2003), «Les femmes sur le marché du travail : évidence empirique sur le rôle des politiques économiques et autres déterminants dans les pays de l'OCDE». *Revue économique de l'OCDE*, n° 37.
<https://www.cairn.info/revue-economique-de-l-ocde-2003-2-page-57.htm>

LITTLE R. J. A. ET D. B. RUBIN (1987), "Statistical analysis with missing data", New York, Wiley, coll. Wiley series in probability and mathematical statistics applied probability and statistics, xiv, 278 p. p.

MARCO C. & S. KOPEINIG (2008), "Some Practical Guidance For The Implementation Of Propensity Score Matching," *Journal of Economic Surveys*, Wiley Blackwell, vol. 22(1), pages 31-72, February.

MISHRA V., & SMYTH R. (2010), «Female labor force participation and total fertility rates in the OECD: New evidence from panel cointegration and Granger causality testing», *Journal of Economics and Business*, 62(1), 48-64.
https://econpapers.repec.org/article/eeejebusi/v_3A62_3AY_3A2010_3AI_3A1_3AP_3A48-64.HTM

MOSSE, J. C. (1998), *Half the World, Half a Chance: an introduction to gender and Développement*, 240 p., Oxfam GB.

RICHOMME-HUET K. & D'ANDRIA A. (2012), « Femmes repreneures : toujours des défis à relever », *Entreprendre & Innover* 2012/2 (n° 14), p. 58-66.
<https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2012-2-page-58.htm>

ROSENBAUM P. R., & RUBIN D. B. (1983), “The Central Role of the Propensity Score in Observational Studies for Causal Effects”, *Biometrika*, 70(1), 41–55.
<https://doi.org/10.2307/2335942>

RUBIN D. B. (1978), “Multiple Imputations in Sample Surveys—A Phenomenological Bayesian Approach to Nonresponse”, *Proceedings of the Survey Research Methods Section of the American Statistical Association*, 20-28.

RUBIN D. B. (1976), « Inference and missing data », *Biometrika*, vol. 63, no 3, p. 581-592.

SMITH, JEFFREY A. AND PETRA E. TODD (2001), «Reconciling Conflicting Evidence on the Performance of Propensity-Score Matching Methods», *American Economic Review*, 91 (2): 112-118.

SPIERINGS N. & SMITS J. (2007), Women’s labour market participation in Egypt, Jordan, Morocco, Syria & Tunisia: A three-level analysis. Technical report, Radboud University, NielsSpierings Departments of Economics and Political Science Radboud University.https://old.adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2014/05/radboud_university_womens_labour_market_participation_2007.pdf

TANSEL A. (2001), Economic Development and Female Labor Force Participation in Turkey: Time-Series Evidence and Cross-Province Estimates. december, ERC Working Papers 0105, ERC - Economic Research Center, Middle East Technical University.
<https://ideas.repec.org/p/met/wpaper/0105.HTML>

VAN BUUREN S. (2007). « Multiple imputation of discrete and continuous data by fully conditional specification », *Statistical Methods in Medical Research*, vol. 16, no 3, p. 219-242.

VAN BUUREN S. ET K. GROOTHUIS-OUDSHOORN (2011). « Mice: Multivariate imputation by chained equations in r », *Journal of Statistical Software*, vol. 45, no 3, p. 1-67.

VAN BUUREN S. ET K. OUDSHOORN (1999). « Flexible multivariate imputation by mice », Leiden, The Netherlands: TNO Prevention Center.

WORLD BANK (2012), «Gender Equality and Development», *World Development Report*, Washington.

Annexe

Tableau 1 : Proportion (en %) des femmes âgées de 15 à 49 ans mariées à un mari polygame : 2004 et 2018

	2004	2011	2018
Ensemble	4,7	2,2	1,9
Urbain	4,7	2,5	2,1
Rural	4,8	2,0	1,6

Source : Ministère de la santé, ENPSF 2004, 2011 et 2018

Tableau 2 : Répartition (en %) des femmes non célibataires (15-49 ans) ayant un lien de parenté avec leurs maris en 2011 et 2018

	2011	2018
Ensemble	28,8	23,4
Urbain	23,7	21,4
Rural	35,0	26,5

Source : Ministère de la santé, ENPSF 2011 et 2018

Tableau 3 : Taux de fécondité par âge en milieu rural (en P. mille) entre 1982 et 2024

Groupe d'âge	1982	1994	2004	2014	2024
15-19 ans	60,9	36,4	25,2	25,0	16,8
20-24 ans	246,6	154,6	126,9	117,8	105,2
25-29 ans	300,4	186,6	152,6	131,7	128,3
30-34 ans	278,9	182,1	146,7	101,9	110,3
35-39 ans	223,5	155,8	100,6	78,4	77,0
40-44 ans	134,4	95,3	45,2	38,2	32,0
45-49 ans	73,7	39,1	14,5	8,1	4,2

Source : RGPH 1982, 1994, 2004, 2014 et 2024.

Annexe

Tableau 4 : Proportion du célibat définitif (à 50 ans) des femmes par milieu de résidence (en %) : 1994 et 2024

Années	Rural	Urbain	Ensemble
1994	0,6	1,0	0,8
2004	3,1	6,8	5,3
2010	4,8	8,0	6,7
2014	5,0	8,6	7,4
2024	10,9	12,7	12,1

Source : RGPH 1994, 2004 et 2014 et ENDPR 2009-2010

Tableau 5 : Proportion de femmes (en %) ayant reçu des soins prénataux qualifiés par milieu de résidence : 2004, 2011 et 2018

Milieu de résidence	2004	2011	2018
National	67,8	77,1	88,5
Urbain	84,9	91,6	95,6
Rural	47,9	62,7	79,6

Source : Ministère de la Santé, ENPSF 2004, 2011 et 2018.

Tableau 6 : Proportion de femmes (en %) accouchant dans un milieu surveillé par milieu de résidence : 2004, 2011 et 2018

Milieu de résidence	2004	2011	2018
National	60,8	72,7	86,1
Urbain	83,1	90,7	96,0
Rural	38,0	54,6	73,7

Source : Ministère de la Santé, ENPSF 2004, 2011 et 2018.

Tableau 3 : Evolution du ratio de dépendance (en %) par milieu de résidence entre 2022 et 2050

Années	Urbain	Rural
2022	56,0	67,6
2030	57,6	61,9
2040	61,9	67,7
2050	68,3	73,7

Source : HCP, projections démographiques

Annexe

Tableau 8 : Matrice de corrélation relative au modèle des déterminants de l'employabilité des femmes rurales

	AGE	taille	nb_enf_7	Ratio	Mariée	Veuve	Divorcée	modeste	Moyenne	Aisée	Primaire	Collégial	Qualif-t	Supéri-r
AGE	1.0000													
taille	-0.2098	1.0000												
nb_enf_7	-0.2316	0.5780	1.0000											
Ratio	0.1010	-0.0343	-0.1718	1.0000										
Mariée	0.2365	0.0324	0.2177	0.1862	1.0000									
Veuve	0.2942	-0.1498	-0.0804	-0.1211	-0.4006	1.0000								
Divorcée	0.0112	-0.0365	-0.0460	-0.0884	-0.2490	-0.0367	1.0000							
modeste	-0.0064	0.1002	0.0329	0.0840	0.0256	-0.0493	-0.0177	1.0000						
Moyenne	0.0073	0.0877	0.0329	0.0617	0.0305	-0.0303	-0.0094	-0.3482	1.0000					
Aisée	0.0105	0.0295	0.0100	0.0057	-0.0024	-0.0054	0.0049	-0.0305	-0.0147	1.0000				
Primaire	-0.4215	0.0959	0.1049	-0.0544	-0.1455	-0.1108	0.0034	0.0141	-0.0038	0.0045	1.0000			
Collégial	-0.2653	0.0465	0.0322	-0.0324	-0.1356	-0.0661	0.0084	0.0011	0.0230	-0.0024	-0.1701	1.0000		
Qualifiant	-0.1058	-0.0008	0.0227	-0.0176	-0.0416	-0.0316	0.0167	-0.0030	0.0454	0.0149	-0.0871	-0.0458	1.0000	
Supérieur	-0.0580	-0.0144	-0.0267	-0.0250	-0.0851	-0.0227	0.0063	0.0046	0.0421	0.0488	-0.0586	-0.0308	-0.0158	1.0000
Oriental	0.0127	0.0018	-0.0327	0.0171	-0.0348	-0.0084	-0.0058	-0.1048	0.1196	0.0273	0.0151	-0.0017	0.0094	0.0083
Fès_Méknès	0.0249	-0.0516	-0.0554	0.0284	0.0021	-0.0042	0.0017	0.1670	-0.0352	-0.0089	-0.0394	-0.0090	-0.0028	-0.0055
Rabat_Salé-a	-0.0219	-0.0079	0.0234	0.0264	0.0265	-0.0017	0.0022	-0.0813	-0.1119	-0.0040	-0.0128	0.0226	0.0020	0.0009
Béni_Mella-a	0.0060	-0.0084	0.0254	-0.0260	0.0154	0.0153	0.0155	-0.0008	0.0607	0.0139	-0.0269	0.0178	0.0046	-0.0040
Casablanca-t	0.0042	0.0101	0.0118	0.1078	0.0452	-0.0083	0.0001	0.0054	0.0320	0.0135	-0.0217	0.0120	0.0181	0.0036
Tanger_Tét-a	-0.0340	0.0201	-0.0429	0.0805	-0.0315	-0.0170	-0.0235	0.1256	-0.0346	-0.0098	0.0026	-0.0108	-0.0193	0.0009
Drâa_Tafil-t	0.0032	0.1293	0.1058	-0.1396	-0.0362	0.0092	0.0475	0.0426	-0.0023	-0.0045	0.0367	0.0205	0.0262	0.0132
Souss_Massa	0.0159	-0.0425	-0.0492	-0.1107	-0.0450	0.0092	-0.0043	-0.0735	-0.0191	-0.0092	0.0474	-0.0260	-0.0119	-0.0020
Régions_Sud	0.0209	-0.0468	-0.0383	-0.0302	-0.0164	0.0057	0.0081	-0.0547	-0.0325	-0.0042	-0.0141	-0.0100	0.0011	0.0135

Modèle de score de propension

Matrice de corrélations pour analyser le biais de colinéarité éventuel

La colinéarité entre les variables décrivant les caractéristiques du chef de ménage et les caractéristiques individuelles est examinée en calculant le coefficient de colinéarité. Les coefficients de corrélation indiquent que la partie de l'échantillon des femmes cheffes de ménage n'a pas affecter la corrélation globale entre les variables.

Variables relatives au chef de ménage	Variables relatives à la femme	Coefficient de corrélation
age_cm	age	0,40
salarie_cm	Salariée	0,03
independant_cm	Indépendante	0,07
niveau_scolaire_cm_0	niveau_scolaire_0	0,06
niveau_scolaire_cm_1	niveau_scolaire_1	0,19
niveau_scolaire_cm_2	niveau_scolaire_2	0,09
niveau_scolaire_cm_3	niveau_scolaire_3	-0,02
niveau_scolaire_cm_4	niveau_scolaire_4	0,15
profession_cm_1	profession_1	0,39
profession_cm_2	profession_2	0,31
profession_cm_3	profession_3	-0,02
profession_cm_4	profession_4	-0,05
profession_cm_5	profession_5	-0,02
profession_cm_6	profession_6	-0,02
profession_cm_7	profession_7	0,12
profession_cm_9	profession_9	0,20

WWW.HCP.MA

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ | ⵙⴱⵓⵏⵓⵏ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN



Financé par
l'Union européenne

En partenariat avec



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du HCP et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne